



Frères des  
Écoles  
Chrétiennes

BULLETIN DE L'INSTITUT  
DES FRÈRES DES ÉCOLES  
CHRÉTIENNES

# *Tricentenaire* des lettres patentes et de la bulle papale d'approbation de l'institut

\* *la nécessité de  
cet institut est très grande*

BULLETIN  
**262**  
NOVEMBRE 2025

La<sup>★</sup>Salle



Frères des  
Ecoles  
Chrétiennes

La<sup>★</sup>Salle

**Bulletin n° 262**

Institut des Frères des Écoles  
Chrétiennes

**Direction générale**

Frère Santiago Rodríguez Mancini, FSC

**Direction éditoriale**

M. Óscar Elizalde Prada

**Coordination éditoriale**

Mme Ilaria Iadeluca

**Traducteur**

M. Denis de Villers

**Coordination graphique  
et mise en page**

Mme Giulia Giannarini

**Authors**

Frère Santiago Rodríguez Mancini, FSC

M. Vincenzo Rosati

Mme Gianna Calandrella

Frère Maurice-Auguste, FSC

Frère Josean Villalabeitia, FSC

Frère Pedro Maria Gil, FSC

Pape León XIV

Frère Claude Reinhardt, FSC

Frère Carlos Gómez, FSC

M. Jerald Joseph

Frère Jeyakumar Kulandaismay, FSC

Frère Martín Digilio, FSC

Frère Delence Nguélé, FSC

Mme Chelsea Catli

M. Dyeison Thom

Frère Armin Luistro, FSC

**Production éditoriale**

Ilaria Iadeluca, Giulia Giannarini,  
Fabio Parente, Óscar Elizalde Prada

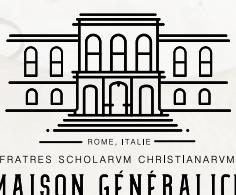
**Imprimé par**

Tipografia Salesiana Roma

**Bureau de l'information  
et de la communication**

Maison généralice, Rome, Italie

Novembre 2025



**ISBN:**

978-88-99383-42-8

INSTITUT DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

***Tricentenaire  
des lettres patentes  
et de la bulle papale  
d'approbation  
de l'institut***

\* *La nécessité de  
cet institut est très grande*

MAISON GÉNÉRALICE-ROME

2025

# Index

## INTRODUCTION

---

F. Santiago Rodríguez Mancini, FSC	La force des principes institutifs de l'Association. <i>La refondation récurrente de l'Institut</i>	4
---------------------------------------	--	---

## HIER

---

M. Vincenzo Rosati	Bulle <i>In Apostolicae Dignitatis Solio</i> de Benoît XIII	10
F. Santiago Rodríguez Mancini, FSC	Quête d'un statut, découverte d'un sens	16
Mme Gianna Calandrella	Analyse de la lettre solennelle	24
F. Maurice- Auguste, FSC	Commentaire canonique de la Bulle <i>Extrait des Cahiers lasalliens n° 11. Conclusions</i>	32
F. Josean Villalabeitia, FSC	La réception de la bulle, selon le Prologue de la Règle de 1726	48
F. Pedro Maria Gil, FSC	Regarder le passé à partir du présent : <i>l'association</i>	58

## AUJOURD'HUI

---

Pape Léon XIV	Discours du pape Léon XIV <i>Audience du 15 mai 2025</i>	64
F. Claude Reinhardt, FSC	Bulle et Lettres Patentes, <i>Contraintes ou nouvel appel ?</i>	72
F. Carlos Gómez, FSC	Du nécessaire au significatif. <i>L'importance d'un exode spirituel et historique</i>	80
M. Jerald Joseph	Écologie et économie : <i>Deux crises qui n'en font qu'une</i>	90
F. Jeyakumar Kulandaisamy, FSC	Mouvement Levain	98
F. Pedro Maria Gil, FSC	D'une communauté à l'autre	106

## DEMAIN

---

F. Martín Digilio, FSC	Un mouvement, une espérance : <i>les éducateurs chrétiens en mouvement</i>	118
F. Delence Nguélé, FSC	Vers le 4 <sup>e</sup> centenaire	130
Mme Chelsea Catli	Porteurs d'espérance : <i>Rêves et passions qui motivent les engagements des Jeunes Lasalliens aux Philippines</i>	134
M. Dyeison Thom	Espérance et mission : <i>l'avenir de la Famille lasallienne</i>	138

## CONCLUSION

---

F. Armin Luistro, FSC	Marcher dans la synodalité	142
--------------------------	----------------------------	-----

## INTRODUCTION

# La force des principes institutifs de l'Association.

## La refondation récurrente de l'Institut

**N**ous arrivons à la fin d'une période de deux ans de célébrations importantes. Cela fait 300 ans que deux documents vitaux pour notre identité institutionnelle ont été publiés : les Lettres patentes royales qui ont donné une existence légale aux Frères des Écoles Chrétiennes et la Bulle pontificale qui a approuvé l'Institut et la Règle, autorisant un nouveau mode de vie chrétienne dans l'Église. Ce numéro du Bulletin de l'Institut veut célébrer cet événement, mais avec les yeux tournés vers l'avenir.

Regarder vers l'avenir fait partie de notre identité lasallienne. Notre Communauté est née de cette manière, clairement : répondre aux besoins existants des pauvres tout en regardant l'avenir du monde avec une espérance fondée sur la foi en Jésus.

C'est le désir de collaborer à l'avènement du Royaume dans la société qui a poussé Jean-Baptiste de La Salle et la première génération de Frères à créer ces premières communautés et écoles. Mais, comme le reflète si bien notre histoire, ce qui a conduit à établir cette Société des Écoles Chrétiennes n'était pas un plan prémedité ni une intuition brillante qui a surgi de nulle part. À la base de notre Institut, il y a une identité qui se découvre au fur et à mesure, le processus de la rencontre au service d'une mission qui se cherche et s'élargit sans cesse. C'est la force instituante qui



donne naissance à des formes d'organisation toujours nouvelles : l'Association pour le service éducatif des pauvres.

« La nécessité de cet Institut est très grande ». Le titre de ce Bulletin est une citation d'une conviction identitaire. Quelle est cette nécessité ? Il s'agit de collaborer à l'avènement du Royaume dans ce monde en brisant la logique qui, tout au long de l'histoire, s'est enracinée dans de multiples systèmes qui creusent les inégalités, répandent la faim, excluent les hommes et les femmes, empêchent la croissance organique des peuples, favorisent le succès de quelques-uns, renforcent les inimitiés.... En réponse à tout cela, l'engagement institutionnel est de travailler « ensemble et en association » pour offrir une pédagogie de la fraternité qui crée des espaces où la coexistence nous aide à apprendre à bien vivre.

La structure avec laquelle nous présentons le matériel dans ce Bulletin vise à suivre le processus d'institutionnalisation de l'Institut. Comme le Frère Michel Sauvage l'a souligné à maintes reprises depuis 1998, certains moments de la vie de l'Institut doivent être compris comme de nouvelles fondations, comme des refondations. Non pas dans le sens de ruptures qui donnent naissance à autre chose, mais comme des moments où le projet renaît, redécouvre les besoins changeants du monde et réinvente la vie, la spiritualité, la communauté et la mission. C'est la force de l'Association

qui cherche à revitaliser les formes que prend le charisme reçu de l'Esprit de Jésus-Christ dans le temps et dans l'espace.

Une première section se penche sur le passé et se concentre sur la bulle d'approbation de 1725.

Le texte de la Bulle n'est pas bien connu des Lasalliens. C'est pourquoi nous avons demandé à M. Vincenzo Rosati, jeune lasallien italien, professeur de latin, actuellement en service au Mexique, de nous offrir une nouvelle traduction dans une langue plus proche du langage moderne. Nous lui sommes reconnaissants de sa générosité, ainsi que de celle des différents traducteurs.

Nous avons inclus deux courts articles sur l'histoire de la Bulle : l'un sur le processus qui a conduit à sa promulgation et l'autre par le Frère Josean Villalabeitia sur sa réception parmi les Frères. En outre, nous avons inclus une partie de l'étude classique du Frère Maurice Auguste et une contribution inédite d'un chercheur italien qui a travaillé sur ce document. Mme Gianna Calandrella a eu l'amabilité de rédiger pour nous une version abrégée de sa thèse.

Cette section se termine par la transcription d'une présentation faite par le frère Pedro Gil Larrañaga lors du séminaire sur l'association tenu en octobre 2024. Il s'agit d'une note pour nous aider à situer la lecture de la Bulle. Une lecture tournée vers l'avenir.

Une deuxième section est consacrée au présent.

Son point de départ est l'audience que nous avons eue le 15 mai 2025 avec le Pape Léon. Nous avions travaillé en vue d'une audience avec le pape François, et la Providence nous a donné son successeur. Les paroles du pape ont été très importantes dans notre histoire, et comme nous avons célébré le tricentenaire du premier de ces dialogues, nous ne pouvions pas ne pas chercher un nouveau dialogue.

Le Frère Claude Reinhardt reprend la question de la Bulle et se concentre sur les questions que ces paroles et la réflexion du Frère Josean à leur sujet ont soulevées dans l'Institut.

Ensuite, diverses contributions nous aident à regarder la situation actuelle de l'Institut. Le Frère Carlos Gómez Restrepo, Vicaire général, réfléchit sur le pas nécessaire que notre identité doit faire pour être significative dans ce monde et ne pas penser que nous sommes nécessaires sans que rien ne change dans le contexte d'une époque en mutation. M. Jerald Joseph, président de la Commission Justice et Paix de l'Institut, nous aide à approfondir notre compréhension de l'un des grands défis auxquels nous sommes actuellement confrontés : la crise écologique et socioéconomique, qui ne font qu'un.

Deux articles clôturent cette section, en indiquant quelques pistes concrètes pour l'avenir. Le Frère Pedro Gil nous aide à penser la nouvelle Communauté lasallienne, une Communauté de Frères et de Laïcs. Et le Frère Jeyakumar réfléchit sur le Mouvement Levain, dont il est l'un des principaux membres.

La dernière section est directement tournée vers l'avenir.

Le Frère Martín Digilio, Conseiller général, réfléchit à l'avenir de l'Institut dans le contexte d'un grand mouvement lasallien. Et trois jeunes Lasalliens partagent leurs idées sur la façon dont ils envisagent l'Institut sur le chemin du quatrième centenaire de la Bulle. Ce groupe comprend une femme, un laïc et un Frère. Elle est de la PARC, le jeune laïc est de la RELAL et le jeune Frère est de la RELAF.

Enfin, le Frère Armin Luistro, Supérieur général, nous offre une parole qui ne clôt pas la discussion, mais plutôt qui invite à ouvrir la réflexion.

À tous, un grand merci pour votre collaboration. Et à vous tous, amis lecteurs, nous souhaitons que la lecture de ce Bulletin vous aide à grandir en conscience et en générosité en tant que Lasalliens. Ce souhait devient une prière pour chacun d'entre vous.

**Frère Santiago Rodríguez Mancini**



PREMIÈRE PARTIE

01

Hier



# Bulle

*In Apostolicae Dignitatis Solio*  
de Benoît XIII



M. VINCENZO  
ROSATI

District d'Italie.  
Licence en langues  
classiques. Volontaire  
lasallien au Mexique.

Benoît, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu.

Pour perpétuelle mémoire de la chose.

Établi sur le trône de la dignité apostolique, par une disposition de la divine clémence, sans aucun mérite de notre part mais seulement par une grâce ineffable de la bonté de Dieu, et tenant la place, ici-bas, de celui qui règne, glorieux, dans les cieux, pour remplir le devoir que la charge pastorale nous impose,

nous nous appliquons bien volontiers à ce par quoi les pieuses volonté des fidèles du Christ peuvent recevoir leur légitime accomplissement, principalement dans les fondations d'Instituts au moyen desquels se répandent les études des Lettres et s'étendent les progrès des jeunes gens pauvres qui veulent s'y adonner en vue d'une fructueuse culture du champ du Seigneur, en vue de l'accroissement de la science et de la sagesse.

C'est pourquoi, aux salutaires Règlements et Statuts de ces mêmes Instituts, afin qu'ils subsistent plus fermes et qu'ils soient perpétuellement observés, nous aimons – spécialement lorsqu'on nous le demande – apporter la force de la confirmation apostolique, l'efficacité de notre office et de notre action, selon que nous voyons dans le Seigneur qu'il est bon d'y pourvoir mûrement et diligemment pesées les qualités et les circonstances par rapport aux personnes, aux lieux et aux temps ».

Or il nous a été présenté naguère, de la part de nos fils bien-aimés, le Supérieur général et les Frères dits des Écoles Chrétaines de la ville de Reims, récemment établis, une supplique exposant qu'autrefois, c'est-à-dire en l'an du Seigneur mil six cent quatre-vingt, le pieux serviteur de Dieu feu Jean-Baptiste de La Salle, en son vivant chanoine de l'Église métropolitaine de Reims, mû de pitié en considérant les innombrables désordres engendrés par l'ignorance, source de tous les maux, principalement parmi les gens qui, accablés par l'indigence, ou appliqués au travail des mains pour gagner leur vie, non seulement restent étrangers à toutes les sciences humaines, faute de pouvoir subvenir aux dépenses nécessaires, mais, ce qui est plus déplorable, ignorent très souvent

les éléments de la Religion chrétienne fonda dans la ville de Reims, pour la gloire de Dieu et pour l'utilité des pauvres, sous l'autorité du Siège apostolique et sous le patronage du très saint Enfant Jésus et de saint Joseph un Institut dit des Frères des Écoles Chrétiennes, avec les règles suivantes, qui doivent être approuvées et confirmées par le Siège apostolique ; que Dieu bénissant les fruits de cet Institut, il s'est propagé dans plusieurs diocèses du Royaume de France, et notamment dans ceux de Rouen, de Paris, d'Avignon, de Chartres, de Laon, de Troyes, de Saint-Omer, de Boulogne, d'Alais, de Grenoble, de Mende, de Marseille, de Langres, d'Uzès et d'Autun, dans chacun desquels lesdits Frères sous les Règles dont la teneur suit :

**1.** Institués sous la tutelle du Très Saint Enfant Jésus et le patronage de saint Joseph [les Frères] doivent surtout veiller à instruire les enfants, surtout les pauvres, de tout ce qui concerne la manière de vivre en gens de bien et en chrétiens. La vertu principale et l'esprit, pour ainsi dire, de leur Institut doit être le zèle pour l'éducation de l'enfance selon les normes de la loi chrétienne.

**2.** Qu'ils obéissent au Supérieur général en fonctions, élu par eux, et qu'ils vivent dans les diocèses où ils ont été admis du consentement des Évêques et sous l'autorité de ceux-ci.

**3.** Que leur Supérieur général soit à vie ; que son élection se fasse au scrutin et aux suffrages secrets par l'assemblée des directeurs des maisons principales ; et que pareillement soient élus, par les mêmes,

dans la même assemblée, de la même manière deux Assistants, pour être les conseillers et les auxiliaires en matière de bonne administration, du Supérieur général en fonctions.

**4.** Que les Assistants demeurent dans la maison où le Supérieur général résidera et qu'ils interviennent en ses conseils et qu'ils lui prêtent main, en cas de nécessité, pour répondre aux lettres qu'il recevra.

**5.** Que les Frères eux-mêmes instruisent gratuitement les enfants et qu'ils ne reçoivent ni argent ni présents offerts par les élèves ou par leurs parents.

**6.** Qu'ils tiennent les écoles en restant toujours associés et qu'ils soient au moins deux ensemble en chacune.

**7.** Qu'aucun des Frères n'ambitionne le sacerdoce ou n'aspire aux ordres ecclésiastiques.

**8.** Que les Frères soient admis dans l'Institut dès l'âge de seize ou dix-sept ans. Qu'ils se lient seulement par des vœux de trois ans, et renouvellent ces vœux chaque année jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, époque à laquelle ils pourront être admis à prononcer des vœux perpétuels.

**9.** Que les vœux des Frères soient de chasteté, de pauvreté, d'obéissance, de stabilité dans ledit Institut, et aussi d'enseigner gratuitement les pauvres, avec réserve que le Pontife Romain régnant pourra les délier de leurs vœux simples.

**10.** Que la dispense des vœux ne puisse être validement ni demandée ni accordée, si ce n'est pour des fautes graves, jugées telles par le Chapitre général des Frères, à la pluralité des suffrages.

**11.** Que le Supérieur général puisse être déposé par le Chapitre général des Frères pour ces causes : hérésie, impudicité, homicide, débilité mentale, sénilité, dilapidation des biens de l'Institut, ou quelque énorme forfait jugé digne d'une telle peine par le Chapitre général des Frères, alors convoqué à ce sujet par les Assistants.

**12.** Que les Frères directeurs des maisons particulières les régissent pendant trois ans seulement, à moins que, pour de justes causes, il ne paraisse plus convenable au Supérieur général en fonctions et à ses Assistants ou d'abréger ou de prolonger ce temps ; que le Supérieur général puisse communiquer de son pouvoir aux directeurs particuliers par rapport aux vœux de pauvreté ou les permissions à accorder à chaque Frère ; de telle sorte cependant qu'il ne soit pas permis à ces directeurs, non plus qu'aux Visiteurs délégués, d'aliéner les fonds, biens meubles et immeubles sans avoir consulté le Supérieur général et ses Assistants.

**13.** Que les Chapitres généraux, auxquels seront convoqués trente Frères pris tant parmi les plus anciens que les directeurs des maisons principales, se tiennent tous les dix ans, à moins que parfois on ne juge opportun de convoquer une assemblée extraordinaire ; et que pendant cette période décennale tout entière, les Assistants élus puissent exercer leur charge, à moins que

quelque grave nécessité n'oblige soit à les déposer avant le temps, soit à les maintenir en charge au delà de ces dix années.

**14.** Que les Visiteurs, désignés pour une mission triennale par le Supérieur Général en exercice, visitent les maisons une fois chaque année ; qu'ils exigent des directeurs le compte de la recette et de la dépense, et qu'immédiatement, et aussitôt terminée chaque visite, qu'ils fassent un rapport au Supérieur général sur ce qui serait à réformer dans chaque maison.

**15.** Que les Chapitres généraux soient convoqués au lieu où le Supérieur général aura fixé son domicile. Quant aux Chapitres provinciaux, qu'ils soient convoqués à peu près au centre de chaque province, afin que les Frères puissent s'y rendre plus facilement. Et qu'à ces Chapitres provinciaux préside un Visiteur, délégué par le Supérieur général.

**16.** Que tous les exercices quotidiens, tant dans la maison que dans les écoles, se fassent en commun, et le matin et le soir.

**17.** Que les Frères non seulement enseignent aux enfants la lecture, l'écriture, l'orthographe et l'arithmétique, mais surtout pénètrent les âmes des préceptes du christianisme et de l'Évangile : qu'ils fassent le catéchisme une demi-heure chaque jour ouvrable et une heure et demie chaque dimanche et aux fêtes d'obligation. Qu'en ces dimanches et fêtes, ils conduisent les élèves à l'église, pour assister aux grand messes et aux vêpres ; qu'ils leur apprennent la manière de réciter les prières du matin et du soir ; qu'ils leur

inclusif les commandements de Dieu, les lois de l'Église et tout ce qui est nécessaire au salut.

**18.** Que les vêtements des Frères soient conformes à la pauvreté et à l'humilité évangéliques : d'une étoffe commune et noire, descendant presque jusqu'aux talons, fermés par de simples agrafes de fer ; avec un manteau de même longueur. Que le chapeau, les souliers et les bas soient sans recherche, absolument étrangers aux vanités du siècle.

Ainsi que vous avez vécu jusqu'ici, et que vous vivrez présentement.

Mais, ainsi que poursuivait la même supplique, comme ce qui est corroboré par l'autorité du Siège apostolique est plus ferme et est ordinairement observé par tous plus exactement, et comme vous désirez ardemment que les Règles susdites et votre Institut soient approuvés et confirmés par nous et par ce Siège apostolique, afin que ce même Institut reçoive chaque jour de nouveaux accroissements de force et que l'état dans lequel il se trouve maintenant en devienne plus ferme ; motif pour lequel nous avons été humblement supplié, de la part du Supérieur général et ses Frères susdits, de daigner, par bienveillance apostolique, prendre des mesures opportunes par rapport à eux et à chacune des choses exposées ci-dessous :

nous donc, qui par des sentiments sincères d'affection désirons l'avancement spirituel des âmes, et tout ce qui est utile et profitable à tous les fidèles de Jésus-Christ,

voulant combler de faveurs et de grâces le Supérieur général, les Frères susdits, et chacun d'eux, les absolvant et voulant qu'ils soient réputés absous, pour obtenir seulement l'effet des présentes, de toute excommunication, suspense, interdit, et des autres sentences, censures et peines ecclésiastique s'ils en ont encouru quelqu'une de quelque manière que ce soit ; accédant à la supplique précitée, et de l'avis de nos vénérables Frères les Cardinaux de la Sainte Église Romaine, interprètes des décrets du Concile de Trente, sans préjudice à personne, nous approuvons et confirmons par autorité apostolique l'Institut et les Règles dont il s'agit, et toutes les choses y contenues, permises toutefois et honnêtes, et non contraires aux sacrés canons et constitutions apostoliques, ni aux décrets du susdit Concile de Trente, et nous y ajoutons la sanction de la puissance apostolique.

En outre nous voulons que toutes les propriétés et tous les biens quelconques que ledit Institut possède déjà justement et canoniquement, ou qu'il pourra, Dieu aidant, acquérir désormais par concessions des Papes, largesses des Rois et des Princes, dons des fidèles ou de toute autre manière juste, demeurent stables et dans toute leur intégrité.

« De même, que les présentes dispositions soient toujours et restent à perpétuité en vigueur ; qu'elles produisent leurs pleins et entiers effets ; qu'elles ne puissent être comprises sous aucune révocation, limitation, suspension de grâces semblables ou dissemblables..., qu'elles en soient toujours exceptées.



**Benoît XIII,**  
245<sup>e</sup> pape de  
l'Église catho-  
lique (1724-  
1730).

apostolique, les Cardinaux de la Sainte Église romaine, ou leurs Légats ou Vice-Légats, les Nonces du Saint-Siège. Et s'il arrivait qu'il fût porté atteinte à ces dispositions, sciemment ou par ignorance, par quelque autorité que ce soit, nous déclarons tel acte nul et sans conséquence, nonobstant toutes constitutions et ordonnances apostoliques contraires ».

Nous voulons, en outre que, jamais à l'avenir, aucun des Frères de l'Institut dont il s'agit ne puisse sans l'exprès consentement

exprès des Supérieurs généraux de cet Institut, même sous prétexte d'embrasser une religion plus étroite, ni sortir dudit l'Institut, ni retourner au siècle, mais qu'il reste sous l'obéissance de ses Supérieurs, et non autrement.

« Donc personne, absolument personne, n'est en droit d'enfreindre cette loi écrite qui contient notre absolution, notre approbation, notre confirmation, notre secours, notre décret, notre volonté, personne ne doit, par une téméraire audace, y faire obstacle. Mais si quelqu'un était assez présomptueux pour y porter atteinte, qu'il sache qu'il encourrait l'indignation du Dieu Tout-Puissant et de ses bienheureux apôtres Pierre et Paul ».

Donné à Rome, près Saint-Pierre, l'an de l'Incarnation du Seigneur mille sept cent vingt-quatrième, le sept des Kalendes de février, de notre Pontificat la première année.

**NDT :** Pour les parties entre guillemets, la traduction française de la Bulle est empruntée à G. Rigault, *Histoire générale de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes*, tome II, *Les disciples de Saint Jean-Baptiste de La Salle dans la société du XVIII<sup>e</sup> siècle*, 1719-1789, pp. 94 à 98, édition de 1938.

Pour les parties hors guillemets, la traduction est celle tirée du *Recueil des Bulles, Brefs et Rescrits accordés par le Saint-Siège à l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes*, pp. 1-14, Versailles, 1891. Archives de l'Hôtel de La Salle, Reims.

## Quête d'un statut, découverte d'un sens

Jean-Baptiste de La Salle connaissait bien les règles qui obligent les communautés religieuses ou laïques fournissant des services tels que l'éducation à obtenir une autorisation royale sous forme de lettres patentes. Par exemple, comme le prévoit l'arrêté royal de 1667,

« Aucun établissement d'écoles, de monastères, de communautés religieuses ou laïques... ne peut se faire sans lettres patentes appropriées et dûment vérifiées ».

Notre Fondateur savait bien comment s'y prendre, puisqu'il avait régularisé l'œuvre des Sœurs de l'Enfant Jésus de Reims à la mort de Nicolas Roland, le 27 avril 1678. Roland s'intéressait depuis 1670 à l'éducation populaire des filles et était le directeur spirituel de Jean-Baptiste, auquel il était lié par des liens de parenté et d'amitié. Roland avait reçu deux sœurs de la communauté du Père Barré en 1672 et avait ouvert cette année-là la première école de filles à



**FRÈRE SANTIAGO  
RODRÍGUEZ  
MANCINI, FSC**

District d'Argentine-Paraguay. Directeur du Généralat et Directeur du Bureau du Patrimoine lasallien et Recherche de l'Institut.

Reims. À sa mort, De La Salle et un autre de ses proches, Nicolas Rogier, diacre, furent désignés exécuteurs testamentaires de Roland. Puis en mai, Mgr Le Tellier, fils du secrétaire d'État français et frère du ministre de la Guerre, nomme Guillaume Rogier, frère de Nicolas, supérieur ecclésiastique des Sœurs de l'Enfant-Jésus. Jean-Baptiste n'était ordonné prêtre que depuis un mois.

Le 23 mai, l'évêque, qui avait fait sienne cette fondation, remet au Conseil de la ville de Reims la lettre royale de consultation sur l'établissement des Sœurs de l'Enfant Jésus. Quelques jours plus tard, Jean-Baptiste de La Salle entame les formalités pour que les Sœurs reçoivent des dons et il dresse un état des comptes et des biens des Sœurs. Deux mois plus tard, le conseil municipal n'a toujours pas traité l'affaire et l'évêque proteste auprès de cette instance. Le 1er août, La Salle et Nicolas Rogier interviennent auprès du Conseil, proposant de traiter l'affaire de l'établissement. Le 8 août, la commission municipale et l'évêque approuvent les constitutions des Sœurs et le 11 août, le Conseil se réunit et ratifie l'établissement légal des Sœurs. De La Salle et Rogier demandent immédiatement l'avis de 5 chanoines, 12 curés, 3 abbés et 7 supérieurs religieux du diocèse (comme l'exige la loi) qui se prononcent unanimement en faveur de l'établissement des Sœurs.

Le 15 décembre 1678, de La Salle achète une maison pour la louer aux religieuses. Enfin, des lettres patentes royales sont émises pour les Sœurs de l'Enfant Jésus, lesquelles sont enregistrées par le Parlement de Paris le 17 février 1679.

Bref, il aura fallu neuf mois et vingt jours pour obtenir cette autorisation légale. Or, pour les Frères des Écoles Chrétiennes, ce fut une tout autre histoire.

Dès les premières années de l'existence consciente de la communauté des écoles chrétiennes, en 1684, des Frères avaient souhaité que la procédure soit mise en œuvre, y voyant une manière

de sécuriser leur existence, mais aussi celle de la communauté. En effet, les écoles, chacune de leur côté, avaient une reconnaissance juridique en tant qu'entités dépendant de paroisses, d'évêchés, de municipalités ou de seigneuries. La communauté, cependant, ne détenait aucun statut juridique. Et, précisément, son autonomie et son identité propre étaient menacées par l'absence d'un tel statut. Pourtant de La Salle, selon les premiers biographes, dit que « ce n'était pas encore le moment ». Nous savons que sa foi en la Providence l'a conduit à ne pas s'avancer, mais à laisser Dieu lui montrer le chemin.

Les condamnations des tribunaux de Paris dans les procès qui auront lieu, à plusieurs reprises, entre 1704 et 1712, témoignent des difficultés qu'il a vécues. Et si La Salle ne se défend pas contre les accusations portées tantôt contre lui, tantôt contre l'un des Frères, ce n'est pas par humilité ou par esprit faussement évangélique, mais plutôt parce que sa communauté est sans statut légal. Une illégalité heureusement tolérée par les curés et les évêques pour qui le bien produit est immense.

Selon une certaine interprétation des premiers biographes, l'idée de notre Fondateur pour obtenir l'officialisation de la Communauté était tout à fait différente de celle proposée par les Frères. En effet, il voulait un document papal qui manifeste la reconnaissance que l'existence des écoles et de la communauté des Frères était de la plus grande nécessité. Et cela serait réalisé quand le Pape pourrait constater le succès des écoles à Rome. Quelques lignes des lettres qu'il a écrites au Frère Gabriel

Drolin et un paragraphe de son testament semblent l'indiquer, bien que ce ne soit pas aussi clair. Lui-même pensait se rendre à Rome depuis Marseille, mais il n'a pas pu le faire à cause de problèmes urgents dans les communautés de la région.

Cependant, même s'il ne demande pas les lettres patentes, il ne cesse d'essayer différents moyens de sauvegarder les biens qu'il a pu acquérir. Par exemple, il crée une société civile avec son frère Jean-Louis à Reims en 1700-1701.

Une autre initiative intéressante est celle rapportée dans un étrange manuscrit que nous possédons dans les archives. Il s'agit du Manuscrit 103. Certains chercheurs soutiennent qu'il s'agit d'un texte de Jean-Baptiste de La Salle lui-même. Il aurait été écrit vers 1707 et évoque le projet de la Communauté des Écoles Chrétiennes comme d'une organisation à trois facettes : la communauté des Frères soutenant les écoles dans les villes ; les séminaires pour les enseignants ruraux, également soutenus par les Frères ; et une communauté de prêtres qui agiraient comme aumôniers dans les communautés et les écoles. Cette communauté sacerdotale devrait avoir le même esprit que les Frères et assurerait une sorte d'accompagnement externe.

Selon certains experts, ce document pourrait être celui présenté au Père Claude Poullart Desplaces, fondateur des Spiritains, avec lequel La Salle a eu des contacts au sujet de l'école de Saint-Denis. Si c'est le cas, nous avons peut-être là un moyen de résoudre le problème de l'absence de statut juridique. Il s'agit de l'aspect ecclésiastique. L'Église

de l'époque ne pouvait accepter une communauté exclusivement laïque sans prêtre comme supérieur. C'est précisément après les procès perdus par la Communauté, par suite de l'abandon de M. De La Chétardie, curé de Saint-Sulpice, que l'archevêque de Paris a été contraint de nommer des supérieurs ecclésiastiques en dehors des communautés. Peu à peu, d'autres évêques ont aussi fait de même.

D'ailleurs, parmi les supérieurs sulpiciens, on avait songé à l'éventualité de confier aux prêtres de Saint-Sulpice la direction extérieure des Frères, qui obtenaient déjà tant de succès et de reconnaissance dans leurs écoles paroissiales. Les difficultés personnelles du Père de La Chétardie avec Jean-Baptiste de La Salle ont empêché l'aboutissement du projet.

C'est précisément de ces difficultés qu'est né, quelques années avant les procès, le précieux document que nous appelons « Mémoire sur l'habit », qui est une affirmation de l'identité particulière de la Communauté des Écoles Chrétiennes. Une communauté exclusivement laïque, consacrée à l'éducation des enfants des artisans et des pauvres des villes, vivant en communauté et formant ses propres candidats et enseignants pour les écoles rurales. Une identité qu'on souhaitait absolument conserver. Sa nouveauté était telle qu'on peut même y trouver la raison pour laquelle notre Père a évité de clore le processus par l'obtention d'un aval légal.

Malgré cela, lors du long voyage de La Salle dans le Sud de la France, alors que la Société

des Écoles chrétiennes est menacée d'être réduite à un réseau de communautés autonomes avec des supérieurs externes, le Frère Barthélémy, responsable à Paris, avec d'autres Frères, tente d'obtenir les Lettres patentes du Roi. Dans un premier temps, ils demandent l'aval de différents évêques entre 1712 et 1713.

Au-delà du problème de la reconnaissance de la Communauté et de son identité dans la société civile, le plus grand inconvénient résidait dans l'impossibilité d'acheter et de vendre autrement qu'au nom de personnes privées. À la mort du Fondateur, les biens étaient au nom d'un membre de sa famille ou d'un Frère. Or, ces derniers étaient également mourants. Son testament s'en chargeait, mais une mesure plus institutionnelle était devenue nécessaire.

Le Frère Barthélémy, premier successeur du Fondateur, eut à peine eu le temps de s'atteler à la tâche. Élu supérieur le 16 mai 1717, il mourut le 8 juin 1720. Puis le 7 août 1720, le frère Timothée, que certains historiens de l'Institut appellent « le second fondateur », est élu à l'unanimité Supérieur général. Il était membre de la Société des Écoles Chrétiennes depuis 20 ans.

Nous ignorons la date précise, mais nous savons que c'est au cours du premier trimestre de 1721 que Frère Timothée écrit une lettre au Père Jean Vivant. Ce prêtre, expert canoniste, faisait partie de l'entourage du Cardinal De Rohan, ambassadeur de France à la Cour de Saint-Pierre. Les Frères avaient connu le Cardinal par l'intermédiaire d'un de leurs membres qui, avant d'entrer dans

la Communauté, avait été serviteur de cette famille. La lettre fait valoir que, pour obtenir des lettres patentes à la cour de Philippe d'Orléans, régent de France pendant la minorité du prince Louis, une bulle était nécessaire. Or Philippe n'était pas un homme pieux. « Rien ne représente plus complètement et, nous oserions même dire, avec plus de rigueur et de relief, cette génération libertine, sceptique, scandaleuse, vantarde et impie dont parlait La Bruyère ». Ainsi s'exprime Georges Rigault dans son *Histoire de l'Institut*.

Ainsi, cherchant l'expansion de la Société, les Frères tentèrent d'obtenir directement les Lettres patentes, mais le secrétaire d'un fonctionnaire royal, lui-même janséniste, réussit à convaincre le Régent de la nécessité d'empêcher l'expansion des Frères. C'est ainsi que le Régent refusa pendant trois ans, soit jusqu'à sa mort, d'accorder les lettres patentes. Il faudra attendre la fin de la régence et l'accession au pouvoir du jeune roi Louis XV, en 1723, pour que la demande soit rapidement acceptée. Mais n'anticipons pas.

Comme nous l'avons dit plus haut, pour faire pression sur le tribunal en vue d'obtenir l'autorisation civile, les Frères souhaitaient obtenir la reconnaissance papale. Or, pour l'Église gallicane, la reconnaissance par une congrégation du Saint-Siège ne suffisait pas, il fallait une bulle, unique type de document que la Cour serait tenue d'accepter. Ces libertés de l'Église de France s'expriment, par exemple, de la manière suivante :

*« Nous reconnaissons en France l'autorité du Saint-Siège, le pouvoir du Pape, chef de l'Église, père commun de tous les chrétiens ; nous lui devons toute espèce de respect et d'obéissance, telle est la croyance du roi, fils aîné de l'Église, et la croyance de tous les catholiques qui sont dans la vraie communion. Mais nous ne reconnaissons pas en France l'autorité, le pouvoir, ni la juridiction des congrégations qui se réunissent à Rome ;<sup>1</sup> que le Pape peut établir comme il lui plaît, mais les sentences et décrets de ces congrégations n'ont aucune autorité ni exécution dans le Royaume, et lorsque dans l'occasion d'une affaire contentieuse, ces décrets,*

---

1 Les dicastères actuels et autres instances de la Curie romaine.

*comme en matière de dispense, de nullité de vœux, de mutation de religieux, la cour a déclaré nulles et abusives les ordonnances émanées de ces congrégations, sans préjudice pour les parties de recourir par les voies ordinaires, c'est-à-dire la chancellerie où les actes sont délivrés sous le nom et le titre du Pape en la personne duquel réside l'autorité légitime ».<sup>2</sup>*

Le Père Vivant, à la demande des Frères et avec tout l'entourage du Cardinal de Rohan, se rend donc à Rome en 1721 pour le conclave au cours duquel le Pape Innocent XIII est élu. Cependant, lors de ce premier contact avec le Pape, le Cardinal ne tient pas ses promesses et le dossier demeure latent pendant un certain temps. En outre, le chargé d'affaires français auprès du Saint-Siège s'oppose à ce que l'on s'occupe de l'approbation avant que les lettres patentes ne soient accordées, ce qui crée une situation difficile à résoudre.

De retour à Paris, le Père Vivant trouve un autre moyen de répondre à la demande des Frères : il confie l'affaire à un ami romain, agissant comme agent à la cour du Vatican. En même temps, il cherche un gestionnaire pour faire avancer les choses. Son nom : Joseph Digne. Nous sommes au printemps européen de 1722.

Digne lit le dossier que les Frères avaient remis au Père Vivant. Il y trouve les Règles, un résumé des Règles, l'aval de plusieurs évêques indiquant la fidélité des Frères à Rome et la nécessité pour l'Église d'une telle communauté. Il juge bon de modifier la manière dont la vie des Frères est présentée dans la supplique qui est au cœur du dossier. Probablement en accord avec le Frère Timothée, Supérieur des Frères, il est résolu d'y ajouter les vœux de chasteté et de pauvreté, ainsi que d'autres questions d'organisation en vigueur dans d'autres ordres, en particulier les Confréries de Catéchistes qui abondent en Italie et sont bien connues au Vatican. La présentation est faite dans la Dataria Apostolica du 8 août 1722. Puis rappelons le problème des libertés gallicanes, pour

---

<sup>2</sup> PITHOU, *Preuves des libertés de l'Église gallicane*, Paris, 1651, t. I, p. 219 : « Conclusions de M. Talon, avocat général, sur un décret de l'Inquisition de Rome qui condamne cette proposition : saint Pierre et saint Paul sont deux chefs en l'Église, qui n'en font qu'un, avec l'arrêt de la cour sur ce intervenu ». 1647.

lequel il est nécessaire de demander une « *confirmatio* » de l'Institut et de la Règle à résoudre sous forme d'une Bulle signée par le Pape lui-même.

La procédure se déroule dans la Congrégation dite du Conseil à laquelle le dossier a été renvoyé par la Dataria le 28 juillet 1724.<sup>3</sup> Le 3 août, Digne le soumet à cette Congrégation et non à la Congrégation des Religieux, afin qu'il soit clair pour les fonctionnaires que le statut ecclésial de la Communauté n'est pas modifié : il s'agit d'une communauté de laïcs consacrée à l'éducation et à l'évangélisation des pauvres dans un contexte d'école gratuite. Puis dans la présentation, il est clairement indiqué que le mode de vie est celui de l'association, où tout se fait ensemble. C'est peut-être la raison pour laquelle le Frère Gabriel Drolin, unique Frère présent à Rome où il vit seul depuis 1702, n'a participé à aucune des étapes du processus.

Un élément est très frappant pour nous aujourd'hui : pour la première fois, un document papal désigne des laïcs qui, sous l'autorité du souverain pontife, peuvent faire la catéchèse, un ministère qui, jusqu'alors, était strictement réservé aux ministres ordonnés.

Mais revenons en France où, comme nous l'avons déjà mentionné, les lettres patentes royales sont refusées à la communauté

depuis la Régence. Nous savons que Frère Timothée et son assistant, Frère Jean Jacquot, font le vœu, fin 1722, de jeûner le 7 décembre et de se consacrer à la Sainte Vierge le 8 décembre, jusqu'à l'obtention des lettres royales. Or, ironie de l'Histoire, le régent Philippe d'Orléans meurt en février 1723. Une nouvelle demande est donc déposée devant le roi Louis XV par Louis de la Vergne de Tressau et le Cardinal De Fleury. Cette fois-ci, la demande est accueillie et les lettres sont accordées en septembre 1724.

Entre-temps, le pape Innocent XIII décède et Benoît XIII lui succède le 29 mai 1724. Avec le changement de pape, le dossier passe à une autre vitesse, et la supplique passe sous la protection du cardinal Lambertini. L'institution ressemblant aux célèbres confréries de catéchistes, il n'y a pas d'étude approfondie du dossier. Puis, après l'interruption des travaux pendant l'été, un rapport favorable est produit pour la Congrégation du Conseil le 22 novembre 1724. On l'inscrit ensuite à l'ordre du jour de la session du 16 décembre : N° 123 sur 140 points traités ce jour-là. Le sujet ne fait pas l'objet d'une étude détaillée ni d'une grande discussion. Noël et sa trêve hivernale, ainsi que la préparation de l'Année sainte qui allait commencer, interrompent à nouveau les travaux. Mais les Frères auront leur Bulle, publiée le 26 janvier 1725, presque en même temps que les Lettres patentes,

**3** La Congrégation du Concile (de Trente) était chargée de toutes sortes de questions concernant l'application des décrets du Concile lui-même. Parmi elles, tout ce qui mettait en œuvre des initiatives apostoliques, catéchétiques, scolastiques, ou autres.

le 27 février 1725 avec toutes leurs certifications. Cette fois, Melchior de Polignac, l'ambassadeur de France qui s'y était opposé, y est favorable.

La Bulle a rencontré quelques obstacles lors de son entrée en France : un malentendu tenace, notamment, concernant la reconnaissance par la Bulle d'une communauté d'éducateurs et de catéchistes laïques, alors que les Frères se considéraient comme des religieux. Mais ces obstacles ont été rapidement surmontés. Le Frère Timothée convoqua un Chapitre général pour recevoir la Bulle, ordonner les modifications nécessaires à la Règle et prononcer les nouveaux vœux selon la Règle et la Bulle (comme nous le faisons encore aujourd'hui).

Si nous examinons le préambule de la nouvelle Règle, probablement écrit par le Frère Jean Jacquot qui a si longtemps accompagné Jean-Baptiste de La Salle, nous pouvons nous faire une idée générale de l'évolution du regard du Fondateur sur l'identité elle-même. Entre le Mémoire sur l'habit et cette nouvelle Règle, l'association laïque a parcouru un long chemin.

## Analyse de la lettre solennelle

*In apostolicae dignitatis solo* du 26 janvier 1725 de Benoît XIII pour l'approbation de la congrégation religieuse des Frères des Ecoles Chrétiennes fondée par Jean-Baptiste de La Salle.



MME GIANNA  
CALANDRELLA

Italienne. Chercheuse  
en langue et culture  
italiennes.

Le document est rédigé dans une écriture particulière, artificielle et éloignée des autres modèles graphiques contemporains d'usages quotidien et documentaire : il s'agit de la minuscule bollatica ou *littera Sancti Petri*, typique et exclusive des bureaux de la Chancellerie pontificale, supprimée par Léon XIII en 1878. Considérée comme très difficile à lire en raison des traits brisés qui déforment considérablement les lettres, elle a toujours été présentée comme une écriture inférieure par les paléographes qui l'ont rarement étudiée en profondeur.

Le document présente l'articulation habituelle des lettres papales solennelles en protocole, texte et extrait.

**Le protocole** se compose d'une première ligne, entièrement écrite en caractères allongés (*litterae elongatae*) et contient l'*intitulatio* constitué du nom du pontife sans le chiffre (pape Benoît, auteur du document), suivi de son titre d'évêque de Rome (*episcopus*). Viennent ensuite la formule d'humilité (*servus servorum Dei*) et celle de perpétuité (*ad perpetuam rei memoriam*), typiques des

documents publics sous forme de priviléges. En revanche, l'*inscriptio*, c'est-à-dire l'indication du destinataire, et la *salutatio* (généralement indiquée par les mots *salutem et apostolicam benedictionem*) manquent.

**Le texte** commence à la deuxième ligne.

*In apostolicae ... solio* : c'est le début du manifeste ou préambule, c'est-à-dire la partie du document qui illustre les motivations idéales de l'action juridique énoncée dans la délibération, d'un point de vue religieux ou juridique. Il ne s'agit donc pas des motifs réels de l'émission du document, mais des principes éthiques et religieux qui, comme dans le cas présent, ont motivé l'acte.

Les documents pontificaux sont signalés par les premiers mots du manifeste.

*Nostris ... Nobis ... Nostras ... etc.* : l'utilisation du *pluriel maiestatis* est une règle de la diplomatie pontificale qui persiste encore aujourd'hui dans les documents latins du Saint-Siège. Il convient toutefois de noter que, dans le cas du pontife, cet usage est justifié par des raisons théologiques et non par la simple étiquette.

*Sane pro parte ... vivitis de praesenti* : cette partie du texte est la *narratio*, c'est-à-dire l'exposé des circonstances qui ont poussé l'auteur du document, en l'occurrence le Pape Benoît XIII, à accomplir l'action juridique. Dans ce cas, l'exposé de la Règle des Frères des Écoles chrétiennes fait partie de la narratio puisque l'action juridique est exprimée plus tard.

*Hactenus vixistis, et vivitis de praesenti* : remarquez le changement de ton du texte. Manifestement à cause d'une erreur, la forme impersonnelle du texte passe à la deuxième personne.

*Cum autem ... non alias* : la *dispositio* de l'acte, c'est-à-dire la partie dans laquelle est déclaré l'acte juridique en cours, c'est-à-dire l'approbation des règles, occupe beaucoup d'espace. Il est d'abord fait référence à la *petitio*, c'est-à-dire à la supplique adressée au pape, puis à la préoccupation du Saint-Siège (*in praemissis opportune providere de benignitate apostolica dignaremur*), puis à l'approbation

de la Règle (*Nos igitur ... apostolica auctoritate approbamus et confirmamus, eisque apostolicae firmitatis robur adicimus*) dont les effets se prolongent indéfiniment dans l'avenir (*semper et perpetuo validas esse et fore, suosque plenarios et integros effectus sortiri et obtinere debere*) nonobstant toute norme contraire (*non obstantibus constitutionibus et ordinationibus apostolicis contrariis*).

Il faut noter quelques différences entre le texte de la lettre solennelle et celui de la supplique envoyée pour approbation. A l'article 8, la lettre contient une formulation restrictive : *Fratres admittantur ... in decimo sexto aut decimo septimo eorum aetatis anno* alors que la supplique disait : *quo tempore poterunt admitti ad vota perpetua emitenda*, n'exprimant ainsi qu'une seule possibilité. A l'article 9, le texte de la lettre est très précis : *vota Fratrum sint castitatis, paupertatis, obedientiae, et permanentiae in dicto instituto, nec non pauperes gratis edocendi*. En effet, les mots pauperes gratis edocendi ne figurent pas dans la supplique. La supplique elle-même précisait que les vœux en question étaient simples ; en outre, elle attribuait au pape (et non aux évêques) la dispense des vœux susmentionnés.

Cette disposition est suivie d'un certain nombre de clauses : la clause prohibitive concernant l'empêchement de quitter la religion sans l'autorisation du supérieur et la clause subséquente de sanction (*Volumus autem ... absque expresso consensu superiorum generalium ... ex praefato instituto egredi, aut ad seculum redire valeat ... sed sub obedientia suorum superiorum maneat*).

*Nulli ergo ... se noverit incursum* : il s'agit de la sanctio ou minatio, c'est-à-dire de l'exposé des conséquences juridiques ou religieuses du non-respect de la prescription du document ; il s'agit d'une formule pour protéger le respect de la disposition. Dans ce cas, il s'agit d'une *sanctio negativa* qui fait allusion à des sanctions de nature spirituelle (excommunication, exprimée par les mots "*indignationem omnipotentis Dei, ac beatorum Petri et Pauli apostolorum eius, se noverit incursum*"). La bizarrerie concernant l'indignation des saints Pierre et Paul, dont la présence dans le texte ne serait pas du tout nécessaire, puisque l'indignation divine est certainement supérieure à tout, a été justifiée, précisément au XVIII<sup>e</sup>

siècle, par le fait que le texte écrit serait plus long, garantissant ainsi un honoraire plus élevé aux fonctionnaires de Dataria.

À la fin du document se trouve l'*excatocollo* contenant la *datatio* et quelques souscriptions de fonctionnaires de la Curie chargés de contrôler les différentes étapes de la préparation du document.

*Datum Romae, apud Sanctum Petrum, anno incarnationis dominicae millesimo septingentesimo vigesimo quarto, septimo kalendas Februarii, pontificatus nostri anno primo* : il s'agit de la date abrégée (l'alinéa manque). L'année est exprimée dans le style de l'incarnation, qui plaçait la nouvelle année au 25 mars de chaque année (c'était le jour de l'annonciation à Marie). On utilise également le calcul florentin (qui coïncide avec l'année commune du 25 mars au 31 décembre et compte une unité de moins du 1er janvier au 24 mars). Le jour (*septimo kalendas Februarii*) est donné selon l'usage habituel du calendrier romain, qui compte les jours à rebours à partir de trois dates de référence dans le mois, en l'occurrence le premier jour du mois. Enfin, l'année du pontificat est également indiquée : la première. Benoît XIII ayant commencé à dater ses documents à partir de la date de son couronnement, soit le 4 juin 1724, la première année de pontificat s'étend de cette date au 3 avril 1725. Le jour indiqué dans le document est le 26 janvier et donc, pour tout ce que nous avons vu plus haut, l'année est 1725. L'acte a été délivré à la basilique Saint-Pierre, l'église prise de préférence par les papes à partir du milieu du XVIIe siècle.

Le document présente des anomalies inattendues qui ne sont pas résolues. Un fonctionnaire du Bureau des *Lettres contradictoires*, un certain Andrea Santini, qui, en 1869, a décrit aux Lasalliens l'apparition de l'actuel AAV, *Regestum Litterarum contradictarum* 147 (à l'époque manifestement encore à la Chancellerie), en parle :

« La bulle du Pape Benoît XIII d'heureuse mémoire par laquelle est confirmé le pieux Institut des Religieux des Écoles Chrétiennes de Reims, a été rédigée, comme on le verra par ce qui vient d'être dit, pour être envoyée sous forme personnelle *gratiosa*, c'est-à-dire à ceux qui en demandaient la grâce, et donc : *Dilectis filiis superiori generali et Fratribus Scholarum Christianarum nuncupatorum civitatis Remen*. Mais cette bulle fut ensuite envoyée en *Forma gratiosa*

*perpetua*, ou *Ad perpetuam rei memoriam* ; de sorte que le projet de cette bulle dut être corrigé en ce sens que le Pontife ne s'adressait plus aux religieux, mais aux religieux du pieux Institut. D'ailleurs, certaines de ces corrections dans le projet de la bulle sont passées inaperçues, ce que l'on peut constater dans le registre original de la bulle elle-même, transcrit comme il est d'usage sur le projet. Dans le registre susmentionné, on peut donc voir la correction apportée sous la forme mentionnée ci-dessus, avec la suppression de ce qui suit : *Dilectis filiis superiori generali et Fratribus Scholarum Christianarum nuncupatorum civitatis Remen. Salutem etc.* (*ce etc. requiert les mots : et apostolicam benedictionem*) ; et remplacé par l'appel figurant à la fin du registre avant sa légalisation : *Ad perpetuam rei memoriam* ».

Outre le texte de la lettre solennelle *In apostolicae dignitatis solio* sur la bulle, il existe plusieurs autres textes rédigés ultérieurement.

Ils racontent le déroulement du processus documentaire.

- ◆ Le parchemin fut visé, vérifié et taxé le 25 février 1725.
- ◆ Entre-temps, ses procès-verbaux avaient également été enregistrés (textes n° 1 à 3).
- ◆ Remis à Joseph Digne, le parchemin fut immédiatement contresigné par lui et transmis à son correspondant de Paris, Denis-François de La Noue (cf. textes n° 6-7).
- ◆ Ce dernier fait vérifier la bulle le 26 mars (textes n° 4-5).
- ◆ Un mois plus tard, le 26 avril, Louis XV accorda sa lettre d'accompagnement (voir ci-dessous).
- ◆ Le 12 mai 1725, la Cour de Parlement de Rouen enregistre l'acte papal et en autorise l'exécution (texte sur la plica).
- ◆ Et enfin, le 26 du même mois, l'archevêque de Rouen, de la Vergne de Tressan, vit également le document.

- ◆ Par ce document, Benoît XIII approuve et confirme la congrégation des Frères des Écoles Chrétiennes. La lettre ne sanctionne pas son établissement ou son érection, et donc aucune nouvelle institution juridique n'est créée : il s'agit plutôt d'une reconnaissance au plus haut niveau de l'œuvre de Jean-Baptiste de La Salle, consistant en une fondation pour soutenir les pauvres dans leurs dépenses éducatives. En revanche, le règlement reconnaît la légitimité de la possession des biens et prévoit même des sanctions en cas de dilapidation.

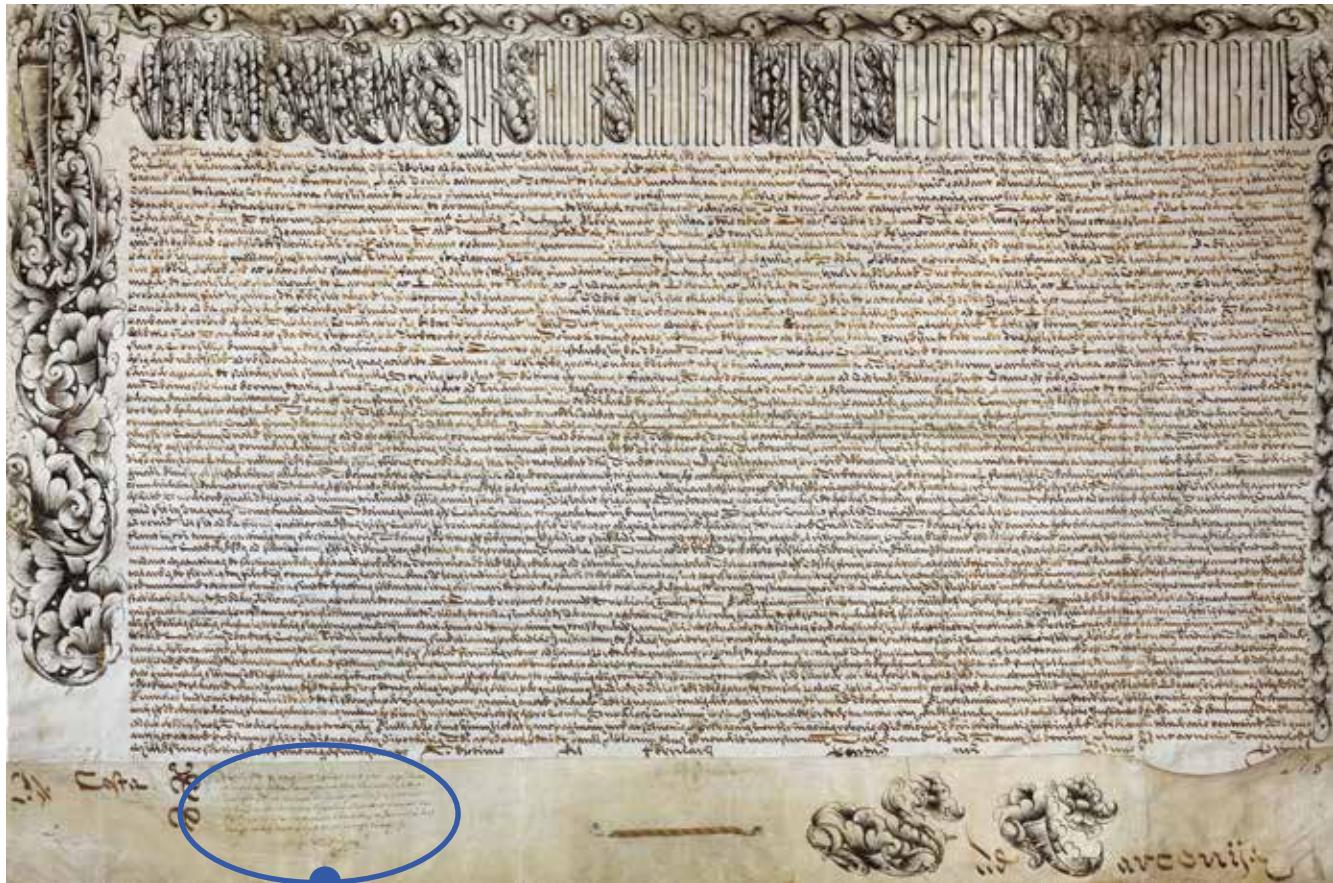
Il y a aussi les articles concernant les conditions d'admission des Frères dans la congrégation, ainsi que ceux qui s'opposent à la sortie de l'Institut sans le consentement des supérieurs.

Dans la bulle, les 18 articles exprimés dans la supplique sont approuvés : tout le reste de la littérature lasallienne, cependant, n'a pas reçu d'approbation et n'est mentionné nulle part dans le texte de la lettre de Benoît XIII.

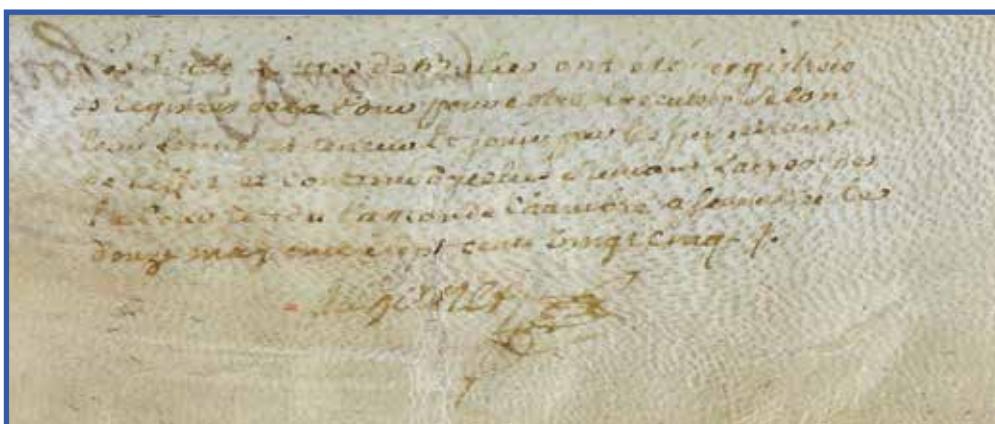
Les articles en question ont été les seuls à être approuvés, car rien d'autre n'était demandé dans la supplique, ce qui illustre une fois de plus l'attention que la Curie romaine a portée au "verbum" des textes présentés.

Le texte de la supplique avait été rédigé avec prudence pour éviter que l'institut des Frères des Écoles Chrétiennes ne soit assimilé à un ordre religieux : de ce fait, le type d'approbation, d'un point de vue juridique, était similaire à celui des statuts universitaires, des chapitres et des communautés confrériques laïques.

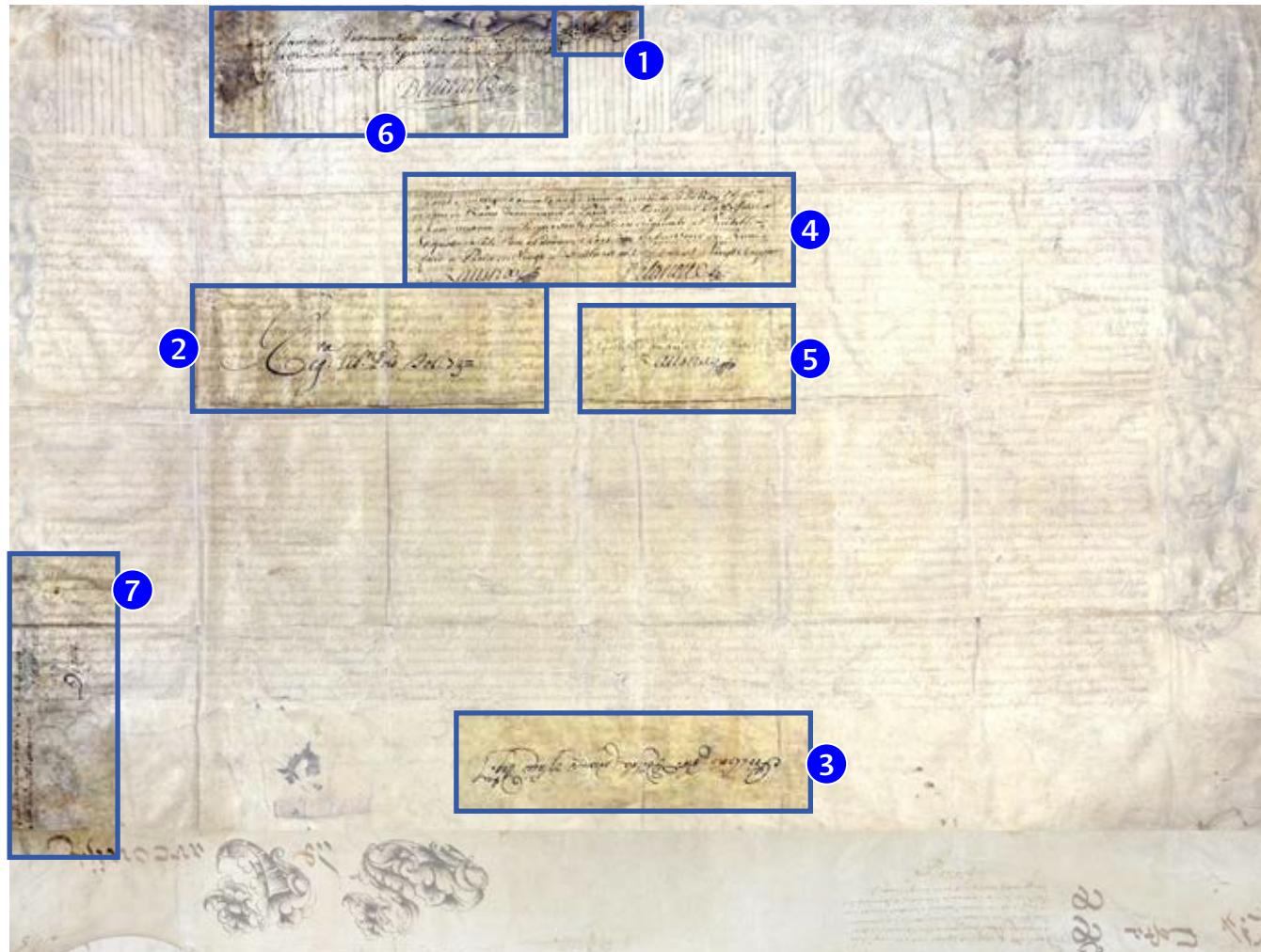
Les aspects extrinsèques du document (écriture, sceau) ainsi que les aspects intrinsèques du texte (formule) ne permettent pas de déceler la moindre altération et indiquent donc l'authenticité de ce spécimen de la lettre solennelle de Benoît XIII.



**PHOTO 1**  
Emplacement du  
premier texte.



**PHOTO 2**  
Le texte en français  
sur la couverture.



**PHOTO 3**  
Emplacement des  
textes au verso  
de la lettre solennelle.

# Commentaire canonique sur la bulle

Extrait de *Cahiers Lasalliens* n° 11.

Conclusions



**FRÈRE MAURICE-  
AUGUSTE  
ALPHONSE  
HERMANS, FSC**

Chercheur lasallien belge (1911 - 1987). Il a été Procureur général de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiniennes.

« *Institutum et Regulas hujusmodi... Apostolica auctoritate approbamus et confirmamus, eisque Apostolicae firmatis robur adjicimus* ».

« *Praeterea, quascumque possesiones et quaecumque bona quae idem Institutum... possidet, aut... poterit adisci, firma et illibata permanere* ».

« *Volumus autem quod de caetero, perpetuis futuris temporibus, nullus ex Fratribus Instituti hujusmodi, absque expresso consensu Superiorum generalium ipsius Instituti, etiam praetextu arctiore religionem amplectendi, ex praefato Instituto egredi aut ad saeculum redire valeat...* ».

**L**e dispositif de la bulle de Benoît XIII tient essentiellement en ces quelques lignes. Ne s'y ajoutent, en manière de complément obligé, que les clauses protocolaires, les formules exécutoires, imprécatoires et comminatoires parfaitement stéréotypées.<sup>1</sup>

« *Approbamus et confirmamus* », et non point « *instituimus et erigimus* » : le Pape ratifie et corrobore, il n'entend point instituer. Sa volonté n'est pas de créer une œuvre nouvelle, ni même de donner l'existence juridique à une création dépourvue encore d'un statut légal dans l'Église. S'appropriant les termes de la supplique qui lui est présentée, Benoît XIII n'intervient que pour reconnaître et sanctionner un état de choses préexistant. Il confirme, en y ajoutant le poids de son autorité apostolique, et les initiatives attribuées à Jean-Baptiste de La Salle : une fondation et des règlements pour l'exécution de celle-ci ; et les actes des Ordinaires diocésains qui ont dû précédemment autoriser l'une et les autres.<sup>2</sup> Plus fermes et plus exactement gardées, telles seront désormais, suivant les vœux des impétrants, ratifiés par la bulle, les dispositions retenues par le document pontifical. Ni les prélats qui leur ouvriront leurs diocèses ; ni les Juges qui pourraient être saisis de leurs causes, fussent-ils cardinaux, nonces ou légats ; ni les Frères eux-mêmes ne pourront désormais détruire, altérer, modifier de façon quelconque, ces textes qui contiennent l'approbation, la confirmation, l'affermissement, le décret et la volonté du Pontife romain.<sup>3</sup>

**1** Inutile de dire que par ces dernières, notre document s'apparente aux petites bulles ou bulles priviléges, et non aux Lettres décrétales.

**2** Bien que le document pontifical ne fasse explicitement allusion à aucun acte de l'autorité diocésaine érigeant canoniquement l'Institut, les termes dans lesquels il parle de la fondation rémoise et des filiales existantes ou éventuelles en d'autres diocèses, permettent peu de doute à cet égard : c'est bien du consentement des Ordinaires et sous leur autorité, que l'Institut a pris naissance et s'est propagé. Nous avons dit ailleurs à quoi se réduisait en fait, les interventions des évêques de France : si ceux-ci acceptent et souhaitent même l'aide des Frères, aucun ne semble avoir pris sur soi d'ériger canoniquement l'Institut sous quelque forme que ce soit.

**3** « *et propterea corumdem Institutum salubribus Ordinationibus et Statutis, ut firmiora subsistant et perpetuo futuris temporibus observentur, potissimum cum a Nobis petitur, Apostolicae confirmationis robur libenter adjicimus* » – « *Cum autem, sicut eadem petitio subjungebat, ea quae Sedis Apostolicae præfatae munimine roborantur, firmiora sint, et exactius soleant ab omnibus observari ...* » – « *Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam Nostræ absolutionis, approbationis, confirmationis, roboris adjectionis, decreti et voluntatis infringere, vel ei ausu temerario contraire* ».

« *Institutum approbamus* ». Employé dans les acceptations que l'on sait, en Daterie et au Concile,<sup>4</sup> le vocable ne pouvait évidemment retrouver dans la bulle une signification constante. Volontairement très concise, la formule d'approbation laisse perplexe. Les premières lignes du texte pontifical ne permettent aucun doute : pour leur rédacteur, l'*Institutum* c'est bien le capital constitué pour assurer l'œuvre des écoles chrétiennes, et accepté à cette fin au nom de l'Église.<sup>5</sup> Cette fondation, Jean-Baptiste de La Salle l'avait voulue et accomplie pour l'utilité des pauvres, de ceux-là qui ne peuvent subvenir eux-mêmes aux dépenses nécessaires à leur instruction.<sup>6</sup> D'autres passages consacrent la légitimité des propriétés et des biens,<sup>7</sup> prévoient même les sanctions les plus graves contre d'éventuels dilapideurs.<sup>8</sup> D'autres articles enfin, restituent au vocable le sens précis que lui donnaient les textes lasalliens : ils parlent des conditions d'admission des Frères dans l'*Institut*<sup>9</sup> ou s'opposent ensuite à leur sortie sans le consentement

- 
- 4** Pour les Frères, dans la rédaction de la supplique : *Institutum* = leur société, le collège des personnes qui la composent. Pour le cardinal Corsini, dans son rapport au Concile : *Institutum* = ensemble des dispositions essentielles définissant la raison sociale de l'association.
  - 5** Ce qui amène le rédacteur à parler de pieuses volontés des fidèles, et de fondations destinées à favoriser les pauvres écoliers.
  - 6** Jean-Baptiste de La Salle est amené à son œuvre en « considérant les innombrables désordres engendrés par l'ignorance, source de tous les maux, principalement parmi les gens, qui accablés par l'indigence ou appliqués au travail des mains pour gagner leur vie, non seulement restent étrangers à toutes les sciences humaines, *faute de pouvoir subvenir aux dépenses nécessaires*, mais, ce qui est bien plus déplorable, ignorent très souvent les éléments de la Religion chrétienne ».
  - 7** « Nous voulons que toutes les propriétés et tous les biens quelconques que le dit Institut possède déjà justement et canoniquement, ou qu'il pourra, Dieu aidant, acquérir désormais par concessions des Papes, largesses des Rois et des Princes, dons des fidèles, ou de toute autre manière juste, demeurent stables et dans toute leur intégrité ». – Une telle manière d'écrire ne préjuge évidemment pas du caractère collégial ou non de l'*Institut* ; mais elle n'oblige certainement pas à abandonner l'acceptation d'une entité non collégiale clairement retenue par les premiers paragraphes de la bulle.
  - 8** « Que le Supérieur général puisse être déposé par le chapitre général des Frères, pour ces causes, savoir : hérésie, impudicité, homicide, débilité d'esprit, caducité d'âge, dilapidation des biens de l'*Institut* » – Même remarque qu'à la note précédente.
  - 9** « Que les Frères soient admis dans le dit Institut dans la seizième ou dix-septième année de leur âge ».

des Supérieurs.<sup>10</sup> Fondation ou groupement collégial constitué gardien et exécuteur de celle-ci, la bulle paraît donc avoir reçu tantôt l'une, tantôt l'autre des deux acceptations. La multiplicité des remaniements subis par certaines parties du texte, la diversité des rédacteurs, correcteurs et minutanti expliquent aisément ces ambiguïtés. Mais à défaut de la fondation inexistante, *l'approbamus et confirmamus* de la bulle ne pouvait atteindre, aux yeux des impétrants, comme au regard des Ordinaires de France, que le groupement collégial des Frères des Écoles Chrétiennes.

« *Institutum et Regulas* ». Sans aucun doute possible, les Règles ici désignées sont celles-là même que la bulle reproduit intégralement, ces dix-huit articles que nous avons lus dans la supplique de la Daterie, sans pouvoir toujours en identifier la provenance. L'approbation pontificale atteint donc pleinement – *in forma specifica* – ces constitutions, mais elles seules. Aucune approbation n'est accordée – *in forma communi*, explicite vel implicite – aux textes normatifs lasalliens très nombreux, non insérés dans les lettres de Benoît XIII.

Faut-il insister sur le fait, apparemment peu commun, d'une approbation portant à la fois sur l'Institut et les Règles ? Nous ne le croyons pas.<sup>11</sup> Si tel auteur fait une remarque de ce genre, il nous paraît se méprendre aussitôt sur la valeur des formules employées par notre bulle. À ses yeux, celle-ci érigerait la Congrégation des Frères des Ecoles chrétiennes et approuverait son *Institutum*. Ce dernier terme reprendrait alors un sens voisin de celui attribué, en sa relation de 1724, par Mgr Corsini : texte constitutif fondamental, affirmant les caractères spécifiques d'une association, que celle-ci soit une Religion proprement dite, une Société ad instar religiosis, ou même une simple association de fidèles.<sup>12</sup> Rien ne nous

<sup>10</sup> « Qu'aucun des Frères de l'Institut ne puisse, sans l'exprès consentement des Supérieurs généraux de cet Institut, ni sortir du dit Institut, même sous prétexte d'embrasser une religion plus étroite ».

<sup>11</sup> Nous avons mentionné ailleurs, la rareté de l'expression *confirmatio instituti* sur les suppliques de la Daterie ou sur les dossiers du Concile.

<sup>12</sup> École pratique de droit religieux. *Notes prises pendant les cours dispensés par son Excellence P. Arcadio LARRAONA, au cours de l'année 1951-1952, section spécialisée. « Chapitre II. Dell' Institutum. I. Significato del termine ».* En droit religieux, le terme a une signification spécifique et désigne l'ensemble des idées ou des éléments

paraît autoriser cette lecture. Si le terme d'*Institutum* ne désigne pas toujours sans équivoque le groupement collégial des Frères des Ecoles chrétiennes, il ne prend pas une seule fois, en notre texte, le sens qu'on lui attribue ici, et que seuls probablement, le voisinage des deux termes – *Institutum et Regulas* – et l'insertion dans la bulle de quelques articles seulement de ces Règles, auront suggéré. Il nous paraît donc vain de présenter la bulle *In apostolicae* comme la dernière en date des lettres pontificales, joignant à l'acte d'érection d'une société quasi-religieuse, l'approbation de son institut.<sup>13</sup>

S'il ignore tout – en dehors des dix-huit articles qu'il reproduit – des Règles communes et autres que les Frères des Ecoles chrétiennes se sont données, le Saint-Siège ne porte aucunement, cela va sans dire, la responsabilité du partage institué entre les textes lasaliens. Le choix des quelques points soumis à son approbation est pleinement imputable aux impétrants qui les lui présentent. Après comme avant la bulle, les critères qui ont guidé le Frère Timothée et ses aides restent discutables ; et cette discussion n'entache en rien la haute valeur et la pleine efficacité du document pontifical.<sup>14</sup> Les extraits présentés ont été reconnus comme pouvant valoir, non en raison des textes plus larges qu'ils auraient laissé supposer ; mais tels quels, en eux-mêmes, sans aucune référence à d'autres constitutions non produites. Pour les divers intervenants, pour le Pape lui-même, les Frères des Ecoles chrétiennes n'avaient d'autres Règles que celles dont la supplique et la bulle après elle, faisaient état. Les dix-huit articles ont été retenus, non parce que

---

caractéristiques d'une religion qui la distinguent des autres. Les éléments constitutifs de l'*Institutum* sont : la fin, l'esprit, les œuvres, les classes, etc. ».

**13** *Id.* « Certaines religions ont leurs instituts bien définis dans le document d'approbation lui-même. En effet, pendant un certain temps, le document pontifical par lequel une religion était érigée ou approuvée contenait également ses éléments caractéristiques, et ce de manière différente des Constitutions. Parfois, l'*Institutum* est contenu dans la bulle d'érection : le dernier exemple en date est celui des Frères des Écoles Chrétiennes, approuvés par Clément XI ». Passons sur cette erreur historique. Là où l'archevêque Corsini avait vu l'*Institutum* et les Constitutions, le Révérendissime ne voyait que l'*Institutum*. Cela est difficile à concilier avec les termes de la bulle.

**14** *A fortiori*, la bulle n'attribue-t-elle à Jean-Baptiste de La Salle le texte des dix-huit articles que sur la foi de la supplique présentée par les Frères. Le Saint-Siège n'entend nullement faire sien le jugement d'autrui en ces matières ; il le rapporte, sans plus.

l'autorité romaine y aurait décelé, parmi d'autres, des points plus significatifs ou plus importants, mais pour la toute bonne et toute simple raison que les Frères ne présentaient à l'agrément du Saint-Siège, en qualité et au titre de Règles, que ces quelques extraits.

La difficulté que nous avons rencontrée de justifier ce choix,<sup>15</sup> la facilité avec laquelle au contraire, ces articles devaient être reçus en Congrégation, demanderaient peut-être un essai d'explication. Une première observation s'impose. Si l'on excepte le statut votal, auquel nous reviendrons dans un instant, la plupart des normes gardées dans les dix-huit articles sont susceptibles d'une double signification juridique. Même s'ils ne les reconnaissent pas toutes comme également traditionnelles parmi eux, les Frères n'hésitent certainement pas à les replacer dans le contexte ascétique et spirituel des textes lasalliens, à leur attribuer, par conséquent, valeur de Règle religieuse. Pour un lecteur externe, par contre, ces règlements, jugés complets par eux-mêmes, peuvent justement paraître définir une simple confraternité.<sup>16</sup> Mieux renseignés que lui sur la manière d'aborder la cour romaine, des conseillers du dehors – un Jean Vivant, par exemple – ont très bien pu guider le choix du Frère Timothée. Pour ne point faire songer à d'abusives prétentions, mieux valait écarter ce qui, dans les articles soumis à l'approbation, aurait trop étroitement assimilé l'Institut à un Ordre religieux. D'eux-mêmes, les Frères eussent été moins prudents, sans doute : à Rouen, nous le savons, et devant les autorités municipales pourtant, ils venaient de présenter avec un certain détail leurs obligations et pratiques proprement religieuses.<sup>17</sup> Eussent-ils fait moins, à cet égard, dans les textes destinés à la Curie, si des conseils venus du dehors ne les en avaient dissuadés. De tels avis avaient dû prévaloir aussi dans la rédaction de ces articles de gouvernement – domicile et attributions des assistants, déposition du général, mandats des directeurs et des visiteurs, tenue des chapitres généraux et provinciaux – mis au point, peut-être même entièrement composés à l'occasion de ces premières démarches. On aboutirait dès lors à cette situation paradoxale : d'une part, la

<sup>15</sup> V. supra, chapitre XIII, les constitutiones; chapitre XVIII, l'information du cardinal.

<sup>16</sup> V. supra, chapitre XVIII, l'information du cardinal.

<sup>17</sup> Nous faisons allusion au Mémoire rouennais de 1721, si souvent cité en nos troisième et quatrième parties, retranscrit in extenso : cfr. Chapitre X. Les pièces du dossier transmis à Jean Vivant.

Curie recevrait d'autant plus volontiers nos textes qu'elle ne découvrirait en ceux-ci rien qui ne fût de mise dans les statuts d'une société séculière ; d'autre part, les Frères qui recouvriraient ces mêmes textes, incorporés au document pontifical, se croiraient d'autant mieux fondés à les concevoir et les honorer comme la charte de leur vie religieuse.

Le statut votal lui-même rendrait compte de semblables confusions. La première fois qu'ils saisissent leurs intermédiaires légaux, les Frères n'avaient donc point mentionné les vœux de chasteté et de pauvreté. Comment ces expéditionnaires ou leurs conseillers furent-ils conduits à croire cette omission dommageable ? Comment en vinrent-ils à considérer comme indispensable la mention de ces deux engagements, traditionnels seulement dans les états canoniques de perfection chrétienne ? Rien dans la suite, ne laissera penser que la Daterie ou la Congrégation du Concile se soient montrées particulièrement attentives à cet égard.<sup>18</sup> Une seule hypothèse nous paraît plausible. A l'examen des Règles communes intégrales, transmises à Rome dès 1721, Joseph Digne ou l'un de ses conseillers aura conclu un peu vite qu'une demande d'approbation de ces textes serait transmise à la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers. D'où l'insistance de l'expéditionnaire à requérir la mention des trois vœux traditionnels. Mais, en même temps qu'il mettait en évidence la nomenclature

---

**18** Énumérant les vœux, Mgr. Corsini ne relève nullement le fait que les vœux de pauvreté et de chasteté ont été introduits sur demande. Il examine avec attention pourtant la durée des divers engagements à souscrire; il prévient une objection relativement au vœu de persévérance; il rappelle qu'il s'agit de vœux simples et prévoit le jeu de la dispense. Rien ne souligne la présence des trois vœux traditionnels.

des vœux, le rédacteur de la supplique et du sommaire rappelait chaque fois leur qualité de vœux simples. Et cette dernière précision entraînait assez naturellement l'envoi de notre supplique à la Congrégation du Concile. Les Frères n'y paraîtraient évidemment point comme prétendants à la qualité de réguliers. Et leur cause serait traitée, en tous points, à l'égal des confirmations de statuts d'universités,<sup>19</sup> de chapitres, de communautés séculières ou de confraternités.<sup>20</sup>

Les termes et le contexte de l'approbation pontificale seraient autrement interprétés à Rouen. L'invitation venue de Rome, d'ajointre au vœu d'obéissance, les deux autres vœux traditionnels, avait comblé les aspirations des Frères :<sup>21</sup> ils l'agrèrerent comme le gage d'une promotion de leur Institut au rang d'Ordre religieux. Une fois la bulle entre leurs mains, ils ne douteront plus que leurs vœux ne soient des vœux de religion,<sup>22</sup> ils les qualifieront même aussitôt de solennels,<sup>23</sup> en dépit des termes non équivoques des lettres pontificales. *À fortiori*, feront-ils de ces engagements des vœux publics, prononcés à la face de l'Église et reçus par Elle. Le 15 août 1725, c'est devant le grand-vicaire, mandaté à cette fin par l'archevêque de Rouen, que le Frère Timothée, ses Assistants et nombre de leurs confrères émettront leurs vœux perpétuels suivant la bulle d'approbation.<sup>24</sup> Le texte de Benoît XIII ne prescrivait rien de semblable : sans se prononcer sur les modalités d'émission, il ne demandait certes pas aux Frères d'innover à ce point. Le

**19** Dans les textes de l'époque, le terme *d'universitas* continue à valoir pour désigner des collectivités de types très divers.

**20** On disait de façon presque équivalente, et l'on employait parfois l'un pour l'autre dans les mêmes documents et à propos des mêmes associations, les termes de *confraternitas*, *sodalitas*, *sodalitium*, *confraternitas laicorum*, *congregatio*, *pia unio*, *societas*, *coetus*, *consociatio*.

**21** Bl., LL, p. 191.

**22** Acte capitulaire de la réception de la bulle, AMG, SCa, *Registre A*, pp. 24-25.

**23** Dès le 28 juillet 1725, un Mémoire présenté au nom des Frères de Rouen s'exprime ainsi : « Le Pape a donné aux suppliants, une bulle en date du 7 des kalendes de février 1724, par laquelle, en leur donnant une bulle particulière, il les astreint à faire des vœux solennels et perpétuels, cette bulle ayant été autorisée par des lettres patentes du 26 avril, elles ont été enregistrées au parlement de Rouen » (Rouen, Archives départementales de la Seine maritime, D. 537; photocopie aux AMG, photo 39).

**24** Acte capitulaire de la réception de la bulle, AMG, SCa, *Registre A*, pp. 26-27.

cérémonial traditionnel, excluant la présence de tout délégué de l'Ordinaire, n'avait donc pas à être réformé pour la circonstance. Si les Frères et l'archevêché lui-même s'y sont prêtés, c'est bien semble-t-il en raison d'une facilité trop grande à confondre des solennités juridiquement irréductibles : la remise aux Frères capitulants, par l'officialité diocésaine, d'une bulle qui confirmait l'existence et les Règles de l'Institut, prenait un peu les dehors des formalités exécutoires d'une bulle d'érection de monastère. En même temps dès lors, qu'il était censé ériger Saint-Yon en maison régulième, le grand-vicaire était prié ou s'arrogeait le droit de recevoir les vœux des Supérieurs et des premiers membres de l'Ordre nouveau....

Une fois de plus, nous mesurons la précarité de certaines positions traditionnelles. Une fois de plus, surtout, nous percevons la difficulté de préciser le visage que pouvait prendre aux yeux des témoins de cette époque – membres ou externes – une société sans vœux solennels, dès lors qu'elle s'efforçait d'épouser par ailleurs, bien des conditions de l'état religieux canonique.

Il faut toutefois se garder d'élargir la marge de telles approximations. Au moment même où ils cherchaient à se prévaloir du titre de religieux, les Frères de 1725 ne songeaient nullement à se soumettre aux dispositions du droit commun des réguliers. S'ils considéraient plutôt l'Institut des Frères à l'image d'une Confrérie, le cardinal Corsini louait pourtant, et ses éminents collègues ratifiaient après lui, un statut votal qui débordait de très loin le cadre des engagements prévus d'ordinaire en des confraternités. Il reste douteux, toutefois, qu'aucun des prélats ait remarqué, perdue parmi les clauses, la mention d'un privilège exorbitant : celui qui autorisait le supérieur général à refuser aux Frères l'entrée en religion au même titre que le retour au siècle.<sup>25</sup> Enfin, si l'Institut

---

<sup>25</sup> Plus que d'autres, cette formule garde certainement la touche de ses premiers rédacteurs, les Frères des Écoles Chrétiennes. Plus tard, les Frères encore, consulteraient la Sorbonne à l'effet de savoir si cette déclaration reprise dans la bulle, n'impliquait point la reconnaissance de l'Institut en qualité de Religion. « La bulle, en disant qu'ils ne pourront sortir du dit Institut pour retourner au siècle, ni même pour embrasser une Religion plus austère. Veut-elle faire entendre qu'il soit (l'Institut) régulier ou séculier ? ». – Et les docteurs de répondre dans les termes que l'on imagine : en aucun endroit de ses lettres, Benoît XIII ne traite l'Institut à l'égal d'une Religion. « Et ces paroles qu'on lit à la fin de la bulle (*etiam praetextu arctiore Religione amplectendi*) ne prouvent point que la Congrégation des

est agréé principalement, sinon uniquement, en raison de sa fin sociale, éducative et apostolique, de ses œuvres catéchétiques surtout, les prélats du Concile le recommandent, et le Pape après eux l'aprouve et le confirme dans les formes mêmes qu'il s'est données. Si sa configuration particulière n'est parfaitement saisie, ni dans le texte de la supplique, ni dans le rapport de Mgr. Corsini, ni dans la bulle pontificale, cette dernière légitime en fait, l'Institut tel que M. de La Salle l'avait réalisé, tel qu'il existe autour de 1722, en seize diocèses de France. Rien dans les textes ne postule, chez aucun des intervenants, la volonté de modifier si peu que ce soit, l'institution ou les statuts soumis par elle aux regards du Saint-Siège. Bien au contraire, l'intention formelle, plusieurs fois répétée par les lettres de Benoît XIII est-elle de donner aux constitutions qu'elles maintiennent et confirment, la valeur et la force d'un droit pontifical propre aux Frères des Écoles Chrétiennes.<sup>26</sup>

Un tel dispositif ne pouvait que pleinement valoir. Parmi d'autres congrégations à voeux simples, plus anciennes ou contemporaines, l'Institut des Frères reste l'un des plus beaux exemples de fidélité sans faille à sa charte primitive. Il ne s'ensuit nullement,

---

Frères des Écoles Chrétiennes soit régulière, puisque d'une part, le Pape dans cet endroit ne donne encore à la dite Congrégation que le nom d'Institut, et que de l'autre, pour que la comparaison établie entre cette Congrégation et une Religion plus austère puisse avoir lieu il suffit que celle-là, quoique séculière, soit, comme elle est en effet, une Religion improprement dite, parce qu'on y fait les trois vœux qui ont lieu dans les Religions strictes ». D'ailleurs, la grande utilité des fonctions auxquelles sont destinés les Frères des Ecoles chrétiennes, a pu être un motif suffisant pour déterminer le Pape à leur défendre de sortir de l'Institut, même sous prétexte d'embrasser une Religion plus austère, sans avoir préalablement obtenu le consentement exprès des Supérieurs généraux » (Extrait d'une consultation de la Sorbonne, délibéré le 7 mars 1777 ; plusieurs exemplaires imprimés aux AMG, EJh. 2, 16 et autres). – Personnellement, il nous paraîtrait tout aussi bien qu'une telle clause, ainsi libellée surtout, n'ait été obtenue que par surprise : en dehors des scribes (expéditionnaires, correcteurs, *minutanti* et clercs préposés à l'enregistrement) nul ne l'aura lue, en raison même de la place qu'elle occupait au sein des clauses traditionnelles.

**26** Notre propos était d'introduire à la bulle d'approbation ; nullement d'étudier celle-ci comme telle. Nous croyons pouvoir nous contenter de ces quelques remarques. Un commentaire exhaustif des lettres de Benoît XIII devrait serrer de plus près l'examen de leurs formules dispositives. Il serait prudent de n'aborder cette étude du texte qu'après l'avoir replacé lui-même dans son contexte obligé : celui de la littérature pontificale de l'époque. Il faudrait tenir compte, enfin, des significations – exactes ou approximatives – qui lui furent prêtées au cours des premières décennies qui suivirent.

ces quelques pages l'auront montré, que l'on doive conclure à l'exceptionnelle clairvoyance des divers agents qui lui valurent jadis la reconnaissance pontificale. Ce serait déjà trop schématiser les choses que de tirer argument de la bulle de Benoît XIII pour affirmer une faveur plus grande manifestée par le Saint-Siège, dès 1725, à l'égard des congrégations à vœux simples, comme telles. L'étude que nous achevons soulignerait plutôt le rôle déterminant joué, en notre cas, par la finalité spécifique d'une institution. C'est elle en définitive qui nous recommandait, bien plus que notre genre de vie ad instar religiosorum. Et c'est bien parce qu'elle se devait d'encourager et de soutenir notre mission d'enseignants-catéchistes, que la Congrégation du Concile souhaitait, puis obtenait du Saint-Père, le maintien et l'affirmissement de notre Institut, dans les formes plus ou moins nettement perçues, où il existait alors depuis près de quarante ans.

Peut-être ne sera-t-il pas vain d'établir à présent le bilan sommaire des modestes contributions apportées par notre essai. Celui-ci n'aura pas trahi son titre, croyons-nous : il conviait à une recherche, il s'est efforcé de la conduire et de la poursuivre malgré les inévitables obscurités de la route ; il se devait d'interroger tous les témoins, de faire parler tous les textes susceptibles d'apporter quelque lumière : il a tenté de n'y point faillir, en dépit de la pauvreté de certains apports. Il s'est contenu aussi fermement que possible dans les limites étroites qu'il s'était assignées : il n'a fait appel à l'Histoire que dans la mesure même où son témoignage s'avérait indispensable à la définition du droit; il n'a repris

certaines pages des Annales de l'Institut des Frères que pour leur demander la justification des faits et des actes d'incidence juridique; dans le temps, il n'a débordé que de façon très exceptionnelle le cadre d'une période circonscrite par les premières origines de l'œuvre lasallienne et l'acte solennel de Benoît XIII.

Notre introduction, toutefois, et pour remplir sa fonction même, revenait un instant sur des fondations plus anciennes, ne retenant d'ailleurs parmi celles-ci que les plus représentatives d'une évolution du droit, ou les plus voisines des institutions qui devaient faire l'objet de notre étude. En quelques pages très dépouillées, nous suivions ensuite les premiers progrès, puis bientôt les étapes décisives de la fondation lasallienne : communauté de quelques maîtres, société mi-religieuse mi-séculière, institut hiérarchiquement constitué, doté de tous les organes utiles à sa pleine efficience. Plus qu'en d'autres endroits de notre travail, nous étions redevables ici aux biographes de saint Jean-Baptiste de La Salle, aux historiens de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes. Nous le répétons une fois encore, avec le sentiment très vif de tout ce que nous leur devons. Leur point de vue cependant n'était point le nôtre ; ils écrivaient l'histoire, et surtout l'histoire externe d'une œuvre religieuse et sociale ; nous recherchions les fondements du droit, nous nous sommes donc attachés surtout à l'histoire interne, à la formation progressive, à l'évolution montante des formes institutionnelles. À ce titre, notre première partie apporte déjà aux contributions historiques qui l'ont précédée : elle pourrait

même poser les premiers jalons d'une étude plus attentive encore, et que de nouvelles recherches d'archives rendront peut-être possible au cours des prochaines années.

Deux données surtout sont décisives pour fixer l'orientation juridique primitive de la création lasallienne : celle des vœux et celle de l'habit spécifique. Dans le dessein de ne pas alourdir le présent travail, nous avons préféré traiter ailleurs de façon exhaustive l'une et l'autre de ces questions. Une première étude a paru déjà, sous le titre : *Les Vœux des Frères des Ecoles chrétiennes avant la Bulle de Benoît XIII.*<sup>27</sup> Une seconde, dont la préparation s'achève, paraîtra prochainement sous un titre très semblable : *L'Habit des Frères des Ecoles chrétiennes avant la Bulle de Benoît XIII.*<sup>28</sup>

D'autres points d'histoire étaient mal connus ou avaient été traités de façon par trop sommaire, et purement accidentelle. Sous le titre « Vers une reconnaissance canonique de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes », nous nous sommes efforcés d'inventorier, de critiquer et d'analyser des faits et des actes parfois méconnus, souvent mal interprétés, toujours épars en nos multiples devanciers. Pour réservées qu'elles soient, nos conclusions n'en sont pas moins éclairantes : on ne peut produire à l'heure actuelle aucun acte d'une autorité diocésaine érigeant canoniquement l'Institut ; aucune des déclarations épiscopales connues, antérieures à 1721, n'approuve même en aucune façon, ni la société, ni ses

règles. Il reste évident que l'Institut n'a pu exister, puis se répandre, sans une approbation tacite des Ordinaires. Il n'est point prouvé que des démarches aient été commencées, ni même fermement décidées, pour obtenir l'agrément du Saint-Siège, avant le chapitre général de 1720 : les récits des biographes, les lettres du saint ne manifestent que des intentions formées dans ce sens.

Les choses prendraient tout autre allure dès 1721. Mais avant d'aborder cette étape décisive, nous avons tenté, au seuil de cette troisième partie, de définir mieux, non point le statut juridique encore trop imparfait de l'Institut, mais sa position sur le plan du droit ecclésiastique : ce que nous appelions, faute d'expression plus adéquate, les premières coordonnées juridiques de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes. Sans être exhaustif, ce rapide examen nous conduisait pourtant à des positions assez nettes. Tel qu'il se présente dès ses origines, notre Institut ne préfigure nullement la forme canonique d'état de perfection aujourd'hui connue sous le nom d'institut séculier : l'insistance sur la séparation du siècle et le port d'un habit distinctif, la transposition en notre cas de toutes les obligations traditionnelles en matière de vie commune, ne laissent place à aucun doute sur ce point. D'autre part, s'il propose à ses fils l'idéal de pleine perfection, s'il s'approprie pour le faire les leçons des maîtres du monachisme, s'il reproduit en maintes de ses institutions, les formes usitées parmi les Ordres religieux centralisés, M. de La Salle n'entreprend rien, à notre connaissance, qui doive faire valoir,

<sup>27</sup> Dans la collection *Cahiers lasalliens*, 2-3.

<sup>28</sup> Dans la même collection, 5.

pour lui ou pour ses Frères, une prétention à la qualité juridique de religieux. Enfin, si l'on tient compte de l'évolution du droit depuis trois siècles, on retrouve plutôt en l'Institut des Frères tel qu'il existe depuis 1694 au moins, tel qu'il se maintient encore à la mort de son fondateur, la figure juridique de la société de vie commune sans vœux publics. Mais il reste impossible de décider si le saint envisageait ou non de faire reconnaître formellement par l'Eglise, en qualité de vœux publics, les engagements introduits parmi les siens.

Nos trois dernières parties sont à la fois plus traditionnelles et plus neuves. Plus traditionnelles, puisque depuis soixante ans, les textes essentiels avaient été produits. Plus neuves, parce que nous nous y sommes attaché à tout contrôler, à tout justifier. On aura trouvé trop minutieuses peut-être, et nos recherches, et nos analyses. Nous n'avions pas le choix : ou nous reprenions à notre crédit les approximations de nos devanciers, ou nous devions passer au crible chacune des données qu'ils nous livraient. Bien des particularités négligées gardaient aussi leur prix. Les intervenants étaient mal connus, la procédure ignorée, la pratique de la cour de Rome presque toujours mal interprétée : on attribuait de la sorte à Benoît XIII des textes élaborés au temps de son prédécesseur immédiat ; on confondait, dans ces mêmes textes. Les données imputables aux Frères et les parties redevables aux expéditionnaires, pris eux-mêmes à cet endroit pour des officiers de curie; on accommodait trop volontiers la petite histoire aux nécessités de certaines explications difficiles.

Il nous a donc paru que tout devait être repris. Des mois de stage aux Archives du Ministère des Affaires étrangères, à Paris, et à l'Archivio Segreto Vaticano, ont mis en nos mains et sous nos yeux, correspondances, registres et pièces originales. Lentement, à l'examen de ces innombrables folios, nous nous sommes familiarisés avec tout le détail d'une administration aujourd'hui périmée ; si nous n'y avons trouvé qu'exceptionnellement des informations concernant de façon explicite notre problème, nous y avons glané de très abondantes précisions sur des causes plus ou moins semblables, traitées, en tout cas, à la même époque et par les mêmes voies. Nos intervenants eux-mêmes nous sont apparus sous un jour entièrement neuf. Un cardinal de Rohan, un abbé de Tencin, par exemple, pour ne point parler du chanoine Jean Vivant, ont

agi, écrit, et presque pensé devant nous ; les prélates des congrégations romaines, les officiers des dicastères, les expéditionnaires français nous sont devenus familiers. Et si même, nous n'avons pu y renvoyer chaque fois par une note précise, il n'est aucune de nos affirmations de détail qui ne s'appuie sur cette connaissance acquise au contact prolongé avec les sources. Encore une fois, pour pallier au silence de nos pièces, y avait-il une autre méthode ? Pouvions-nous espérer saisir les mobiles de nos divers agents, avant d'avoir tout tenté pour les rejoindre et les suivre en ces mois, en ces quelques années où ils œuvraient pour nous ?

Un fait pourrait surprendre à première vue : les Archives de la Congrégation des Religieux n'ont pas été mises à contribution. Il y a moins de vingt ans, le Révérend Père Elie Gambari les avait longuement interrogées, recherchant même avec une particulière diligence, les témoins de la période que nous avions à étudier. La lecture de sa très remarquable dissertation : *De evolutione historico-iuridica Congregationum religiosarum*, et, en complément, quelques questions posées à son auteur, ne permettaient aucun doute : ainsi qu'il fallait s'y attendre, la cause de notre approbation ou d'autres contemporaines et similaires, n'avaient laissé aucune trace aux Archives de la Congrégation des Evêques et Réguliers.

Les données recueillies au cours de notre inventaire, nous ont permis d'esquisser en deux ou trois chapitres relativement brefs, d'indispensables reconstitutions historiques. Chacune d'elles introduit à l'une ou l'autre des démarches essentielles : envoi à Rome d'un premier dossier (1721), rédaction de la supplique de la Daterie (1722), relation du cardinal rapporteur (1724).

L'étude des dossiers nous a retenu plus longuement. Nous nous sommes efforcés tout d'abord de retrouver les pièces réunies, et peut-être produites, dès 1721. Plusieurs étant perdues, nous avons cru pouvoir en proposer la restitution partielle, à partir de textes certains, produits ailleurs à la même époque. Ces témoins sont heureusement explicites : les Frères souhaitent l'approbation pontificale de leur Institut et de leurs Règles. Les termes par lesquels ils s'expriment n'émettent pas certes, de prétention formelle à l'état régulier. Mais leur existence y est décrite comme toute religieuse ; et l'on, croirait volontiers qu'à leurs yeux, l'acte qu'ils postulent

pût leur valoir, dans l'Eglise, une situation juridique toute semblable à celle des institutions régulières.

Dans la supplique de la Daterie, nous avons tenté de faire le partage entre les textes authentiquement lasalliens et les additions ou interpolations introduites, selon toute probabilité, au moment même où s'élabore le texte destiné à la Curie. Repris plus tard par la bulle de Benoît XIII, ce long rédigé est donc moins homogène ; moins fidèle en tout cas, à l'orientation première. L'insistance des rédacteurs à préciser la raison sociale de l'Institut, le nombre, la qualité et le fonctionnement de ses divers organes, laisse dans l'ombre, ou peu s'en faut, l'aspect quasi-religieux de la vie du Frère. Exception faite toutefois, en faveur des vœux simples, énumérés tout aussi bien dans le *summarium* que dans le texte complet de la Supplique.

Du rapport présenté devant la Congrégation du Concile, nous avons inventorié les sources, jaugé l'information et pesé l'argumentation. Jugeant l'Institut à partir du texte laconique des dix-huit articles, le rapporteur, et après lui, les cardinaux de la Congrégation, ne pourraient guère le reconnaître qu'à l'égal d'une fraternité pieuse, prenant en charge les Écoles de la Doctrine chrétienne.

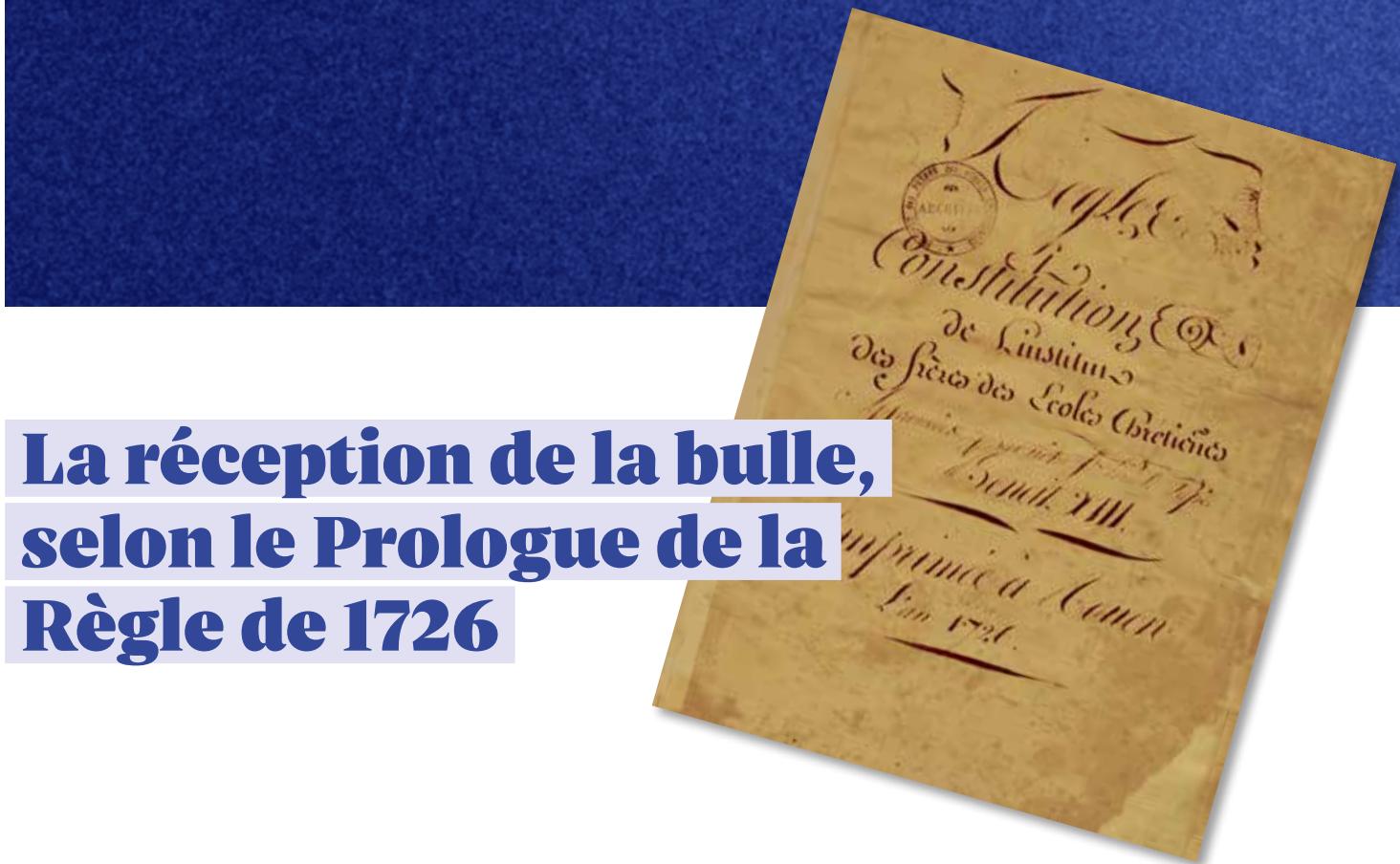
L'on est ainsi conduit à une vision plus nette des faits et des actes, et l'on peut mieux situer et plus justement apprécier les interventions dont l'Institut était l'objet, il y a deux cent quarante ans. Entraînés par leurs généreux désirs, défavorisés par les

imprécisions ayant cours autour d'eux, mal préparés à lire la bulle avec la juste rigueur qu'elle demandait, nos Frères de 1725 donneraient au document pontifical une portée qu'il n'avait certainement pas. Habitués aux catégories du droit actuel, d'aucuns parmi nous, commettraient aujourd'hui encore, les mêmes erreurs. À leurs yeux, depuis son approbation par Benoît XIII, l'Institut avait pris rang parmi les organismes proprement et canoniquement religieux. La bulle *In apostolicae dignitatis solio* prenait dès lors, valeur d'exception et d'anticipation. Elle aurait mis sur le plan des Ordres religieux, une Congrégation à vœux simples, composée exclusivement d'enseignants-catéchistes non clercs.

La réalité, il fallait s'y attendre, paraît à la fois plus simple et plus normale. Dans les formes où il est reçu par la Curie et le Souverain Pontife, l'Institut des Frères garde son rang parmi les associations séculières, avec toutefois, pour les fidèles qui s'y engagent, la faculté de prononcer des vœux simples, temporaires puis perpétuels, dont la dispense est réservée au Saint-Siège.

Ratifiant un tel dispositif, Benoît XIII ne préjugeait en rien – faut-il le dire ? – d'une lente évolution du droit au cours des deux siècles qui suivraient ; évolution qui permettrait enfin, aux plus récentes codifications, de rassembler, sous le titre unique de Religions, et les Ordres à vœux solennels, et les Congrégations à vœux simples et publics. Mais le geste du Pape dominicain couvrait pleinement l'Institution lasallienne. Même imparfaitement comprise de ceux qui l'avaient promue, recommandée

puis approuvée, celle-ci avait désormais droit de cité dans l'Eglise. Elle restait, pour tous ses membres, une école de perfection chrétienne, autant qu'une fraternité apostolique spécialisée. Le document pontifical respectait, fortifiait même l'indissoluble unité de l'existence du Frères des Écoles Chrétaines, entièrement voué à Dieu pour une tâche ecclésiale. En fait, il affermirait encore les liens spirituels si fortement noués déjà, entre l'Institut et l'état canonique de pleine perfection chrétienne.



## La réception de la bulle, selon le Prologue de la Règle de 1726



**FRÈRE JOSEAN  
VILLALABEITIA, FSC**

District Arlep  
(Espagne et Portugal).  
Postulateur de l'Institut  
des Frères des  
Écoles chrétiennes.

**L**e 26 janvier 1725, le Pape Benoît XIII signa la Bulle *In apostolicae dignitatis solio*, par laquelle l'Institut des Frères des Écoles Chrétaines fut officiellement approuvé par l'Église. L'octroi de la bulle d'approbation fut un événement majeur pour l'Institut et sa réception officielle fut entourée d'une grande solennité. Dans cette atmosphère, le Supérieur général, le Frère Timothée, convoqua un Chapitre général pour le 9 août 1725 afin de recevoir solennellement le document papal et de réviser les Règles au cas où il faudrait changer quelque chose pour les rendre conformes aux indications de la Bulle. En effet, les capitulants incorporèrent deux chapitres entièrement nouveaux, tous deux relatifs aux vœux, dont la Bulle modifiait considérablement les dispositions ; en outre, ils ajoutèrent plusieurs articles, retouchèrent les derniers chapitres et effectuèrent de nombreux ajustements rédactionnels au texte de 1718. Une fois l'adaptation achevée, ils décidèrent de faire une publication officielle des nouvelles Règles,

qui paraîtraient en 1726.<sup>1</sup> Enfin, le 15 août 1725, les Frères capitulants professèrent pour la première fois les cinq voeux perpétuels lasalliens, tels qu'ils sont indiqués dans la Bulle et qui allait être désormais la norme dans l'Institut.

D'où venait l'immense joie avec laquelle la Bulle fut reçue par les Frères ? Cette joie provenait en partie du fait que le texte pontifical résolvait plusieurs difficultés dont les Frères souffraient, du vivant du Fondateur et après, quant à leur capacité juridique ; en tant qu'institution non reconnue, ils ne pouvaient posséder ni propriétés ni tout type de biens, ni décider qui seraient leurs Supérieurs et, en général, ni organiser l'Institut de l'intérieur, sans l'intervention de personnes extérieures.

Leur joie venait aussi de la conviction qu'ils avaient cessé d'être une Société de maîtres laïcs pour devenir un Institut de religieux. Il n'y a pas de doute – et il est juste de le souligner – que les maîtres de La Salle, dès les premiers moments de la fondation, menaient une existence très semblable à celle de n'importe quelle communauté religieuse de vie apostolique. Cela ne veut pas dire qu'ils étaient considérés comme des religieux par les familles de leurs élèves et par les gens en général, ni qu'ils se considéraient comme tels ; ils étaient simplement des maîtres.<sup>2</sup> Quand ils reçurent la Bulle,

<sup>1</sup> Le *Cahier Lasallien 25* – ci-après *CL 25* – propose une édition très didactique des trois premières Règles de l'Institut que nous connaissons : celles de 1705, 1718 et 1726. Dans ses pages, il est très facile de faire une lecture comparative de ces textes, en particulier des deux Règles qui nous intéressent le plus.

<sup>2</sup> Dans la *Conduite des Écoles chrétiennes*, le mot maître est utilisé beaucoup plus fréquemment (730 fois) que le mot Frère (107). Bien qu'il soit également utile de rappeler que dans le *Mémoire sur l'Habit*, qui insiste à plusieurs reprises sur le fait que les maîtres de La Salle ne sont pas des clercs, il est également indiqué que

oui, ils crurent qu'enfin le moment était venu pour eux de devenir religieux, et, comme nous l'avons vu, cela les rendit très heureux. Cependant, plusieurs experts en la matière, après avoir analysé le texte de la Bulle et les détails de son obtention, ne sont pas si sûrs que les Frères aient eu raison de penser qu'ils étaient devenus religieux. Voyons cela....

### Une pieuse association de maîtres

La bulle papale reproduit à nouveau, avec quelques légères retouches, le document – appelé « supplique » – que, par l'intermédiaire d'un conseiller ami, les Frères avaient présenté à Rome pour justifier leur demande. Le Frère Maurice-Auguste, canoniste – sans doute le plus grand spécialiste lasallien de ces questions-est très clair : « Jugeant l'Institut à partir du texte laconique des dix-huit articles, le rapporteur et, après lui, les cardinaux de la Congrégation, ne pourraient guère le reconnaître qu'à l'égal d'une fraternité pieuse, prenant en charge les Écoles de la Doctrine Chrétienne »,<sup>3</sup> bien connues à Rome. Ils ont donc considéré comme acquis le double accent mis sur la mission et l'organisation apostoliques qui caractérisait le document présenté, dans lequel les aspects communautaires et spirituels – propres à la vie religieuse et qui n'étaient pas pratiqués dans ces Écoles de Doctrine Chrétienne – étaient complètement absents. Selon notre Frère canoniste, la responsabilité de tout cela doit être attribuée au dossier présenté par les Frères à la Curie romaine, qui a été le modèle sur lequel la Bulle s'est appuyée par la suite. En effet, le Pape lui-même assure dans sa Bulle qu'il est convaincu que ce qui lui a été présenté reflète les normes « dans lesquelles lesdits Frères ont vécu jusqu'à présent et vivent actuellement »,<sup>4</sup> une question plus que discutable.

---

« cet habit particulier fait que les laïcs regardent ceux de cette Communauté comme des personnes séparées et retirées du monde » ; Œuvres complètes, *MH* 0.0.40.

<sup>3</sup> *CL* 11, p. 300.

<sup>4</sup> Nous prenons le texte de la Bulle des *Règles et Constitutions des Frères des Écoles Chrétiennes*, publiée à la Maison Généralice de Rome en 1947 ; le texte de la Bulle, qui ouvre le livre, est paginé en chiffres latins entre V et XVII ; nous utiliserons ces chiffres latins pour la citer. Ici, *Bulle*, pp. VII-VIII.

En effet, la pétition présentée à la Curie romaine « résumait – voire défigurait le contenu riche et très abondant des *Règles communes* des Frères en six articles, d'ailleurs parmi les plus courts de la Bulle : ‘Les Frères enseigneront gratuitement aux enfants ?’ (5), ‘ils dirigeront les écoles associées’ (6), ‘ils n'aspireront ni au sacerdoce ni aux ordres ecclésiastiques’ (7), ‘ils feront tous les exercices journaliers en communauté’ (16), ‘ils n'apprendront pas seulement aux enfants la lecture, l'écriture, l'orthographe et l'arithmétique, mais surtout ils leur inculqueront les préceptes du christianisme’ (17) et ‘les habits des Frères seront conformes à la pauvreté et à l'humilité évangéliques’ (18) : Ils seront vêtus d'une étoffe commune et noire (18) ».<sup>5</sup> Pour qui connaît la vie des Frères et les écrits de leur Fondateur, ce document contient sans doute des aspects intéressants de l'expérience lasallienne, mais s'il avait pour but d'exposer toute la pensée de Jean-Baptiste de La Salle et les traits fondamentaux de l'expérience de ses maîtres, il est clair que plusieurs aspects essentiels avaient été laissés de côté. Par exemple, presque tous ceux qui se réfèrent à la vie communautaire des Frères et à la vie spirituelle de leur vocation.<sup>6</sup>

Les responsables du choix et de la rédaction des dix-huit articles présentés à Rome ne rejettèrent nullement les aspects laissés de côté dans la pétition, bien entendu ; peut-être même ils leur paraissaient comme très importants. Mais ils considérèrent que, pour une gestion efficace de l'obtention de la Bulle dans les bureaux romains, il convenait mieux de présenter cette version réduite, qui ne mettait l'accent que sur certains aspects et en ignorait d'autres, qui, dans d'autres forums, auraient sans doute été d'un grand intérêt. En l'occurrence, cependant, il était préférable de ne présenter que ces dix-huit articles.<sup>7</sup> Cette approche essentiellement utilitaire a accéléré l'obtention de la Bulle mais, en même temps, elle a caché aux yeux des prélats romains la vraie nature de l'Institut

<sup>5</sup> CL 11, p. 271.

<sup>6</sup> Le Frère Maurice-Auguste fait une analyse exhaustive des aspects de la *Règle* des Frères qui ont été omis dans la supplique dans CL 11, p. 271.

<sup>7</sup> Parmi les raisons de la modification de la formulation du voeu originel de « tenir ensemble et par association les écoles gratuites » (FV 2,0,3) en « enseigner gratuitement » (CL 25, p. 140), on peut aussi trouver l'intention de contourner les difficultés croissantes que les administrations françaises mettaient à reconnaître les institutions qui vivaient de la charité publique, afin d'éviter leur prolifération.

lasallien. Le Frère Maurice-Auguste l'exprime ainsi : « L'insistance des rédacteurs de la supplique à préciser la raison sociale de l'Institut, le nombre, la qualité et le fonctionnement de ses divers organes laisse dans l'ombre, ou peu s'en faut, l'aspect quasi religieux de la vie du Frère ».<sup>8</sup>

Tout semble donc indiquer que, par la Bulle, le Souverain Pontife avait approuvé ce qu'il croyait être une pieuse association de fidèles engagés dans l'apostolat scolaire, et jamais une congrégation religieuse.<sup>9</sup> Mais les Frères l'interpréterent tout à fait différemment ; selon eux, l'intervention officielle du Pape Benoît XIII avait réussi à faire entrer l'Institut lasallien dans le groupe – à leurs yeux – restreint des congrégations de religieux. De plus, la bulle *In apostolicae dignitatis solio* avait pour eux un caractère anticipateur précieux, car elle ajoutait à la liste des ordres religieux une congrégation de vœux simples, composée exclusivement d'enseignants chrétiens, mais pas de clercs.<sup>10</sup> Ainsi, même si du point de vue canonique ils n'avaient pas raison, les Frères étaient très satisfaits de la publication de la Bulle, car à partir de ce moment ils considéraient qu'ils étaient devenus des religieux à part entière. Et là où nous pouvons le mieux apprécier ce que nous commentons, c'est dans la préface des *Règles* de 1726,<sup>11</sup> un élément très nouveau, puisque les versions précédentes des *Règles* n'ont jamais été précédées d'un texte de ce style ; il est clair que la pertinence du moment a fait qu'il était opportun de l'introduire.

---

**8** CL 11, p. 300.

**9** Le Frère Maurice-Auguste nous assure que, si l'on part « de la manière dont il est reçu par la Curie romaine et le Souverain Pontife, l'Institut des Frères est compris parmi les associations de laïcs, bien qu'avec la faculté, pour les fidèles qui s'y engagent, de prononcer des vœux simples, d'abord temporaires et ensuite perpétuels, dont la dispense est réservée au Saint-Siège » ; CL 11, p. 300.

**10** Cf. *ibid.*

**11** Le Frère Maurice-Auguste a étudié les sources auxquelles puise la Préface : une série d'auteurs spirituels bien connus des religieux de l'époque. L'un d'eux, Rodriguez, y est même expressément cité. Ce prologue a été conservé pendant presque deux siècles dans toutes les éditions des *Règles*, jusqu'à ce que la révision de 1901 décide de le supprimer ; cf. Campos Miguel, *Itinerario evangélico de San Juan Bautista De La Salle*, Editorial Bruño, Madrid 1980, p. 304 ; ci-après, *Itinerario evangélico...*, p. 304. Ce dernier ouvrage que nous citons offre une analyse brève mais très pénétrante du prologue qui nous intéresse, examiné du point de vue de la spiritualité lasallienne ; cf. pp. 303-308.

## Une préface très révélatrice

De l'avis du Frère Michel Sauvage, cette « Préface [aux *Règles* de 1726] semble éblouie par ce qu'elle croit être – à tort alors – une ‘promotion’ : l'accès [des Frères] à l'état religieux canonique ».<sup>12</sup> Logiquement, étant un texte qui précède les Règles, la Préface a pour but clair d'exalter l'importance de l'observance des Règles pour tout religieux, et donc aussi pour les Frères. En acceptant cette approche de base, il est cependant frappant de constater que les références à la figure et à la doctrine de Jean-Baptiste de La Salle que l'on peut y trouver sont presque inexistantes ; « l'argumentation de la Préface doit beaucoup plus à d'autres auteurs spirituels ».<sup>13</sup> En fait, sa démarche consiste à exposer diverses considérations sur la vie religieuse en général, puis à les appliquer directement au cas spécifique des Frères des Écoles Chrétiennes. C'est un mouvement qui se manifeste dès les premières lignes de la Préface : « [1] Entre une infinité de Grâces particulières que Dieu a faites aux Religieux, et dont ils ne sauraient trop le remercier, la plus grande et la plus considérable de toutes est de les avoir munis d'un grand nombre de Règles et de Conseils Évangéliques, par le moyen desquels ils sont en état de résister à tous les ennemis de leur salut. [2] C'est un avantage dont jouissent tous les Religieux en général, et en particulier les Frères des Écoles Chrétiennes ».<sup>14</sup> Cette même approche est ensuite répétée, avec une formulation différente, dans plusieurs autres paragraphes de la Préface.

L'introduction chez les lasalliens de la profession expresse des trois vœux classiques de religion, en plus des deux vœux traditionnels spécifiques d'enseigner gratuitement et de stabilité, a aussi sa place importante : « La Préface insiste sur le rapport entre l'observance des *Règles* et la fidélité à la triade votale. L'argumentation est classique, mais elle insiste sur le caractère négatif des trois vœux, remède à la triple concupiscence » ;<sup>15</sup> « la Préface situe la référence

<sup>12</sup> Campos Miguel-Sauvage Michel, *L'espérance fragile d'un témoin. L'itinéraire du Frère Michel Sauvage (1923-2001)*, Frères des écoles chrétiennes, Rome 2014, p. 416 ; ci-après, *L'espérance fragile...*, p. 416.

<sup>13</sup> *Itinerario evangélico...*, p. 304.

<sup>14</sup> CL 25, 12 [1] et début de [2] ; la même approche se retrouve aux paragraphes [4] [5] [6] [7] [8] et [14].

<sup>15</sup> *L'espérance fragile...*, p. 416.

évangélique du Frère [...] dans les trois ‘conseils évangéliques’, présentés d’ailleurs selon une morale à deux étages »,<sup>16</sup> c'est-à-dire en établissant une distinction entre préceptes et conseils.<sup>17</sup>

Le plus curieux est que la Préface semble ignorer complètement les vœux lasalliens spécifiques. Il est vrai que, pour illustrer la théorie générale, valable pour tout religieux, elle inclut quelques exemples concrets tirés de la vie des Frères. Mais, bien sûr, elle n'a parfois d'autre choix que de jongler avec ce qui n'a jamais été ensemble. Comme lorsqu'elle introduit dans le nouveau vœu de pauvreté ce qui a toujours appartenu au vœu d'enseigner gratuitement : « Quelle apparence y aurait-il, par exemple, d'observer le vœu de pauvreté si on n'est point Observateur de ce point des *Règles* : que les Frères n'auront rien en propre ; qu'on ne recevra rien des écoliers ni de leurs parents ? ».<sup>18</sup> Ou lorsqu'il interprète le vœu traditionnel d'obéissance des Frères, toujours référé chez les premiers lasalliens à la mission apostolique, dans le nouveau contexte d'exaltation des trois vœux classiques de la religion : « Ce serait une grande présomption de se persuader de pouvoir accomplir son vœu d'obéissance si on n'est pas exact à toutes les Pratiques qui sont marquées dans les *Règles et les Constitutions* ».<sup>19</sup>

---

**16** *Ibid.*

**17** Pendant longtemps, la théologie de la vie consacrée a distingué les préceptes et les conseils dans sa fondation de la vie chrétienne. En résumé, l'approche était la suivante : la Parole de Dieu propose de nombreux préceptes, dont l'observance est obligatoire pour tout chrétien qui veut mener une vie moralement droite. Mais dans la Parole de Dieu, il y a aussi certains conseils évangéliques, qui ne sont pas obligatoires, facultatifs pour ceux qui veulent mener une vie « plus parfaite », avec plus de « mérites », « supérieure » – pour utiliser le vocabulaire de l'époque – à ceux qui se contentent d'observer exclusivement les préceptes obligatoires. Les religieux auraient choisi d'accomplir des préceptes et des conseils, afin que la qualité morale de leur vie chrétienne soit supérieure, plus parfaite, plus sainte, que celle des autres chrétiens. Les conseils évangéliques que les religieux s'engageaient à pratiquer étaient contenus, avant tout, dans leurs vœux de religion. Aujourd'hui, cette approche est devenue complètement obsolète et aucune personne saine d'esprit dans notre Église-communion postconciliaire ne soutiendrait que la vie des laïcs est, par définition, d'une qualité chrétienne inférieure à celle des religieux.

**18** *CL 25*, p. 14 [21].

**19** *Ibid.*

Fidèle à la conception de la vie religieuse connue au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, « la Préface définissait l'état religieux comme un monde clos, une citadelle préservée de l'influence néfaste du monde par la triple muraille des commandements, des vœux et des Règles ». <sup>20</sup> Et ce qui est plus grave, voire complètement absurde dans le cas des Frères des Écoles Chrétiennes, la Préface « présentait au Frère l'idéal d'une vie religieuse sans apostolat ». <sup>21</sup> Le fait est que la vie du Frère que nous pouvons imaginer en lisant seulement cette invitation à remplir les *Règles* de 1726 est très éloignée de la vision lasallienne formulée par le Fondateur dans les *Règles* de 1718, par exemple au début des chapitres 2, sur l'esprit de foi, et 16, sur la régularité. En effet, la Préface ne contient pas une seule référence à l'esprit de foi, « l'esprit de l'Institut », présenté par La Salle comme « ce qui est de plus important et ce à quoi on doit avoir plus d'égard dans une communauté ». Par ailleurs, il ne fournit pratiquement aucune citation de la parole de Dieu, considérée dans le chapitre lasallien sur l'esprit de foi comme « la première et principale règle » des Frères. En effet, « l'identité du Frère semble se définir, dans cette Préface, indépendamment de toute référence à la finalité [...] le Frère se définit à partir de l'état religieux, conçu lui aussi de manière abstraite ». <sup>22</sup> « Pour démontrer l'obligation d'accomplir les *Règles*, l'auteur de la Préface les présente comme un texte ‘inspiré’ directement par Dieu au Fondateur, oubliant qu'elles ont été progressivement élaborées par lui et ses Frères au cours d'un long processus de structuration progressive d'une communauté vivante ». <sup>23</sup>

Soulignons enfin que cette manière de présenter la vie du Frère comme un religieux qui doit avant tout accomplir ses vœux, compromet gravement cette tension féconde entre l'identité profonde du Frère et la finalité apostolique de sa mission qui était vécue dans l'Institut au temps du Fondateur. En conséquence, une série de dichotomies apparaîtront dans la vie des lasaliens, totalement étrangères à la pensée de La Salle et des premiers Frères : entre vie religieuse et vie apostolique, vie de prière et mission, esprit de

<sup>20</sup> *L'espoir fragile...*, p. 423.

<sup>21</sup> *Ibid.*

<sup>22</sup> *Itinerario evangélico...*, p. 304.

<sup>23</sup> *Ibid.*

foi et zèle, charité et observance..., dichotomies qui, avec le temps, se révéleront très négatives, blessantes et même néfastes pour de nombreux Frères.

### Vers une nouvelle conception de la vie des Frères

En résumé, les Frères étaient enthousiasmés par le nouveau statut que l'Église avait accordé à l'Institut : celui d'une Congrégation de religieux comme tant d'autres. Ils se réjouissaient d'être devenus officiellement religieux. Il semble qu'ils se trompaient dans leur appréciation, mais, au-delà de leur erreur, qui n'apparaît qu'aux canonistes les plus pointus, peut-être ne se rendirent-ils pas compte que les conceptions qui se répandaient parmi eux après la réception de la Bulle trahissaient en son fond l'esprit qu'ils avaient hérité des initiateurs de l'Institut, de La Salle à leur tête. Il est même possible que cette nouvelle conception de la vie lasallienne ait inoculé à l'Institut une sorte d'infection progressive, de lenteur et d'effets différés, qui peu à peu, avec une intensité toujours plus grande, allait affecter les Frères, détruisant en eux une grande partie des traits originaux, à tant de points de vue, de ce projet particulier qui fut mis en route lorsque le Chanoine La Salle reçut à Reims, des mains d'Adrien Nyel, la lettre que lui envoyait une parente éloignée, lui demandant de l'aide pour la fondation d'une école pour les enfants pauvres. Il en fut peut-être ainsi jusqu'à l'explosion dans l'Église du Concile Vatican II, avec son invitation aux religieux à revenir à leurs origines fondatrices et à tenter d'y trouver une lumière et une énergie nouvelles pour s'adapter aux convulsions de l'époque contemporaine. Ces années postconciliaires, pleines de courage et de recherche, ont permis aux Frères de contrecarrer en grande partie la conception de l'Institut lasallien qui apparaissait dans la Préface des *Règles* de 1726, si réductrice et éloignée de ses intuitions originelles, pour lui redonner, au moins dans ses documents officiels, une originalité charismatique fondatrice qu'il n'aurait jamais dû perdre.<sup>24</sup>

---

**24** En réalité, du point de vue canonique, les Frères des Écoles Chrétiennes sont devenus un Institut religieux – et, par conséquent, les Frères sont devenus religieux – avec l'approbation du *Code de Droit Canonique* de 1917, qui, à cause de la Première Guerre Mondiale, n'a commencé à être appliqué dans notre Institut qu'à partir de 1920. Cette situation canonique de l'Institut lasallien a été confirmée par le nouveau *Code de Droit Canonique* de 1983, actuellement en vigueur.

Mais il ne faut pas non plus sous-estimer l'effet de ce qu'une récente circulaire lasallienne a appelé « des traditions plus fortes que la Bulle ».<sup>25</sup> C'est-à-dire que, au-delà des indications d'un document pontifical aussi important et des conséquences que les Frères pouvaient en tirer pour leur vie, il existait déjà une tradition très solide et très vivante, vieille de presque un demi-siècle, qui a guidé l'Institut, comme sans le vouloir, sur des chemins de fidélité à ce qui avait toujours été son être le plus authentique et le plus original. Les documents sont importants et influencent les institutions, sans aucun doute, mais il est difficile qu'ils nous fassent oublier complètement et en un instant une vie qui se déroule depuis longtemps, pleine d'élan et d'enthousiasme, à partir de l'intérieur des individus. D'autant plus si cette vie est imprégnée de la ferme conviction qu'elle naît d'un appel de Dieu, qu'elle développe sur le terrain la volonté d'un Dieu plein d'amour, qu'elle vient de Dieu lui-même qui, en réalité, la crée, la recrée et la laisse se développer. Car ces convictions ne sont que la source d'où jallisent des sentiments tels que ceux que saint Jean-Baptiste de La Salle énonce dans l'un de ses engagements personnels les plus connus : « Je regarderai toujours l'ouvrage [...] de l'établissement et conduite de notre communauté comme l'ouvrage de Dieu : c'est pourquoi je lui en abandonnerai le soin ». Ou, pour reprendre les paroles du prophète Habacuc si chères au Fondateur, « *Domine, opus tuum* ».<sup>26</sup>

---

<sup>25</sup> Circulaire 406, p. 66.

<sup>26</sup> Écrits personnels, EP 3,0,8.



## Regarder le passé à partir du présent : **l'association**

**L**orsque nous parlons d'« association », notre première attitude est de considérer le présent à partir du passé.

Tout naturellement, nous avons tendance à considérer ce que nous voyons à partir de ce qui nous est déjà connu. Il en est toujours ainsi : pour interpréter ce qui est nouveau, nous nous basons sur ce qui est connu.

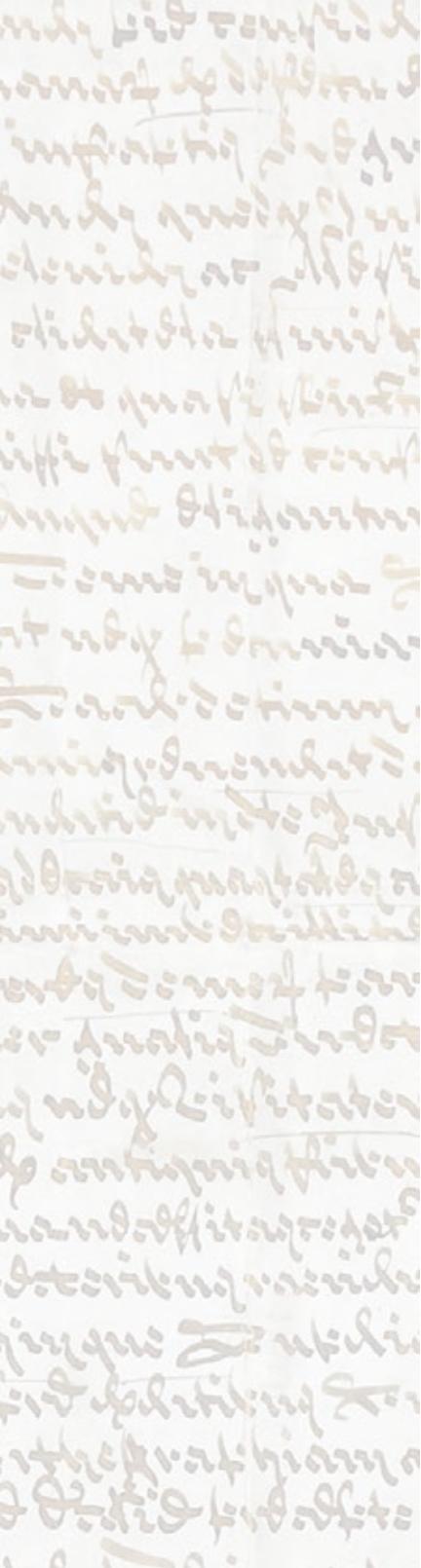
Ainsi, afin d'adapter nos gestes et nos paroles aux nouvelles relations assumées par l'« association », nous cherchons des références dans le passé. Nous essayons d'accompoder ce que nous savions déjà et ce que nous faisions déjà. Et donc, nous jugeons les horaires, les fonctions, les mots... en fonction de ce que nous savions déjà. C'est l'attitude la plus fréquente.

Mais il y a une autre façon de voir les choses : regarder le passé à partir du présent.



**FRÈRE PEDRO GIL,  
FSC**

District Arlep (Espagne et Portugal). Chercheur lasallien.



Dans ce cas, nous nous plaçons dans ce que nous vivons et nous le projetons sur le passé tel qu'il nous est raconté. Nous sommes alors surpris, amusés, offensés, scandalisés, en admiration.... C'est aussi logique, naturel.

Et nous pouvons aller plus loin.

Nous pouvons penser qu'autrefois, les maîtres étaient des êtres humains comme nous. Ils ressentaient la même chose que nous, rêvaient comme nous, croyaient en Dieu comme nous, voyaient les pauvres et l'éducation comme nous. Plus encore : ils savaient, comme nous, qu'une école est efficace si ses maîtres pensent ensemble, travaillent ensemble, appartiennent au même idéal.

Et donc ils agissaient comme nous : ils s'associaient. Avec d'autres maîtres et d'autres écoles.

Ils s'engageaient avec d'autres, avec beaucoup d'autres. Les gens voyaient leur engagement. Au début, cela leur paraissait bien, parce que leur école fonctionnait bien. Puis, en voyant qu'ils étaient nombreux ou qu'ils se trouvaient dans d'autres écoles, ils commencèrent à s'étonner un peu : qu'est-ce qui les unissait dans une telle organisation ?

Ils ont ainsi découvert que ces enseignants étaient engagés pour une raison qui allait au-delà du contrat, de l'argent, du prestige social. Ils s'engageaient pour quelque chose d'aussi inexplicable que le fait que Dieu comptait sur eux. Rien de moins. C'est ce qu'ils disaient.

On comprenait pourquoi ils vivaient d'une manière inexplicable. Et il faut reconnaître que leur vie était inexplicable : dans ce groupe d'écoles associées, il y avait toujours des gens fatigués, peu travailleurs, mais cela n'avait pas d'importance. D'un point de vue humain, rien ne justifiait le fait qu'ils vivaient ensemble....

C'est précisément ce qui nous est proposé aujourd'hui par le discours de l'« association ».

Ce n'est pas le mode de vie des premiers membres de ces communautés qui nous est proposé. Non. Ce mode de vie était celui proposé par leur époque (époque de chrétienté, après le concile de Trente et inaugurant la modernité).

Mais c'est le même engagement en faveur des écoles pour les moins privilégiés qui nous est proposé. Cet engagement, oui. C'est ce qu'il convient de faire en ces temps, alors que trois siècles de modernité et les temps de la chrétienté sont passés.

Il nous est proposé de former des groupes unis par la même foi et le même service.

Il nous est proposé de ne pas oublier les trois siècles de tradition, où la source et le secret de tout était dans l'engagement avec les autres, dans la foi que Dieu nous soutenait et que les pauvres avaient besoin de cette école.

Il nous est proposé d'aller plus loin que tous nos prédécesseurs et de faire de notre école un signe de ce qui est plus grand. Et il nous est proposé de croire que là se trouve la source ultime de notre excellence professionnelle.

À bien considérer, il n'y a pas beaucoup de différence entre la Communauté du passé et ce qui est proposé avec l'« association ».

Il n'y en a pas. Et il serait bon que nous nous rendions compte que notre discours d'aujourd'hui est le même que celui des origines, mais trois siècles plus tard. Ce n'est pas une nouveauté, maintenant qu'il n'y a « plus de vocations » (il n'y en avait pas non plus tant que cela auparavant, si l'on regarde la qualité de vie par-delà les chiffres).

Si nous regardons  
le passé à partir du présent,  
nous arrivons au moins  
à cette question :

***et si l'« association »  
était la forme que  
prendraient les écoles  
de La Salle aujourd'hui ?***



DEUXIÈME PARTIE

02

Aujourd'hui



# Discours du Pape Léon XIV

Audience du 15 mai 2025

**A**u nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, que la paix soit avec vous!

Eminence,  
Chers frères et sœurs,  
soyez les bienvenus!

Je suis très heureux de vous recevoir à l'occasion du troisième centenaire de la promulgation de la Bulle *In apostolicae dignitatis solio*, par laquelle le Pape Benoît XIII approuva votre Institut et votre Règle (26 janvier 1725). Il coïncide également avec le 75<sup>e</sup> anniversaire de la proclamation par le Pape Pie XII de saint Jean-Baptiste de La Salle comme « Patron céleste de tous les éducateurs » (cf. Lett. ap. *Quod ait*, 15 mai 1950: AAS 12, 1950, 631-632).



Après trois siècles, il est beau de constater que votre présence continue à apporter la fraîcheur d'une réalité éducative riche et vaste, avec laquelle, dans diverses parties du monde, vous vous consacrez encore avec enthousiasme, fidélité et esprit de sacrifice, à la formation des jeunes.

C'est précisément à la lumière de ces anniversaires que je voudrais m'arrêter pour réfléchir avec vous sur deux aspects de votre histoire que je considère importants pour nous tous: l'attention à l'actualité et la dimension ministérielle et missionnaire de votre enseignement dans la communauté.

Les débuts de votre œuvre parlent beaucoup d'« actualité ». Saint Jean-Baptiste de La Salle a commencé en répondant à la demande d'aide d'un laïc, Adrien Nyel, qui avait des difficultés à maintenir ses « écoles des pauvres ». Votre fondateur a reconnu dans cette demande d'aide un signe de Dieu, a accepté le défi et s'est mis au travail. Ainsi, au-delà de ses propres intentions et attentes, il a donné naissance à un nouveau système d'enseignement: celui des Écoles chrétiennes, gratuites et ouvertes à tous. Parmi les éléments novateurs qu'il introduisit dans cette révolution pédagogique, rappelons l'enseignement organisé par classes et non plus par élèves; l'adoption du français, qui était accessible à tous, comme langue didactique au lieu du latin; les cours du dimanche,



auxquels pouvaient participer même les jeunes contraints de travailler en semaine; la participation des familles dans le parcours scolaire, selon le principe du « triangle éducatif », encore valable aujourd’hui. Ainsi, les problèmes, au fur et à mesure qu’ils se présentaient, au lieu de le décourager, le stimulaient à chercher des réponses créatives et à s'aventurer sur des sentiers nouveaux et souvent inexplorés.

Tout cela ne peut que nous faire réfléchir en soulevant également en nous des questions utiles. Quels sont, dans le monde des jeunes d'aujourd'hui, les défis les plus urgents à relever? Quelles sont les valeurs à promouvoir? Sur quelles ressources compter?

Les jeunes de notre temps, comme ceux de toute époque, sont un volcan de vie, d'énergies, de sentiments, d'idées. Cela se voit dans les choses merveilleuses qu'ils peuvent faire, dans de nombreux domaines. Mais ils ont aussi besoin d'aide pour faire grandir dans l'harmonie autant de richesses et surmonter ce qui, même de manière différente par rapport au passé, peut encore empêcher leur sain développement.

Si, par exemple, au XVII<sup>e</sup> siècle, l'utilisation de la langue latine constituait pour beaucoup une barrière de communication insurmontable, il existe aujourd'hui d'autres obstacles à affronter.

Pensons à l'isolement provoqué par des modèles relationnels insidieux de plus en plus marqués par la superficialité, l'individualisme et l'instabilité affective; à la diffusion de modèles de pensée affaiblis par le relativisme; à la prévalence de rythmes et de styles de vie qui ne laissent pas suffisamment de place à l'écoute, à la réflexion et au dialogue, à l'école, dans la famille, parfois aussi entre des personnes du même âge, avec la solitude qui en résulte.

Ce sont des défis exigeants, dont nous pouvons toutefois nous aussi, comme saint Jean-Baptiste de La Salle, faire des tremplins pour explorer des voies, concevoir des instruments et adopter de nouveaux langages, avec lesquels continuer à toucher le cœur des élèves, en les aidant et en les incitant à affronter chaque obstacle avec courage, afin de donner le meilleur d'eux-mêmes dans la vie, selon les desseins de Dieu.

Dans ce sens, l'attention que vous portez, dans vos écoles, à la formation des enseignants et à la création de communautés éducatives dans lesquelles l'effort pédagogique est enrichi par la contribution de tous, est louable. Je vous encourage à poursuivre dans cette voie.

Mais je voudrais mentionner un autre aspect de la réalité lasallienne que je considère comme important: l'enseignement vécu comme ministère et mission, comme consécration dans l'Eglise.



Saint Jean-Baptiste de La Salle ne voulait pas qu'il y ait des prêtres parmi les maîtres des Écoles chrétiennes, mais seulement des « frères », pour que chacun de vos efforts soit orienté, avec l'aide de Dieu, vers l'éducation des élèves. Il aimait dire: « Votre autel est la chaire », promouvant ainsi dans l'Eglise de son temps une réalité jusqu'alors inconnue: celle d'enseignants et de catéchistes laïcs investis, dans la communauté, d'un véritable « ministère », selon le principe d'évangéliser en éduquant et d'éduquer en évangélisant (cf. François, *Discours aux participants au Chapitre général des Frères des Écoles chrétiennes*, 21 mai 2022).

Ainsi, le charisme de l'école, que vous embrassez avec le quatrième vœu d'enseignement, outre un service à la société et une précieuse œuvre de charité, apparaît aujourd'hui encore comme l'une des explications les plus belles et les plus éloquentes de ce *munus sacerdotal*, prophétique et royal que nous avons tous reçu au Baptême, comme le soulignent les documents du Concile Vatican II. Dans vos réalités éducatives, les religieux rendent ainsi prophétiquement visible, par leur consécration, le ministère baptismal qui encourage tous (cf. Constitution dogmatique *Lumen gentium*, n. 44), chacun selon son statut et ses devoirs, sans différences, à « coopérer comme des membres vivants au progrès de l'Eglise et à sa sanctification permanente » (*ibid.*, 33).

Pour cette raison, je souhaite que les vocations à la consécration religieuse lasallienne se développent, qu'elles soient encouragées et promues, dans vos écoles et en dehors, et que, en synergie avec toutes les autres composantes de la formation, elles contribuent à susciter parmi les jeunes qui les fréquentent des chemins de sainteté joyeux et féconds.

## Merci pour ce que vous faites!

**Je prie pour vous et je vous donne  
ma Bénédiction apostolique, que j'étends  
volontiers à toute la Famille lasallienne.**









# Bulle et Lettres Patentées, Contraintes ou nouvel appel ?



**FRÈRE CLAUDE  
REINHARDT, FSC**

District de France et  
d'Europe francophone.  
Ancien conseiller  
général de l'Institut  
des Frères des Écoles  
Chrétiennes.

## UNE DOUBLE RECONNAISSANCE : LES FAITS ET DES QUESTIONS POUR AUJOURD'HUI

Les publications successives des *Lettres Patentées* (le 24 septembre 1724) et de la *Bulle d'Approbation* (signée le 26 janvier 1725) constituent deux événements importants. Les quelques mois qui séparent les deux documents marquent un pas décisif dans l'histoire de l'Institut, et le rappel de ces deux évènements nous offre l'occasion de nous poser des questions pour notre temps.

En effet, de quelle reconnaissance bénéficiions-nous aujourd'hui ? Quelles sont les relations de nos communautés et de notre réseau éducatif avec les diocèses, les états, les ministères ou secrétariats de l'éducation ? Chaque pays où les lasalliens sont présents a élaboré ses propres lois concernant l'éducation. Elles vont de la simple reconnaissance de l'existence d'écoles ou de centres totalement privés, à la collaboration ouverte ou contractuelle, impliquant la participation financière de l'État ou d'entités privées et les contrôles à des degrés divers. Quant aux diocèses, là aussi nous constatons une variété de formes de reconnaissance et de collaboration, selon que l'évêque du lieu est plus ou moins proche des religieux et religieuses dans son diocèse, selon qu'il est plus ou moins proche des institutions éducatives catholiques et de l'organisation de ces institutions dans son diocèse. En outre, dans certains diocèses et assez largement, nous le savons aussi, la vocation de Frère est mal connue et peu mise en valeur, alors que le réseau éducatif La Salle, lui, est connu et reconnu.

L'anniversaire que nous célébrons pourrait ainsi nous inviter à mieux comprendre ces liens et relations, à les revisiter, et éventuellement à les questionner.

### **LA BULLE D'APPROBATION : AU-DELÀ DES CRITIQUES, L'INTÉRÊT AUJOURD'HUI**

#### **Les critiques**

J'ai lu, comme beaucoup, l'excellent *Cahier Lasallien* n°11 du Frère Maurice-Auguste, publié en 1962. J'ai lu aussi les critiques exprimées au sujet de la Bulle d'Approbation. Ces critiques sont bien connues, formulées surtout dans les années 70 puis 80, un temps de critique systématique de toute institution, celle des États, d'une certaine culture dite classique et traditionnelle, et des Églises en tant qu'organisations (trop) structurées.

Oui, on peut penser – a posteriori et selon ses propres options ecclésiologiques – que la Bulle et les modifications successives du droit canonique nous ont placés dans une « case », une

définition, un statut trop commun de la vie consacrée dans l'Église. De même que certaines congrégations féminines, nées pour le service direct de la population, se virent imposer une clôture, de même, regrettent certains, les Frères ont dû intégrer les trois vœux traditionnels de religion (bien que l'obéissance y figurait déjà et que pauvreté et chasteté étaient vécues) à leur formule de vœux et se sont retrouvés dans la catégorie des religieux à vœux publics, bien que simples et non solennels comme dans les « grands ordres » monastiques et conventuels (ancienne distinction qui s'efface lentement après Vatican II et a disparu avec le nouveau code de droit canonique de 1983). Bien sûr, il y a eu des moments dans l'histoire de l'Église où celle-ci, et l'Institut avec elle, a défini la vie des religieux dits « actifs » à partir du modèle contemplatif : la sanctification personnelle par la recherche de Dieu dans une vie de prière, d'ascèse et de renoncement, laissant presque de côté l'intention et l'orientation vers la mission. Ce modèle ne pouvait que peu ou mal convenir à ceux et celles qui, suivant l'intuition d'un fondateur ou d'une fondatrice, comprenaient leur engagement comme tout orienté vers une mission de service dans le monde et pour lui.

### Année 2025 : quel intérêt aujourd'hui ?

Faut-il cependant passer du temps et dépenser nos énergies aujourd'hui à continuer à débattre de ces moments de l'histoire, répétant les vieilles critiques, parfois justifiées, souvent trop faciles ? La recherche historique a été légitime et a permis de rétablir les faits et d'éclairer les intentions.

Nos chapitres généraux récents ont fait leur travail. Les capitulants ont apporté à notre Règle, celle d'aujourd'hui, les modifications successives que nous souhaitions, qui ont été approuvées par le dicastère pour les instituts de vie consacrée. Cette Règle est claire, le vœu d'association y a pris la première place parmi les autres vœux, rendant à la formule des vœux sa logique interne et son orientation vers la mission d'éducation des pauvres. Cette mission d'éducation accomplie par ceux qui s'associent pour la vivre, n'est pas une notion vague, elle est exprimée en des termes concrets qu'il semble plus facile d'oublier que les débats stériles sur les vœux. Il s'agit de tenir ensemble et par association les écoles au service des pauvres...

La célébration de la Bulle, plutôt que de justifier la répétition de nos critiques sur le passé, devrait être l'occasion d'utiliser un langage clair et de donner un témoignage joyeux de ce que nous sommes ! La pastorale des vocations lasallienes, et parmi elles, celle de Frère, y gagnerait beaucoup. On éviterait les positions contradictoires et dissonantes que l'on entend parfois.

### OUI, LES FRÈRES SE RÉJOUIRENT

On peut comprendre pourquoi les premiers Frères ont accueilli avec joie cette reconnaissance officielle. Ils avaient perdu leur fondateur, qui était prêtre et docteur en théologie. Il était leur supérieur, ils l'avaient d'ailleurs rappelé à leur tête (Lettre des principaux Frères en 1714). Il était l'interlocuteur des pasteurs et de ceux qui demandaient des Frères dans leurs

villes et paroisses. Après sa mort, les premiers Frères pouvaient légitimement s'interroger sur l'avenir de leur relation avec les pasteurs de l'Église, sur la validité de leurs Règles et sur l'avenir de leur société nouvelle dans l'Église, en particulier dans une France religieusement divisée, marquée par le protestantisme et le jansénisme.

Par la Bulle d'approbation, la nouvelle Société est reconnue comme non sectaire (elle est catholique) et comme originale, les Frères y prononcent des vœux simples et non les vœux solennels des religieux « réguliers », il ne s'agit donc pas d'un ordre de religieux en clôture, mais pas non plus d'un regroupement de maîtres d'école, même pieux.

Cet Institut est reconnu : on peut lui faire confiance, il fait ses preuves par la qualité de la vie de ses membres et par sa « réussite », son « succès » professionnel et apostolique.

Cet Institut est organisé : il a un supérieur légitimement élu à sa tête, un Frère, l'un d'entre eux comme les Frères le souhaitaient, on peut s'adresser à lui.

En termes plus théologiques, on peut dire que la Bulle d'approbation de 1725 marque le passage d'un institut de type « charismatique », c'est-à-dire d'une intuition non-encore validée, d'un groupe dirigé par le fondateur, à un institut religieux approuvé et, en quelque sorte, institutionnalisé. Elle aide les Frères à mieux comprendre alors leur identité et leur but, elle leur

donne une sécurité institutionnelle et une possibilité de développement.

## ET L'INSTITUT PUT SE DÉVELOPPER

La reconnaissance officielle de l'Institut par l'Église a permis son incroyable développement. Avec cette Bulle est née une congrégation dans l'Église, dont les membres vont pouvoir assumer une responsabilité et la direction de leur propre société.

Le statut de droit pontifical permet, donné la « capacité » de créer des œuvres, de les diriger et de les animer, avec autorisation de l'évêque du lieu. Plus encore dans l'histoire de l'expansion de l'Institut, ce statut a permis de recevoir les appels des évêques ou d'autres personnes pour répondre à des besoins éducatifs et servir dans des pays étrangers et lointains. Aujourd'hui, la responsabilité du supérieur majeur, le Frère Visiteur dans les districts, continue de s'exercer. Le supérieur majeur est le premier et le dernier responsable de la mission, mais il ne l'exerce pas sans un ou des conseils. Il est intéressant d'observer, dans les différents districts de l'Institut, comment le Frère Visiteur s'entoure d'un conseil ou de plusieurs conseils (quel conseil ? quels membres ?) pour exercer sa responsabilité de supérieur majeur, dans un temps où l'Église elle-même (responsabilités des laïcs dans une Église plus synodale) et l'Institut (46<sup>e</sup> CG, 3<sup>e</sup> AIMEL, Conseil général et CIAMEL) nous invitent à une révision sérieuse de nos organigrammes et de nos pratiques.

Le rappel de 1725 nous invite donc aussi à continuer de travailler les questions qui touchent l'avenir des structures qui portent notre mission et le rôle des personnes, Laïcs et Frères, qui en assurent la responsabilité : comment un corps nouveau, constitué de peu de Frères et de nombreux laïcs, peut-il exercer sa responsabilité missionnaire sur un réseau d'œuvres éducatives ? Quel appel et quelle reconnaissance par l'évêque du lieu ? Quel positionnement dans l'Église locale ? Quels engagements stables ou au moins durables pour que l'œuvre continue ? La réflexion est en cours dans de nombreux districts et dans l'Institut tout entier, elle demande du temps, des consultations pour connaître les cultures locales, et de la maturation au sein de la famille lasallienne.

Mais revenons à la reconnaissance de l'Institut des Frères.

### **CHARISME ET INSTITUTION : L'INÉVITABLE TENSION**

Cette tension a toujours existé et n'affecte pas que les groupes d'Église, mais c'est d'elle que nous parlons. Dès le début de l'Église, les apôtres ont chacun un style, une personnalité, une façon de penser l'annonce de la bonne nouvelle et de se positionner vis-à-vis de ceux qui vont partager la foi chrétienne. L'histoire de l'Église est l'histoire de toutes ces histoires de créations et d'initiatives pour suivre Jésus-Christ et servir ses frères, dans les mille et une formes de ce service, de la vie contemplative aux services de la société et surtout des pauvres. Les ordres et congrégations, les associations et mouvements d'Église en témoignent, qui virent le jour sous l'impulsion d'une fondatrice, d'un fondateur « charismatique ». Inévitablement, il a fallu du temps, et parfois quelques explications et conflits, avant que ces nouvelles sociétés soient reconnues par l'autorité ecclésiastique. Certes, celle-ci n'a pas toujours bien compris l'intention des fondateurs et a parfois un peu trop « formaté » quelques sociétés nouvelles, surtout féminines. Cependant, ces processus de reconnaissance sont indispensables. Ils ouvrent le temps du discernement, un processus long parfois, mais qui permet de vérifier autant que possible l'authenticité chrétienne de l'entreprise. Et cela ne peut être fait par le groupe naissant lui-même.

Des exemples récents dans l'Église nous le rappellent. Des communautés nouvelles, nées au cours de ces soixante dernières années, ont découvert récemment les fautes graves, voire les crimes et impostures, de leurs fondateurs. Dans leurs commencements, ces groupes ou communautés voulaient tenir à distance les évêques et les supérieurs majeurs, invités à ne rien contrôler, à laisser « souffler l'Esprit » et à laisser naître ce qui était nouveau ! Mais aujourd'hui, si l'on découvre des abus, les chrétiens, les médias et l'opinion publique désignent les évêques ou les supérieurs religieux comme responsables de n'avoir pas vu les excès, les hypocrisies et les dérives. Ces exemples et ces épreuves nous rappellent que la tension entre charisme et institution est inévitable. Elle est aussi saine et permet de vérifier la santé psychologique d'un groupe et l'authenticité évangélique d'une fondation, gages d'un avenir possible et fécond.

## **FRÈRES : HUMILITÉ ET FIERTÉ**

### **Humilité : cette nouvelle société est-elle si unique ?**

Oui, ce nouvel Institut des Frères des Écoles Chrétiennes est une société originale dans l'Église, une société de Frères, sans prêtres, non cléricale donc, une congrégation « laïcale » comme on le lit dans des listes de classification, bien que cet adjectif ne couvre pas exactement ce que nous sommes ni le groupe auquel nous appartenons dans l'Église : celui des *religieux-frères* ! Nous sommes légitimement fiers de l'être, car cette position nous maintient proches de tous nos collègues laïcs qui travaillent avec nous et qui, s'ils le veulent et le comprennent ainsi, partagent notre mission d'éducation humaine et chrétienne. Fierté mais aussi humilité ! Étant des Frères, nous ne revendiquons de titre que celui-là, et ne cherchons aucune place d'honneur. D'ailleurs, dans une Église hiérarchisée et « cléricale », nous savons bien que notre avis compte peu dans certains cercles d'Église et que nous sommes peu sollicités, même par des médias chrétiens, pour présenter nos réalisations, même dans notre champ d'expertise. Humilité qu'il nous faut garder également et éviter d'hypertrophier notre originalité dans nos discours. Étaient nés bien avant nous d'autres groupes « originaux » par rapport au modèle monastique des religieux en clôture, groupes qui furent eux aussi reconnus :

- ◆ les Frères Mineurs de St François d'Assise (reconnaissance de la Règle des Frères Mineurs par la Bulle du pape Honorius III en 1223), et les ordres mendiants nouveaux,
- ◆ les Frères et Sœurs de la vie commune (14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècle aux Pays-Bas dans le mouvement de la *Devotio Moderna*, sur le modèle des Béguinages, des frères sans vœux qui cohabitent dans l'obéissance, fondateur Gérard Groote),
- ◆ La Compagnie de Jésus (reconnue par la Bulle du pape Paul III en 1540), modèle bien nouveau.

### RELIGIEUX ET RELIGIEUSES EN 2025, UNE LÉGITIME FIERTÉ

S'il y a eu des temps ou des moments dans l'histoire de l'Institut où des Frères ont compris leur vocation de façon trop « monastique », et d'autres moments où certains, minoritaires, ont posé la question du sacerdoce, notre pensée et nos documents d'aujourd'hui sont clairs, fruit du discernement des Chapitres généraux récents. Et nous parlons heureusement de promouvoir les vocations lasallianes dans leur variété et complémentarité. Ce n'est que dans cette clarté sur les projets de vie et les styles de vie que chacun et chacune sera respecté, sans confusion, sans imitation.

Dans ce contexte heureux de famille lasallienne, nous les Frères, avons bien des raisons d'être fiers d'être religieux, malgré nos faiblesses, et de célébrer en cette année la Bulle d'approbation de notre Institut. Notre fierté n'est ni orgueil ni sentiment de supériorité, elle est solidarité avec les Sœurs et les Frères dans l'Église. Nous savons que ce sont eux, et souvent elles, qui sont sur les lignes de front du service au nom de l'Évangile, dans les périphéries, dans les zones d'extrême pauvreté, d'intolérance religieuse, de guerre, de maladies incurables, d'ignorance et de vide culturel, et de globalisation de l'indifférence, comme dit le pape François.

Devant les problèmes éducatifs nouveaux et les besoins des jeunes de tous pays en des temps incertains, nous pouvons regarder l'avenir et, comme réseau international La Salle et famille lasallienne, continuer d'offrir aux enfants et aux jeunes, surtout

aux pauvres, l'éducation qu'ils méritent tous. Le souvenir de la Bulle d'approbation est comme un nouvel appel, un encouragement, une façon de nous redire les uns aux autres : oui, cette mission d'éducation humaine et chrétienne, l'Église continue de vous la confier, allez-y !



# Du nécessaire au significatif.

L'importance d'un exode spirituel  
et historique



**FRÈRE CARLOS  
GÓMEZ, FSC**

District lasallien  
de Bogotá. Vicaire  
général de l'Institut  
des Frères des Écoles  
Chrétienne.

## LES ORIGINES

**L**es années de la fondation de l'Institut ont signifié un processus d'ouverture à l'histoire et aux sollicitations de l'Esprit. Une rencontre occasionnelle et accidentelle a déclenché une série d'événements qui ont donné naissance à l'Institut des Frères des Écoles Chrétienne. Plus qu'une année ou une date particulière, la fondation de l'Institut est un parcours d'un peu plus de quinze ans, avec ses hauts et ses bas, ses recherches et ses reculs, ses crises et ses désertions, ses essais et ses erreurs, vu, en effet, à travers les yeux de la foi.

Peu à peu, ensemble et par association, ces hommes découvrent et incarnent la volonté de Dieu, jusqu'à « fonder sur la Providence »

la société naissante. Ils découvrent ensemble le pouvoir de la Communauté et le rôle qu'elle jouera dans l'éducation des « enfants des artisans et des pauvres ». Le *Mémoire sur l'habit* et les *Règles communes* sont l'expression de cette recherche qui a façonné l'Institut pour toujours.

Les « *Règles communes des Frères des Écoles Chrétiennes* » disent dans le premier chapitre intitulé « Le but et la nécessité de cet Institut » que :

**La nécessité de cet Institut est très grande, parce que les ouvriers et les pauvres, étant ordinairement peu instruits et occupés toute la journée à gagner leur vie et celle de leurs enfants, ne peuvent leur donner l'instruction dont ils ont besoin et une éducation respectable et chrétienne (Ch. 1,4). C'est pour procurer cet avantage aux enfants de la classe ouvrière et des pauvres que les écoles chrétiennes ont été établies (Ch. 1,5).**

Dès le début, il a toujours été clair pour De La Salle et les premiers Maîtres-Frères que les destinataires de leur engagement naissant seraient les enfants et les jeunes de ceux qui travaillaient à des tâches simples et basiques, ainsi que ceux qui, en raison de leurs conditions sociales, vivaient dans la pauvreté.

Ce n'est pas l'objet de ce court essai de discuter de l'identité des pauvres en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Quand on lit tous les écrits de La Salle et les travaux des historiens, il est évident qu'il y avait beaucoup de pauvres qui erraient dans les rues en mendiant leur subsistance, tandis que d'autres – les artisans – pouvaient être employés à des travaux peu rémunérés et que nous pourrions aujourd'hui classer comme des groupes humains vivant en marge d'une société rigidement structurée, divisée entre les nobles et les gens ordinaires, les riches et les pauvres, sans nuance de gris entre les deux. L'objectif de la mission de La Salle et des premiers Frères était précisément les roturiers et les pauvres, proches et engagés auprès de ceux qui se trouvaient en marge de l'exclusion.

Il n'existait pas non plus en France ce que l'on pourrait appeler un « système éducatif » dans lequel, pour l'essentiel, la formation initiale est obligatoire. Aujourd'hui, les citoyens connaissent l'importance de l'éducation pour leur développement, en ce qu'elle renforce les capacités, permet la mobilité sociale, génère la cohésion, et fournit les compétences pour vivre ou survivre, et pour générer une sorte de consensus pour l'existence même des pays et de leurs modèles politiques, sociaux, de travail, etc.

De La Salle et les Frères comprenaient la « nécessité » de leur mission et, en effet, elle était nécessaire dans une société profondément excluante et stratifiée. La scolarisation des enfants des « artisans et des pauvres » était, pour le moins, révolutionnaire et, à tout le moins, génératrice d'une certaine forme de mobilité sociale. Pour eux, il était clair que leur passage par « les écoles chrétiennes » leur permettait non seulement de fonder leur foi, mais aussi d'acquérir les compétences nécessaires pour vivre dignement, dans la mesure où ils pouvaient trouver des emplois plus décents et plus rémunérateurs.

Lorsqu'on lit d'autres écrits de La Salle, tels que les « *Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne* », il devient évident que dans les « écoles chrétiennes », on n'apprenait pas seulement à lire et à écrire, les rudiments des mathématiques et d'autres connaissances importantes pour obtenir un emploi ; on apprenait aussi les règles de la bienséance sociale, en accord avec un Royaume dans lequel la noblesse était une caste et la plèbe, la généralité.

On pourrait dire que l'éducation « lasallienne » des débuts n'était pas seulement inclusive en ce sens qu'elle améliorait les conditions économiques, mais aussi qu'elle « élevait le niveau social », ce qui était alors une valeur qui ouvrait des portes et avait un impact social. Nos sensibilités actuelles peuvent se méfier de ces approches éducatives du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais si nous passons en revue une bonne partie des atavismes lasalliens, nous constatons qu'ils continuent aujourd'hui à être importants dans ce que nous appelons « l'éducation intégrale ».

Il est indéniable que l'éducation « lasallienne » du XVIII<sup>e</sup> siècle a eu une influence et un impact fondamental sur la France de cette époque. Le Frère Edgar Hengemüller a fait un travail monumental dans « Lecturas de unas lecturas » – « Lecture de quelques lectures » et montre l'influence impressionnante et l'impact que les écrits de La Salle ont eu sur de nombreux auteurs dans l'histoire de l'éducation. Il a même été suggéré, non sans fondement historique, que l'éducation des « écoles chrétiennes » a contribué à la Révolution française et au début d'une nouvelle période de l'Histoire. Voltaire aurait qualifié les Frères de « petits ignorants », faisant peut-être ironiquement référence à l'immense influence qu'ils ont eue sur la formation et l'éducation des classes ouvrières dans les années précédant la Révolution.

Les besoins éducatifs des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles semblaient évidents. L'analphabétisme était caractéristique et on estime qu'à l'époque de Louis XIV, le « Roi Soleil », il atteignait 70% de la population. Le travail de La Salle et d'autres « quixotes » (personnes idéalistes) de l'époque, comme les Ursulines, les Filles de la Charité, les Sœurs de l'Enfant Jésus, a donc été fondamental pour atténuer une réalité qui était en soi excluante.

Au fil des ans, les processus éducatifs se sont considérablement améliorés dans de nombreux pays. L'Europe a atteint des taux d'alphanétisation significatifs au 19<sup>e</sup> siècle et certains pays comme la Prusse ont atteint des taux de couverture de l'enseignement primaire très élevés au début du 20<sup>e</sup> siècle.

## AU-DELÀ DES FRONTIÈRES FRANÇAISES

Les Frères ont commencé leur entreprise missionnaire au milieu du 19<sup>e</sup> siècle en s'étendant au Moyen-Orient, à l'Égypte et au Canada, où le français était la langue majoritaire à l'époque. Dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, ils se sont rendus aux États-Unis, en Amérique latine et dans plusieurs pays d'Asie du Sud-Est, comme le Vietnam, alors sous protectorat français, où ils sont arrivés en 1866. Dans tous ces endroits, leur travail d'évangélisation et d'éducation répondait à des urgences éducatives très claires. La popularisation des écoles primaires et la création d'écoles normales

ont grandement contribué à résoudre le problème de l'analphabétisme et à jeter les bases des systèmes éducatifs locaux.

On peut supposer que les Lasalliens ont beaucoup aidé à surmonter l'exclusion éducative et les processus d'universalisation de l'école. « L'école chrétienne » était nécessaire pour faire face aux nouvelles réalités géographiques auxquelles leur passion missionnaire les a conduits, et les Frères ont joué un rôle fondamental. Avec d'autres institutions, souvent d'origine religieuse, les processus d'universalisation de l'enseignement primaire, de l'alphabétisation ont progressé régulièrement. À cela s'ajoutent les écoles de formation des maîtres et d'autres processus éducatifs qui ont permis la diffusion des sciences naturelles et de nombreuses études sur la faune et la flore des pays où ils sont arrivés. L'Amérique latine est un bon exemple de cette réalité.

Il reste encore beaucoup à rechercher et à écrire sur la contribution des Lasalliens à l'étude des sciences naturelles dans de nombreux pays, en particulier la faune, la flore et la géographie en Amérique latine. Non seulement pour la contribution scientifique dans les taxonomies, la découverte d'espèces nouvelles pour la science, et le travail en herpétologie, botanique, médecine traditionnelle, mais aussi pour ce que cela signifie dans la construction des nationalités, des écosystèmes, et la connaissance des réalités de chaque lieu.

Les « Textos de Bruño » ont joué un rôle central dans les processus éducatifs de l'Amérique latine et il n'est pas déraisonnable de suggérer que la « modernité » est arrivée et a été « popularisée » dans diverses parties du continent par les manuels scolaires, en particulier dans les domaines des sciences naturelles, des mathématiques et de l'étude de la langue maternelle (l'espagnol).<sup>1</sup>

Je souligne l'importance de ces réalités, surtout en Amérique latine, parce que l'éducation lasallienne (« l'école chrétienne ») a joué un rôle de premier plan dans la consolidation des républiques chancelantes nées au 19<sup>e</sup> siècle après les indépendances, et dans la création d'un nouvel horizon qui, bien qu'il n'ait pas

---

<sup>1</sup> G.M. Bruño. La edición escolar en Colombia, 1900-1930. ECOE Ediciones, Universidad Tecnológica de Pereira. 2013.

touché spécifiquement à la politique, a fourni des éléments pour consolider les nationalités ; une nécessité dans les premières décennies de nos fragiles républiques.

Les Lasalliens ont fait face à des besoins éducatifs évidents et ont joué un rôle vital dans l'universalisation de l'éducation dans de nombreux pays. « L'école chrétienne » qui atteignait tant de lieux dans des géographies peu connues était nécessaire au développement et à l'évolution des pays, spécialement ceux qui étaient plus à la périphérie, dans les colonies, et dans l'expansion des frontières de l'Europe.

### **L'URGENCE DE LA RECHERCHE D'ESPACES DE « SENS » ; DU NÉCESSAIRE AU SIGNIFICATIF**

La présente Règle des Frères reprend les éléments précités des Règles communes et exprime:

**Depuis saint Jean-Baptiste de La Salle, « cet Institut est d'une très grande nécessité ». Les jeunes, les pauvres, le monde et l'Église ont besoin du témoignage et du ministère des Frères. En faisant de la gratuité une caractéristique fondamentale de sa fondation, La Salle a invité les Frères à manifester la gratuité de l'amour de Dieu. Ses disciples, tout comme lui, font l'expérience que le Seigneur n'abandonne pas « son œuvre », mais « se plaît à la faire fructifier de jour en jour ». Aujourd'hui, les Frères veulent, avec leurs partenaires, répondre de façon créative aux besoins éducatifs et spirituels des jeunes, particulièrement les plus vulnérables (*Règle 152-153*).**

Je ne voudrais pas passer pour un iconoclaste et être en désaccord avec le Fondateur et la récente Règle, mais je pense qu'il faut les relire. Nous devons partir du principe que l'avenir ne dépend pas de nous ni que nous sommes nécessaires ou indispensables. Les systèmes d'éducation publique se sont développés et ont progressé quantitativement et qualitativement dans la plupart des pays. Heureusement, la Règle reconnaît aussi que nous contribuons à

répondre aux besoins éducatifs des jeunes, en particulier des plus vulnérables.

Il reste certainement des endroits sur terre où la qualité est médiocre et où l'accès reste exclusif. Des endroits où nous pourrions encore être « nécessaires ». Certains de ces endroits sont déjà sur notre radar et notre présence. Peut-être devrions-nous examiner de plus près les endroits où les lacunes en matière d'éducation nous amènent à réfléchir à l'importance de notre présence.

Cependant, les articles de la Règle cités ci-dessus reconnaissent des réalités qui sont aujourd'hui des manifestations de la bonté et de la bénédiction de Dieu envers l'Institut. Cela nous permet de reconnaître avec joie que le passage de « l'école des Frères » à « l'école lasallienne » est un signe manifeste que « Dieu n'abandonne pas son œuvre, mais se plaît à la faire fructifier ». C'est la bénédiction de ces temps : Frères et Laïcs Lasalliens, ensemble, ouvrant la voie et élargissant la mission.

Ainsi, ensemble, Frères et Lasalliens « veulent répondre de manière créative aux besoins éducatifs et spirituels des jeunes, spécialement de ceux qui sont les plus vulnérables ». Nous passons donc du stade d'être ou de nous sentir nécessaires à celui de répondre aux besoins actuels avec la même passion des origines, mais avec la créativité nécessaire pour que nous soyons significatifs. Aujourd'hui, il est impératif que l'éducation des pauvres ne soit pas confondue avec une mauvaise éducation des pauvres. Et c'est là que notre importance peut faire la différence.

Et nous le serons dans la mesure où nous serons capables de regarder avec espoir les horizons qui sont devant nous, de nous efforcer de comprendre les dynamiques du monde global et diversifié d'aujourd'hui, d'aider à construire du sens; où nous pourrons devenir des hommes et des femmes profonds et solides, guider et prendre des risques, proscrire la tendance au maintien et au retour, être fidèles à l'esprit fondateur et non aux structures que nous avons construites pour d'autres temps; où nous voudrons accepter nos limites, nous sentir partie prenante d'une Église qui n'est plus un monopole mais le peuple de Dieu, cheminant entre ombre et lumière, reconnaître que nous sommes une proposition « une » au milieu de la diversité et avoir l'audace de croire et de créer, même au prix d'erreurs ; où nous choisirons de ne plus étirer le passé pour nous convertir à l'avenir.

Nous avons toutes les possibilités et les capacités d'être immensément significatifs dans l'éducation en tant qu'agents mobilisateurs et transformateurs de la société, dans la formation d'une conscience critique, et pour les pauvres, pour lesquels nous avons été fondés et pour lesquels nous devons continuer à nous battre. C'est ici que je trouve notre avenir dans les différents continents et l'opportunité d'être un ferment d'évangélisation à ce moment de l'histoire.

C'est ainsi, et seulement ainsi que nous serons générateurs d'espoir et porteurs de sens. L'espérance ne peut naître que de l'acceptation de la réalité et de la recherche d'une attitude proactive permettant de la subvertir. Rien n'est plus révélateur de la

mort de l'espérance que le fatalisme qui conduit à l'immobilisme et à l'enfermement dans des langages et des symboles religieux incohérents avec les dynamiques actuelles, qui nous enferment dans une religion sans conscience; ou que la nostalgie et le désir d'époques révolues qui s'installent dans le passé et qui ne reviendront jamais.

Cette espérance va de pair avec la foi, les convictions, la capacité de croire avec d'autres et la passion de générer la vie. Nous vivons une époque où il faut « tout miser » et « brûler ses vaisseaux » : il n'y a pas de retour en arrière possible.

Dans une réalité marquée par la crédibilité affaiblie et épuisée de l'Église-institution, par des forces qui tirent vigoureusement vers le passé, par un Institut qui, dans diverses parties du monde, connaît des processus accélérés de vieillissement et peu de persévérance chez les jeunes, mais, en même temps, par des Frères courageux qui nourrissent l'espérance au-delà de leurs forces, par des Laïcs engagés et généreux qui consacrent passionnément leur vie à l'éducation, pour une mission qui exige créativité et propositions, pour des réseaux d'écoles qui nourrissent leur vitalité dans la passion pour l'éducation des pauvres, pour des peuples qui semblent trouver des moyens de surmonter de nombreux problèmes bien qu'ils soient encore marqués par l'iniquité et l'injustice, il est nécessaire de faire briller l'espérance avec ferveur et de défendre des utopies qui envisagent des horizons, incitent à la créativité, inspirent des chemins et provoquent des engagements.

Bref, retrouver notre vocation utopique, qui apporte des réponses au présent et inspire l'avenir, qui rassemble dans l'espoir et parie sur un monde meilleur. Je l'ai déjà dit, ce ne sont pas des temps faciles, mais ils sont certainement fascinants. Les temps de crise sont des temps de refondation et de récréation. Je crois qu'en tant que Lasalliens, nous devons nous réinventer en tout lieu et en tout temps.

Les réponses d'hier ne sont peut-être ni prophétiques, ni porteuses d'espoir, ni pertinentes. Il est peut-être de notre responsabilité de rendre fertile la sécheresse du désert, de raviver l'espoir, d'écouter la voix de ceux qui vivent en marge, de sortir de nos zones de confort, d'être des témoins de Jésus-Christ au milieu de la tempête. Le désert peut être fertile et la solitude murmurante.

François, le pape, nous a lancé cet appel:

**Ainsi prend forme la plus grande menace, « c'est le triste pragmatisme de la vie quotidienne de l'Église, dans lequel apparemment tout arrive normalement, alors qu'en réalité, la foi s'affaiblit et dégénère dans la mesquinerie ». La psychologie de la tombe, qui transforme peu à peu les chrétiens en momies de musée, se développe. Déçus par la réalité, par l'Église ou par eux-mêmes, ils vivent la tentation constante de s'attacher à une tristesse douceâtre, sans espérance, qui envahit leur cœur comme « le plus précieux des elixirs ».**

**du démon ». Appelés à éclairer et à communiquer la vie, ils se laissent finalement séduire par des choses qui engendrent seulement obscurité et lassitude intérieure, et qui affaiblissent le dynamisme apostolique. Pour tout cela je me permets d'insister : ne nous laissons pas voler la joie de l'évangélisation ! (*Evangelii Gaudium*, 83).**

## EN CONCLUSION

Et à quoi ressemblerait ce monde si nous comprenions et communiquions dans nos projets éducatifs que le développement durable est possible, que nous pouvons faire des pas vers une conversion écologique, que la science et la technologie peuvent être des alliés de la justice sociale et de la préservation de la vie et de la planète ? Et si nous pouvions contribuer de manière plus décisive à communiquer un nouveau paradigme sur les êtres humains, la société, la politique, l'éthique ?<sup>2</sup>

Où en serions-nous si nous pouvions témoigner avec certitude que l'éducation humanise, crée des personnes heureuses, touche les cœurs pour créer du sens et générer de la solidarité et de l'engagement pour la justice ? Que serait un nouveau printemps lasallien si nous ne nous lassions jamais de semer l'espérance dans le cœur de chaque enfant et de chaque jeune que nous éduquons ? Que se passerait-il si, ensemble et par association, nous réaffirmions que nos vies continueraient à se consumer dans la construction d'un monde meilleur possible, une utopie de paix, d'harmonie, d'amour et d'équité ?

Nous devons être conscients que la situation de l'Église dans de nombreux pays peut l'amener à se replier sur elle-même et à choisir de remonter l'horloge pendant que les tempêtes passent ; je ne pense pas que ce soit la chose la plus pertinente ou la plus évangélique à faire. Au contraire, il est peut-être temps de faire tourner l'horloge vers l'avant. Une Église retranchée est une Église morte : nous devons sortir, nous devons « porter la foi dans la rue », et pas seulement « observer l'histoire » ; c'est peut-être le moment où la

---

<sup>2</sup> Cf. François. *Laudato si'*.

créativité peut devenir une réalité et, surtout, inspirer le courage de prendre des risques.

De même, un institut qui ne prend pas de risques et qui refuse de rêver, de croire et de créer serait voué à l'insignifiance et resterait dans le « pragmatisme gris du quotidien », oubliant l'acte fondateur qui a rapproché les pauvres de l'idéal d'une bonne éducation pour tous pour le remplacer par un enracinement routinier dans des temps qui n'existent plus, en ratant l'aventure passionnante de contribuer à la construction d'un chemin qui semble encore diffus.

Ne serait-ce pas le moment de proposer, de créer, de laisser libre cours à notre imagination pour nous ouvrir à de nouveaux scénarios de mission ? Ne pourrions-nous pas « brûler nos bateaux pour tout miser » sur quelque chose de nouveau qui attire, qui génère de l'espoir, qui relève un défi pour les plus pauvres afin de respirer un air nouveau et un positionnement différent ? Sans nouveaux risques, la vitalité peut s'éroder et, surtout, peut finir par tuer l'espérance.

Oui, nous, Lasalliens, ne sommes pas nécessaires aujourd'hui dans les termes exprimés ci-dessus, mais nous pouvons être immensément significatifs. Nous ne changerons pas le monde et certainement pas seuls ; mais nous pouvons toucher les cœurs, éclairer les esprits, montrer les chemins et risquer pour le Royaume. Cela pourrait signifier un nouveau printemps. En fait, il y a déjà beaucoup de levain dans l'expansion et la croissance d'une mission qui se renouvelle et se réinvente, qui s'engage à être « immensément significative ».

**Ensemble, nous pouvons  
construire un monde  
enraciné dans la justice,  
la durabilité et un profond  
engagement spirituel  
pour le bien commun**

**(FRÈRE ARMIN LUISTRO, LETTRE PASTORALE 2024).**

# Écologie et économie : Deux crises qui n'en font qu'une



**M. JERALD JOSEPH**

District lasallien  
d'Asie de l'Est (LEAD).  
Président de la  
Commission Justice  
et Paix de l'Institut  
des Frères des Écoles  
Chrétiennes.

## INTRODUCTION : UNE CRISE SOUS DEUX FORMES

**A** lors que le mouvement lasallien mondial entre dans un nouveau siècle de mission avec la clarté offerte par le 46<sup>e</sup> Chapitre général et le *Projet Levain*, nous sommes confrontés à une vérité que nous ne pouvons plus ignorer : la crise écologique et la crise économique ne sont pas des batailles séparées, mais les fils entrelacés d'une seule et même urgence humaine. Le cri de la Terre et le cri des pauvres ne sont pas des voix distinctes, mais une seule et même plainte provenant des marges de notre monde.

Dans l'esprit de « construire de nouveaux chemins pour transformer les vies », la Famille lasallienne est appelée à affronter cette double crise avec un courage prophétique. Cet appel fait écho aux

sept chemins de transformation identifiés par le 46<sup>e</sup> Chapitre général, en particulier le chemin de la conversion écologique intégrale. Ces documents nous rappellent que les institutions lasallianes doivent évoluer au-delà de la seule charité vers un plaidoyer actif et systémique pour la justice et la durabilité.

Ces dernières années, le monde a été témoin d'une intensification de deux crises profondément interconnectées : la dégradation de l'environnement et l'accroissement des inégalités et de l'instabilité de l'économie mondiale. Alors que le monde a pris le temps de discuter et d'aborder ces sujets séparément, ce clivage artificiel a cédé la place à la stricte vérité qu'il ne s'agit pas de défis parallèles, mais d'expressions imbriquées d'un même dysfonctionnement systémique. Il s'agit d'un modèle de développement qui donne la priorité au profit à court terme plutôt qu'à la durabilité, à la solidarité et à la justice. Pour le monde lasallien, qui est fondé sur une mission de foi, de service et de communauté, il est essentiel de reconnaître que l'écologie et l'économie ne sont pas des préoccupations distinctes. Elles représentent un seul et même impératif moral de transformation. Alors que la communauté lasallienne est en quête d'une plus grande force dans sa mission, c'est une occasion idéale de réfléchir à la manière dont la communauté lasallienne peut et doit répondre à cette double crise avec une imagination et une action prophétique.

## LE LIEN STRUCTUREL ENTRE L'ÉCOLOGIE ET L'ÉCONOMIE

Les systèmes économiques dominants dans le monde, en particulier le modèle capitaliste néolibéral, ont historiquement externalisé les coûts environnementaux. L'agriculture industrielle, l'extraction

de combustibles fossiles, la déforestation et l'hyperconsommation obéissent à une logique économique qui mesure la croissance du PIB plutôt que le bien-être ou la durabilité. Cette même logique concentre les richesses, exploite la main-d'œuvre et marginalise les personnes vulnérables. Ce n'est pas une coïncidence si les communautés les plus touchées par la dégradation de l'environnement sont souvent les mêmes que celles qui sont confrontées à la pauvreté, au déplacement et à l'exclusion.

Le pape François, dans son encyclique *Laudato si'*, souligne à juste titre que « le cri de la Terre et le cri des pauvres sont une seule et même chose » (*Laudato si'*, 49). La crise écologique n'est pas seulement un problème technique, mais un problème profondément moral. Par exemple, l'augmentation des températures mondiales est directement liée à l'intensification des sécheresses, des inondations et des conflits de ressources, ce qui affecte de manière disproportionnée les communautés du Sud. De même, les systèmes économiques qui ne valorisent pas le travail de soins, la résilience des communautés et la gestion de l'environnement contribuent à la fois à la pauvreté matérielle et à l'effondrement de l'environnement. Le paradigme économique actuel encourage l'extraction plutôt que la régénération, l'exploitation plutôt que l'inclusion.

En outre, les inégalités économiques mondiales se sont aggravées. Selon Oxfam, en 2023, les 1% les plus riches de la population mondiale détiendront près de la moitié de la richesse mondiale. Dans le même temps, des millions de personnes continuent de

vivre sans accès à l'eau potable, à des aliments nutritifs ou à une éducation de base. Cet écart de richesse est intrinsèquement lié aux injustices écologiques. Ceux qui contribuent le moins au changement climatique en subissent souvent les pires conséquences, tandis que les plus responsables peuvent se protéger de ses effets.

Cette injustice systémique n'est pas accidentelle. Elle est le résultat de puissantes forces politiques et économiques qui ont enraciné des systèmes d'inégalité. Les multinationales et les géants des combustibles fossiles exercent une influence disproportionnée sur les processus d'élaboration des politiques, façonnant souvent les réglementations environnementales et économiques pour servir leurs intérêts. Nombre de ces entités investissent massivement dans le lobbying et les campagnes politiques, obtenant ainsi des subventions et des déréglementations favorables qui leur permettent de continuer à polluer en toute impunité. Selon le Climate Action Tracker, les nations du G20 fournissent à elles seules plus de 300 milliards USD par an en subventions aux combustibles fossiles, alors même qu'elles prétendent respecter les engagements climatiques pris dans le cadre de l'Accord de Paris.

Dans les pays du Sud, les accords commerciaux et les régimes de la dette internationale font souvent pression sur les gouvernements pour qu'ils ouvrent leurs ressources naturelles à l'extraction et à l'exportation, souvent au détriment des droits fonciers des autochtones et de la durabilité écologique. Ces accords d'extraction profitent

aux nations riches et aux acteurs locaux élitistes tout en laissant les communautés dépossédées et les écosystèmes dégradés. L'asymétrie du pouvoir permet à ces pratiques de se poursuivre avec une responsabilité limitée. Les institutions financières internationales, telles que la Banque mondiale et le FMI, ont toujours promu des politiques d'austérité et de privatisation qui érodent les services publics et aggravent la vulnérabilité sociale, tout en soutenant des projets industriels dont l'empreinte écologique est importante.

Le lien entre l'effondrement écologique et l'inégalité économique est perpétué par un système mondial qui privilie les intérêts des entreprises et les gains financiers à court terme au détriment de l'épanouissement écologique et humain à long terme. Ce système est protégé par un réseau complexe de cadres juridiques, d'alliances politiques et d'instruments économiques qui protègent les puissants de la surveillance tout en réduisant au silence ceux qui résistent. Reconnaître cette structure est essentiel pour la communauté lasallienne si nous voulons la défier efficacement par l'éducation, le plaidoyer et la solidarité.

### **LA CRISE SUR LE TERRAIN**

En Asie du Sud-Est, en particulier dans des pays comme les Philippines et l'Indonésie où se trouvent de nombreuses institutions lasaliennes, le changement climatique se manifeste par la montée du niveau des mers, des typhons plus puissants et l'insécurité alimentaire. L'école lasallienne de Tacloban, qui a été dévastée par le typhon Haiyan en

2013, témoigne à la fois de la vulnérabilité et de la résilience. Les éducateurs et les élèves lasalliens n'ont pas seulement été victimes de la tempête, mais ont également joué un rôle de premier plan dans les efforts de reconstruction de la communauté, démontrant ainsi le pouvoir de l'éducation basée sur la foi en temps de crise.

En Amazonie, où se trouvent des puits de carbone vitaux, les industries extractives ont déplacé les communautés autochtones et ravagé la biodiversité à la recherche de gains économiques à court terme. De même, dans la région du Sahel en Afrique, la désertification provoquée par le changement climatique a perturbé les moyens de subsistance des éleveurs, contribuant à l'insécurité alimentaire et aux migrations forcées. Dans ces contextes, la dégradation écologique et l'instabilité économique alimentent des cycles de conflits et de déresponsabilisation.

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence la manière dont le déséquilibre écologique et l'injustice économique se renforcent mutuellement. L'exploitation des écosystèmes pour la production alimentaire industrielle a contribué à l'émergence de zoonoses. Parallèlement, les fermetures économiques ont mis en évidence la précarité de la vie des travailleurs informels, des migrants et des pauvres. Les ministères lasalliens à travers le monde se sont trouvés appelés non seulement à fournir une éducation, mais aussi à offrir une aide alimentaire, un soutien à la santé mentale et un plaidoyer. Ce double rôle montre à quel point le bien-être social, économique et écologique est profondément lié.

Nous n'avons pas encore calculé les besoins criants des apatrides et des réfugiés qui ont désespérément besoin d'une identité pour pouvoir défendre leurs besoins économiques et contribuer à la protection de la planète. Les images du million de réfugiés rohingyas à Cox Bazar, au Bangladesh, sont décourageantes, car ces personnes sont entassées dans un espace fixe et n'ont que peu de possibilités de cultiver un environnement sain pour être en phase avec la planète et les animaux. Ils aspirent également à une vie équilibrée.

### **POURQUOI LE MONDE LASALLIEN DOIT RÉAGIR**

La mission lasallienne appelle à un développement humain intégral enraciné dans la justice, la paix et la protection de la création. En tant qu'association internationale d'éducateurs, l'Institut a la capacité spirituelle, morale et institutionnelle de répondre de manière significative à la crise écologique et économique. Nos écoles, nos universités et nos centres sociaux sont particulièrement bien placés pour former les jeunes à l'écologie, à la conscience économique et au courage éthique, afin qu'ils aient une analyse plus approfondie des forces politico-économiques qui sont à l'origine de l'éclatement de cette crise.

Cela peut se faire en utilisant notre réseau actuel d'écoles et d'institutions. Intégration curriculaire où le contenu de la justice climatique et de la justice économique peut être incorporé à tous les niveaux de l'éducation lasallienne, de la pédagogie à la pratique. Comme nous avons plus d'un million d'étudiants dans nos institutions, nous pouvons offrir et permettre aux étudiants de meilleures occasions d'immersion communautaire, un type de programme de formation qui inclut une exposition immersive à la marginalisation économique et à la dégradation de l'environnement. Nous pourrions également encourager un engagement institutionnel plus profond de la part de nos écoles, où l'engagement pour la neutralité carbone et les modèles économiques socialement inclusifs sera un engagement ferme.

Le 46<sup>e</sup> Chapitre général des Frères des Écoles Chrétiennes a appelé à une réponse prophétique aux signes des temps, y compris la crise écologique. Il a exhorté les Lasalliens à marcher en solidarité avec les plus vulnérables et à promouvoir une culture de

la durabilité dans tous les aspects de la vie de la communauté et du ministère. À la lumière de cela, la justice écologique et économique doit être intégrée dans les cadres éducatifs lasalliens et dans la planification institutionnelle.

Il y a un appel pour que les éducateurs lasalliens forment les étudiants à ne pas seulement participer à la vie civique, mais à la transformer. Cela inclut l'engagement dans la politique locale, la construction de coalitions avec les mouvements de base, et l'amplification des voix de ceux qui ne sont pas entendus dans les couloirs du pouvoir.

Nous devons également investir dans la solidarité régionale et internationale. Les crises écologiques et économiques ne connaissent pas de frontières. Elles sont mondiales dans leurs causes et leurs conséquences. Notre réponse doit donc être transnationale en termes de compassion et de coordination. Le Pacte mondial lasallien pour l'éducation est un outil pour cela, nous permettant de nous aligner à travers les continents tout en respectant les contextes locaux.

Il est également opportun de développer une communauté de praticiens des leaders de justice et paix lasalliens qui s'engagent dans ces crises économiques et écologiques. La variété des réponses créatives apportées au cours des dernières décennies dans différents coins du monde témoigne que la conviction et le pouvoir des acteurs lasalliens de justice et paix peuvent être exploités comme une voix collective pour le plaidoyer et la solidarité internationale.

### **VERS UNE RÉPONSE LASALLIENNE INTÉGRÉE**

Le monde lasallien doit adopter une praxis éducative qui traite la justice écologique et économique comme des composantes essentielles du programme et de la formation. Cela inclut la promotion d'une pensée critique sur le consumérisme, la dégradation de l'environnement et l'inégalité économique. Les salles de classe lasallienes doivent devenir des espaces où les étudiants sont confrontés à des problèmes concrets tels que le changement climatique, les industries extractives, l'inégalité sociale et le racisme systémique.

Nos institutions (sur lesquelles nous avons un contrôle total) doivent mettre en pratique ce qu'elles enseignent en se désinvestissant des combustibles fossiles, en mettant en œuvre des initiatives écologiques sur les campus, en soutenant les économies locales, en réduisant les déchets et en plaidant pour des changements de politique qui protègent les personnes et la planète. Par exemple, l'Université De La Salle aux Philippines a pris des mesures en faveur de l'efficacité énergétique et de la sensibilisation à l'environnement par le biais de ses programmes de développement durable sur le campus.

La communauté lasallienne doit s'engager dans des actions de solidarité, en particulier avec les communautés de première ligne. Cela signifie amplifier les voix des peuples indigènes, des défenseurs de l'environnement et des mouvements de jeunesse qui mènent déjà la lutte pour la justice climatique et économique. Les partenariats avec les organisations de base, les coalitions interreligieuses et les réseaux de la société civile peuvent renforcer notre impact et incarner le principe lasallien de la foi en action.

Le renouveau spirituel et communautaire doit accompagner les réformes structurelles. Les crises écologiques et économiques sont aussi des crises de sens et de relations. Par la prière, la réflexion et le discernement communautaire, les communautés lasaliennes peuvent réimaginer ce que signifie vivre simplement, consommer éthiquement et aimer généreusement. Les retraites, les engagements communautaires et l'éducation écothéologique peuvent tous favoriser une résilience spirituelle plus profonde et une clarté prophétique.

## **CONCLUSION : REFONDER L'INSTITUT POUR UN AVENIR PLANÉTAIRE**

Refonder véritablement l'Institut, encore et encore, c'est répondre avec urgence et espoir aux signes des temps. L'écologie et l'économie ne sont pas deux problèmes, mais les deux faces d'une même crise, une crise qui menace la survie des personnes et de la planète. Mais cette crise nous invite à devenir ce que nous sommes appelés à être : des artisans de la paix, des bâtisseurs de justice et des gardiens de la création. Faisons de notre héritage de 300 ans une promesse

vivante pour l'avenir : nous n'abandonnerons pas nos jeunes à une planète en feu ou à une économie en panne. Nous leur apprendrons à voir le sacré dans le sol, la dignité dans les déshérités et le pouvoir de l'éducation pour construire le Royaume de Dieu.

La réponse lasallienne doit être audacieuse, intégrée et prophétique. Relevons le défi, ensemble, avec foi dans notre mission et les uns dans les autres.

## REFERENCES / BIBLIOGRAPHIE

1. Boff, Leonardo. *Cry of the Earth, Cry of the Poor*. Orbis Books, 1997.
2. Climate Action Tracker. “Fossil Fuel Subsidies and Net Zero Commitments”, 2023. [<https://climateactiontracker.org/>]
3. Collection de réflexions lasaliennes. *Identité, Mission et Association : Les Lasalliens face aux défis d'aujourd'hui*. Maison généralice de La Salle, Rome.
4. François, Pape. *Laudato si': Prendre soin de notre maison commune*. Presse du Vatican, 2015.
5. Frères des Écoles Chrétaines. *Le 46<sup>e</sup> Chapitre général : Documents et déclaration finale*. Institut des Frères des Écoles Chrétaines, 2022.
6. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). *Sixième rapport d'évaluation : Changement climatique 2023*. Genève : GIEC, 2023. [<https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/>]
7. Organisation des Nations Unies. *Rapport mondial sur le développement durable 2023*. Rapport mondial sur le développement durable 2023, New York : Département des affaires économiques et sociales des Nations unies, 2023 [<https://sdgs.un.org/gsdr/gsdr2023>]
8. Oxfam International. « L'inégalité tue : L'action sans précédent nécessaire pour lutter contre une inégalité sans précédent dans le sillage de COVID-19 ». Janvier 2023. [<https://www.oxfam.org/fr/publications/les-inegalites-tuent>]
9. Shiva, Vandana. *Soil Not Oil : Environmental Justice in a Time of Climate Crisis*. South End Press, 2008.
10. UNHCR, “Operational Data Portal” June 2025. [<https://data.unhcr.org/en/country/bgd>]
11. World Bank. “Global Economic Prospects”, June 2023. [<https://www.worldbank.org/en/publication/global-economic-prospects>]



# Mouvement Levain



**FRÈRE JYAKUMAR  
KULANDAISAMY,  
FSC**

District lasallien d'Asie  
du Sud (LASAD).

**L**e Projet ou Mouvement Levain de notre Institut est une initiative transformatrice visant à revitaliser notre mission et à favoriser un engagement plus profond au sein des communautés. C'est un mouvement dynamique qui cherche à revitaliser la Mission lasallienne avec une audace prophétique et une sincérité de cœur. Ce mouvement s'aligne profondément sur les valeurs d'Évangile et les enseignements de notre fondateur, saint Jean-Baptiste de La Salle. Je suis en effet heureux d'écrire cette réflexion en proposant trois champs d'action.

## CE QUE J'AIME LE PLUS DANS CE MOUVEMENT, C'EST

### Il s'agit d'un renouveau spirituel

Inspirée par l'appel de l'Évangile à « être transformés par le renouvellement de votre esprit » (Romains 12:2), cette initiative encourage une foi et un engagement plus profonds parmi les Lasalliens, faisant écho à l'accent mis par saint Jean-Baptiste de La Salle sur la prière et la confiance en Dieu. Il appelle à encourager une réflexion et un engagement plus profonds, fondés sur la foi, parmi les Lasalliens.

- \* Encourager une foi profonde et une vie de prière (Romains 12:2).
- \* Recentrer l'identité lasallienne autour de la confiance en Dieu.
- \* Promouvoir la transformation personnelle et communautaire engrainée dans les valeurs de l'Évangile.

### L'innovation éducative

Enraciné dans l'enseignement du Christ qui dit : « allez et faites de toutes les nations des disciples » (Matthieu 28:19), ce mouvement appelle toutes nos écoles lasallianes à adopter des méthodologies modernes pour assurer une éducation holistique, comme l'a envisagé notre Fondateur.

- \* Méthodologies d'enseignement modernes alignées sur le commandement du Christ de « faire des disciples de toutes les nations ».
- \* Promotion des STEM (Sciences, Technologie, Génie, et Mathématiques), de l'éducation inclusive et des programmes d'études fondés sur les valeurs.
- \* Programmes de formation pour les éducateurs axés sur le leadership éthique.

## L'engagement communautaire

Suivant le commandement de Jésus « d'aimer son prochain comme soi-même » (Marc 12:31), ce projet renforce les programmes de proximité, au service des pauvres et des marginalisés. L'une des missions essentielles de l'éducation lasallienne est de servir les groupes pauvres et vulnérables.

- \* Sensibilisation des groupes marginalisés.
- \* Initiatives de gestion de l'environnement et de réponse aux catastrophes.
- \* Programmes d'éducation de rue et d'autonomisation des jeunes.

## Il s'agit d'une voie vers le développement du leadership :

Le Mouvement Levain sert de voie au développement du leadership en encourageant une approche transformatrice, synodale et orientée vers le service. Il appelle à l'engagement avec les périphéries et encourage les dirigeants à sortir de leur zone de confort et à s'engager avec les communautés marginalisées. Cette expérience immersive favorise un leadership compatissant, où nous développons une compréhension profonde des réalités sociales et y répondons par la justice et le service. Ce mouvement est une voie vers le leadership synodal. Il encourage la prise de décision en collaboration, en veillant à ce que le leadership soit partagé, inclusif et participatif. Le leadership au sein du Mouvement Levain est ancré dans la spiritualité et encourage un leadership audacieux, créatif et risqué. Il invite à un leadership à impact global et local pour intégrer notre mission à des initiatives lasallienes plus larges. En adoptant le Mouvement Levain, nous développons un leadership qui est transformateur, inclusif et profondément enraciné dans le service.

- \* Favorise l'intégration de la foi et le leadership basé sur le service.

- \* Encourage la prise de risque, la collaboration et la créativité.
- \* Met l'accent sur le mentorat, les réseaux d'anciens élèves et les retraites pour dirigeants.

## Discernement professionnel

Le Mouvement Levain sert de voie au discernement vocationnel en encourageant une approche réfléchie, axée sur la mission et fondée sur la spiritualité pour découvrir la vocation de chacun.

Le Mouvement nous encourage à écouter la voix de Dieu dans nos vies, en favorisant une approche priante et contemplative du discernement vocationnel. En sortant de nos zones de confort et en servant ceux qui sont dans le besoin, nous gagnons en clarté et en détermination, ce qui nous aide à discerner comment nos dons s'alignent sur la mission de service. Il s'agit d'un discernement synodal. Il encourage la réflexion collective et le dialogue, garantissant que le discernement vocationnel n'est pas un processus isolé, mais un processus enrichi par la sagesse de la communauté et les expériences partagées. Ce mouvement appelle à un engagement courageux pour embrasser notre vocation avec audace, nous encourageant à prendre des risques, à faire confiance au plan de Dieu et à nous engager dans une vie de service.

- \* Encourager les individus à découvrir le but de leur vie dans un dialogue avec Dieu.
- \* Construire une culture de réflexion collective sur les vocations.
- \* Promouvoir un engagement audacieux dans le service.

## Le réseau lasallien mondial

Le Mouvement encourage les Lasalliens de différentes Régions à échanger leurs expériences, leurs meilleures pratiques et leurs

approches innovantes de l'éducation et du service. Nous avons besoin d'une pollinisation croisée des idées. Ce Mouvement invite tous les Lasalliens à s'engager dans les périphéries. Nous sommes appelés à dépasser nos contextes locaux et à nous engager avec les communautés dans le besoin, en encourageant un engagement commun pour la justice et l'éducation. Nous sommes appelés à des efforts de plaidoyer lasallien en nous assurant que les initiatives aux niveaux local, régional et mondial sont alignées et ont un impact.

En adoptant le Mouvement Levain, nous, Lasalliens du monde entier, renforçons nos liens, approfondissons notre mission et créons un réseau mondial unifié dédié au service éducatif.

- \* Faciliter la collaboration et l'innovation transfrontalières.
- \* Créer des plates-formes pour un plaidoyer commun et une réforme éducative globale.
- \* Renforcer l'identité lasallienne dans le monde entier.

## Expansion missionnaire

Ce mouvement appelle les Lasalliens à dépasser les frontières et à s'engager auprès des communautés dans le besoin. Allons aux périphéries. Le Mouvement nous met au défi de sortir de nos espaces familiers et d'apporter l'éducation, la foi et le service aux communautés marginalisées. Il encourage les Lasalliens à apprendre de divers contextes et à appliquer les idées à notre travail missionnaire. Le Mouvement inspire les Lasalliens à créer des communautés intentionnelles consacrées à l'éducation, à la justice et à l'évangélisation, assurant une présence missionnaire durable. Il promeut un leadership partagé, assurant que l'expansion missionnaire n'est pas un effort isolé mais un mouvement collectif qui intègre des initiatives locales, régionales et globales. Le Mouvement encourage des réponses créatives aux défis contemporains, garantissant que le travail missionnaire reste dynamique, pertinent et transformateur. Ce projet permet aux Lasalliens d'étendre leur portée

missionnaire, en effectuant un travail qui touche les cœurs, transforme les vies et renforce les communautés.

- \* Étendre sa présence dans les régions mal desservies.
- \* Former des communautés intentionnelles pour l'éducation et la justice.
- \* Encourager l'évangélisation contextuelle et pertinente par le biais du service.

## IMPACT DU MOUVEMENT SUR LE PROGRAMME DE NOS VIES

- \* Le projet nous encourage à sortir de nos zones de confort et à nous engager dans des actions significatives.
- \* Il nous met au défi de prendre des décisions audacieuses et transformatrices, en les orientant vers un impact social.
- \* Le Mouvement favorise un sentiment d'appartenance, nous incitant à travailler ensemble pour un monde plus juste et plus compatissant.
- \* Enraciné dans les valeurs lasallienヌes, il nous invite à interpréter l'Évangile dans des contextes contemporains, faisant de la foi une force active dans notre vie.
- \* Le projet met l'accent sur la solidarité avec les pauvres et les vulnérables, en s'assurant que nous contribuons à un changement réel.

## RÊVES OU RÉSULTATS

En partant de la réalité, conformément aux lignes directrices du 46<sup>e</sup> Chapitre général et à celles de la III<sup>e</sup> AIMEL, je crois que les rêves ou les résultats suivants peuvent être atteints grâce à ce Mouvement Levain.

## Animation spirituelle et action

- \* Encourager les initiatives de volontariat parmi les étudiants et les éducateurs afin qu'ils s'engagent activement dans des causes sociales.
- \* Maintenir et développer des partenariats avec des organisations locales renforçant l'impact des projets de service communautaire.
- \* Promouvoir des programmes de développement durable pour améliorer la situation des communautés défavorisées.

## Innovation pédagogique

- \* Promouvoir des programmes d'éducation inclusive afin de garantir que les étudiants handicapés reçoivent une éducation de qualité.
- \* Proposer des ateliers de formation pour les enseignants afin de les doter de stratégies d'enseignement modernes.
- \* Créer des plateformes d'apprentissage en ligne pour aider les étudiants à accéder à l'éducation à distance.
- \* Accompagner les programmes de leadership lasalliens pour former les étudiants à devenir des leaders éthiques et guidés par la foi.

## Engagement communautaire

- \* Des équipes lasalliennes d'intervention en cas de catastrophe pour aider les communautés touchées par des calamités.
- \* Les initiatives environnementales lasalliennes pour promouvoir la durabilité et la protection de la création.

## Développement du leadership

- \* Des programmes de formation au leadership lasallien pour former les étudiants, les partenaires laïcs et les Frères à diriger avec foi et intégrité.
- \* Retraites de leadership pour se concentrer sur le leadership de service, inspiré par l'exemple du Christ.
- \* Des initiatives de mentorat lasallien pour associer des responsables expérimentés à de jeunes Lasalliens pour les guider.
- \* Des réseaux d'anciens élèves lasalliens pour soutenir les diplômés dans des rôles de leadership à différents niveaux.
- \* Les Prix de Leadership Lasallien pour reconnaître les individus qui témoignent d'un leadership guidé par la foi.

## Collaboration intercongrégationnelle

- \* Initiatives conjointes avec d'autres congrégations religieuses pour promouvoir des missions communes.
- \* Projets de service en collaboration pour unir diverses congrégations dans l'action sociale.
- \* Des partenariats lasalliens avec des universités catholiques pour renforcer les programmes éducatifs.

## Efforts en matière de développement durable

- \* L'initiative des écoles vertes lasalliennes pour promouvoir les pratiques écologiques dans l'éducation.
- \* Projets d'énergie solaire pour réduire l'empreinte carbone dans les institutions lasalliennes.
- \* Campagnes de plantation d'arbres pour engager les étudiants dans la gestion de l'environnement.
- \* Développement d'infrastructures respectueuses de l'environnement pour intégrer la durabilité dans la conception des écoles.

Le Mouvement Levain est une initiative clé visant à approfondir le sens de la mission partagée et de la communauté entre les Frères et nos partenaires laïcs. Il s'agit d'une expérience formatrice qui favorise à la fois la croissance personnelle et une

compréhension commune de la mission lasallienne.

Le Mouvement Levain est plus qu'un programme de formation ; c'est un voyage de transformation qui :

- \* **Approfondit les liens spirituels et communautaires,**
- \* **Favorise une vision commune de la mission,**
- \* **Encourage le discernement et le leadership,**
- \* **Construit un avenir durable pour la Famille lasallienne, les Frères et les partenaires laïcs.**

Le Mouvement Levain est une initiative apostolique qui nous appelle à nous engager auprès des périphéries, en proposant l'Évangile par l'éducation et en favorisant la transformation. Ce mouvement nous encourage à adopter un effet de renouvellement, en tirant parti du multiculturalisme et de la pollinisation croisée pour élargir notre vision et approfondir notre mission.

**Marchons dans  
ce pèlerinage et  
rêvons ensemble.**

# D'une communauté à l'autre



**FRÈRE PEDRO GIL,  
FSC**

District Arlep (Espagne et Portugal). Chercheur lasallien.

**E**n 1962, le Frère Maurice-Auguste a publié un article lumineux et bien pourvu de suggestions : *L'Institut et son statut canonique, de 1679 à 1725*, (CL 11).

Il s'agit d'une thèse, d'un mémoire en droit canonique : cela va de soi, car son aspect extérieur, naturel dans un tel ouvrage, peut effrayer plus d'un lecteur. C'est pourquoi il est conseillé de se passer des notes et de se contenter de suivre l'histoire. Cela en vaut la peine.

Il propose une chronique cordiale : le parcours de la première communauté depuis ses débuts jusqu'au Chapitre de réception de la Bulle. Dans un langage peu courant dans ce type d'ouvrage, il prend parti. Il étudie et présente « notre » école, « notre » institution, « notre » communauté... De sa main, nous sentons la mentalité et le travail de ces Frères, qui ont besoin d'un statut légal en tant qu'institution.

Il est important de garder cela à l'esprit pour comprendre ses pages. Car la Bulle est un aboutissement, la réponse à un besoin, plutôt qu'un traité sur l'identité de la communauté candidate. C'est pourquoi il est important de sentir le processus et de ne pas chercher dans la Bulle ce qu'elle ne contient pas : elle approuve une institution déjà définie.

Les Frères n'attendaient pas non plus de définition. S'ils ont besoin de la Bulle, c'est pour parvenir à une autonomie institutionnelle qui rende leur projet durable. Ils se reconnaissent comme membres de l'Église, serviteurs de l'Évangile et des enfants des pauvres, tout en étant adaptés aux nouvelles sociétés urbaines. Mais ils ont besoin d'être autonomes et reconnus comme institution et comme projet.

Ce fut un processus intéressé, extrêmement intéressé, de sa part. Nous le comprenons dans l'objectif de la thèse : c'est la chronique, l'histoire, la première génération de la communauté lasallienne, qui a risqué sa vie, son sens et son héritage.

En lisant la Bulle, nous devrions penser aux parties prenantes plutôt qu'à la formule finale.

### LE PROCESSUS ET SES RÉSULTATS

Cette communauté initiait une nouvelle façon d'être en l'Église.

Ils savaient à quoi se consacrer et comment assurer la stabilité de leur vie. Ils se sentaient croyants, considérés par Dieu et ses ministres, anges pour leurs élèves, visage de Jésus. Ils vivaient

ensemble, engagés les uns envers les autres, avec ordre et système, en échange constant, en réseau.

Ils n'étaient ni clercs ni moines, bien que leurs codes spirituels aient été fortement influencés par le clergé et les monastères.

Ils se sont engagés les uns envers les autres devant Dieu. Ils ne le faisaient pas devant une autorité ecclésiastique, mais dans l'intimité de l'oratoire communautaire, même si leur référence était toujours la paroisse, le diocèse et Rome.

Il s'agit d'une nouvelle créature, qui n'a aucun reflet dans la loi, ni civile ni canonique.

Pour leurs écoles, cela ne posait pas de problème : elles étaient toutes sous la protection de l'Église locale. Le problème est apparu lorsqu'ils se sont considérés comme un réseau d'écoles, c'est-à-dire comme un réseau de communautés qui s'étendait au-delà de la vie de ces individus. Il fallait alors assurer à la fois la continuité du projet, la formation de nouveaux membres et le départ à la retraite des plus anciens.

Ce qu'ils ont lu dans la Bulle, c'est cela : leur capacité à agir comme un réseau de communautés et d'écoles, capable de survivre à ses membres actuels en servant la société française et l'Église de l'époque. C'est pourquoi ils ont cherché à établir juridiquement leur réseau et à faire reconnaître que leur projet dépassait le cadre d'une région et d'une époque.

Il s'agissait d'un double besoin d'assurance : si le Parlement et l'Église le révélaient, ils pouvaient alors se comporter avec le sérieux d'une organisation et s'aventurer dans l'avenir avec l'Évangile en main. Il s'agissait d'un défi considérable : nous ne pouvons pas oublier qu'en 1725, il s'écoulerait encore près d'un siècle avant que les premiers ministères de l'éducation ou de l'instruction publique ne fassent leur apparition.

Le résultat de leur cheminement a été leur reconnaissance en tant que réseau autonome et responsable, avec un avenir devant Dieu et devant leur peuple. Il est vrai que le document était plus

important pour eux en tant que résultat d'un processus de cinq ans qu'en tant que base de leur identité. Très vite, cependant, ils ont eu tendance à comprendre leur propre raison d'être à partir de ce résultat. Les termes étaient inversés.

Considéré du point de vue de l'anthropologie sociale, ce qui s'est passé dans l'institution lasallienne après la Bulle peut être interprété comme la prédominance de l'institué sur l'instituant. Comme dans toutes les institutions sociales, dans l'institution lasallienne aussi il devait y avoir une dialectique entre l'instituant et l'institué, une condition de santé. C'est pourquoi la réception de la Bulle a signifié une forte instance sur l'institué, c'est-à-dire sur la consolidation de qui était établi. Cela se comprend.

C'est ce qui se produit lorsqu'un résultat spécifique (l'institué), aussi important soit-il, est privilégié par rapport au processus qui l'a conduit à ce résultat (l'instituant).

### **LA TRIADE MONASTIQUE**

La dérive ou l'accent mis sur l'institué par rapport à l'instituant est due à l'interprétation d'un nouveau facteur à l'intérieur ou dans l'environnement de l'institution particulière. Dans la communauté lasallienne, entre la fondation initiale et le résultat de 1725, il y a eu un facteur concret : les vœux, dans la modalité que nous connaissons comme la triade monastique.

Nous savons qu'ils ont été introduits à l'initiative d'un certain expert romain pour faciliter l'approbation, car sans la triade il ne serait peut-être pas possible d'obtenir quoi que ce soit. Les Frères l'ont accepté, pleins d'intérêt, et nous le comprenons.

La triade a un effet canonique et civil.

Sa valeur canonique : il s'agit d'une communauté régulière, c'est-à-dire régie par une règle, de sorte que l'autorité ecclésiastique approuve les caractéristiques connues de cette communauté. Son acceptation civile ensuite, car la reconnaissance ecclésiastique implique normalement celle du droit civil. C'était l'époque

de l'Ancien Régime et, en fait, les deux reconnaissances fonctionnaient comme une seule et même chose.

La triade signifiait donc presque automatiquement que le double besoin des Frères était satisfait : structure et espérance, présent et avenir. C'est ainsi que les différents parlements régionaux ont validé la Bulle et les Lettres patentes royales.

Le nouveau problème est apparu lorsque l'acceptation ou la reconnaissance légale de l'institution lasallienne s'est répandue : la Bulle n'avait pas fait d'eux des religieux et, sans l'être, ils semblaient l'être et croyaient qu'ils vivaient comme tels. Ils ne le deviendront canoniquement qu'avec le Code de 1917.

Ainsi, un demi-siècle plus tard, comme un symptôme très clair d'une conscience institutionnelle déficiente, nous trouvons la Circulaire du Frère Agathon, Supérieur Général, sur la portée des vœux (en fait il y en avait deux, publiées ensemble dans un petit livre de 320 pages, en 1785).

En fait, les Frères ne savaient pas très bien si leurs vœux étaient simples ou solennels, c'est-à-dire s'ils étaient annulables, mais validaient une vie conjugale ultérieure ou la rendaient impossible. Le Supérieur rédige sa circulaire en expliquant la portée de chacun des cinq vœux, en commençant par les deux spécifiques à sa communauté, la stabilité et l'éducation des pauvres. Il fait ensuite de même avec la triade.

L'ordre de son explication est symptomatique en ce qu'il indique la survivance de ce fondement originel, antérieur à la Bulle. Mais c'est la nécessité même de la Circulaire qui est le symptôme important : l'identité des Frères est interprétée en fonction de leur proximité avec une vie qui n'est pas la leur, la vie monastique.

Et il existe un autre témoignage contemporain des textes du Supérieur. Rigault le rapporte dans son Histoire Générale.... Il s'agit du gouverneur ou de l'intendant de Melun, où réside le supérieur, et il montre sa perplexité devant la nature juridique de cette communauté, à mi-chemin entre le clérical et le séculier. Amphibies : c'est ainsi qu'il les appelle, mal à l'aise, parce qu'il ne sait pas très

bien où il en est avec les Frères, qu'ils soient clercs, moines ou laïcs. Et c'était une question importante, à cette époque des Lumières et de la Pré-Révolution.

## ENTRE LA COMMUNAUTÉ ET LA MISSION, UN VA-ET-VIENT

Nous parlons d'une compréhension incomplète de l'identité lasallienne. C'est aussi la conclusion à laquelle nous ouvre l'étude de Maurice. La question est grave, car l'héritage le plus précieux que nous avons reçu de ces trois siècles d'histoire lasallienne est précisément le modèle de la communauté.

Si nous regardons la vie des Frères avant la Bulle, nous voyons que la Communauté s'organisait à partir et pour la Mission, et non à partir des vœux.

Il n'y a pas de doute : s'ils se sentent appelés à un engagement chrétien, à une œuvre d'évangélisation, à un service auprès de ce qui deviendra bientôt les classes populaires, ils doivent façonnner leur communauté d'une certaine manière. Leur emploi du temps, leur formation, leur animation quotidienne, leur réseau, leur credo, leur conscience..., tout doit être mis en place en fonction de la mission.

À cet égard, nous parlons de l'âme de l'héritage reçu avec la Bulle : une communauté façonnée par la mission. Ce sont les dix-huit articles contenus dans la Bulle.

Mais ce n'est pas tout, et c'est là que l'on trouve les limites de la Bulle par rapport à l'Institution qu'elle a approuvée. Il s'avère que la Communauté, ainsi constituée, est intervenue à son tour dans la configuration de la mission. On peut même dire que la Communauté a configuré la mission. Et cela ne contredit pas l'affirmation réciproque.

Il en est ainsi. La vie de l'école populaire donnait forme à la communauté, mais le caractère de cette communauté modifiait substantiellement sa mission : il ne s'agissait plus seulement d'un service scolaire, mais de se présenter comme un signe de Celui qui les unissait. C'est pourquoi la mission de cette communauté n'était pas seulement d'animer l'école comme n'importe quelle autre.

Ils étaient une communauté, pas seulement une organisation, et donc leur façon de gérer l'école était de la constituer comme un reflet de leur propre partage.

C'est là que réside la nouveauté de cette institution dans le discours de la théologie de la consécration, une nouveauté qu'aucun traité théologique ou document pontifical n'avait reprise.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit : s'offrir à son peuple et à son Église comme signe de l'humanité possible, tant sur le plan personnel que dans l'ensemble du monde et de l'histoire. Être, à travers l'école populaire, un signe de la société possible dans la modernité qui commençait : telle était la mission de cet Institut.

Mais cela n'est pas mentionné dans la Bulle. Il n'était pas non plus possible d'en parler, car c'est quelque chose que seul le chemin de l'histoire nous a fait voir. Ni les demandeurs, ni les concédants, ni leur environnement ecclésiastique et social ne pouvaient le voir.

Au moment où les Frères ont eu accès aux Lettres patentes et à la Bulle, la situation théologique et spirituelle n'était plus ce qu'elle était un demi-siècle auparavant, quand l'accent christologique était très clair dans l'orientation spirituelle. Avec l'arrivée du nouveau siècle, cependant, les tensions se sont exacerbées non pas tant dans le monde de la théologie que dans les implications politiques de la théologie. Cela signifie qu'une approche ascétique ou moraliste de la foi a prédominé au cours des décennies suivantes.

En effet, l'heure n'était pas aux consciences cultivées, mais aux comportements organisés et efficaces.

Par exemple, si l'on regarde les lettres du Frère Salomon dans la seconde moitié du siècle, on s'en aperçoit très clairement : dans ses réflexions, on ne découvre guère d'origine lasallienne ou de référence christologique. Tout est affaire de sérieux plutôt que de clairvoyance. Dans ces conditions, les vœux n'expriment plus une consécration, mais un statut social.

Ainsi, un demi-siècle après la Bulle, la communauté lasallienne s'est installée dans ce que nous pourrions appeler une sorte de

schizophrénie tolérable, de nature temporaire, valable tant que les conditions sociales ne changent pas substantiellement. Cela se produira un siècle plus tard ; pour l'instant, un regard attentif sur les générations suivantes nous montre que la vie réelle des Frères est plus riche que leur discours. Aujourd'hui aussi, sans aucun doute : il y a tant d'exemples de sainteté simple et quotidienne.

## UN SIÈCLE POUR PASSER D'UNE COMMUNAUTÉ À L'AUTRE

Trois siècles plus tard, et surtout dans le dernier, nous avons appris que notre héritage consiste en cette configuration mutuelle de la Mission et de la Communauté, et que cette configuration est ce qui nous consacre, jour après jour, ensemble. La combinaison communauté-mission est le lieu de la manifestation et de la rencontre avec le Dieu qui appelle et consacre. C'est parce qu'il en est l'âme que cette combinaison est possible.

Il y a plus de cinquante ans, lors du Chapitre de 1966-67, cette question n'avait pas encore été formulée. Ainsi, la question a été soulevée avec ardeur et même avec violence, mais sans solution aux grandes questions. C'est le message que nous avons reçu, en particulier, de *Le Frère dans le monde d'aujourd'hui : Une déclaration* : il avance des réponses, certes, mais ses deux moitiés restent plus juxtaposées qu'intégrées. On peut le constater dans les chroniques internes du Chapitre au quatrième trimestre 1967.

Ils acceptent la portée incontestable de la Mission dans la Communauté. Mais personne ne pouvait accepter la réduction de la communauté à une organisation : il n'y aurait plus de sens à la consécration, il fallait donc rejeter cette relation Communauté-Mission comme insuffisante. Et ces capitulants connaissaient, au moins par ouï-dire, la thèse du Frère Maurice, qui était présent.

Face à la Déclaration, nous sommes tous d'accord sur chacune de ses deux moitiés. Mais quand nous y réfléchissons, notre accord nous semble aussi insuffisant : pour vivre la seconde partie, nous n'avons pas besoin de la première ; et pour ceux qui vivent la première, toute autre seconde moitié est indifférente. Ils ne sont pas intégrés, non, et cela rendrait leur ensemble non pertinent pour les nouvelles formes de la communauté lasallienne.

Ils n'ont pas franchi l'étape manquante : le chemin de la mission à la communauté mène maintenant de la communauté à la mission. La vie quotidienne de cette communauté était fonction de leur vie scolaire, de leur travail, de leur service. Mais ils vivaient ensemble. Plus encore : ils croyaient que leur Dieu leur demandait de croire en l'autre autant qu'en eux-mêmes. Ils étaient tous l'objet d'un même appel, de sorte qu'il était logique de s'engager pour la vie dans cet appel commun. Et cela a tout changé.

La vie quotidienne de leur école l'a montré très clairement : partout où ils allaient, les gens ont d'abord remarqué ce qu'ils faisaient ; très vite, cependant, ils ont commencé à remarquer qui ils étaient. Leur service le plus important et le plus définitif était le témoignage de leur vie commune dans ce travail scolaire. Ce qui était important, ce qui était déterminant, c'était le mystère de leur communauté, c'est-à-dire l'établissement d'un groupe de professionnels dans quelque chose de plus grand ou du moins d'un autre ordre que leur travail.

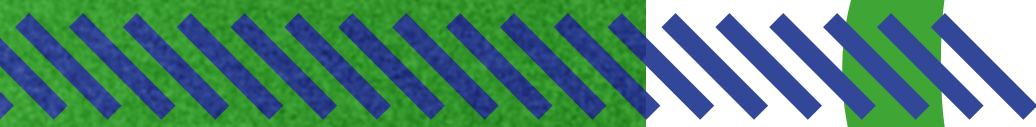
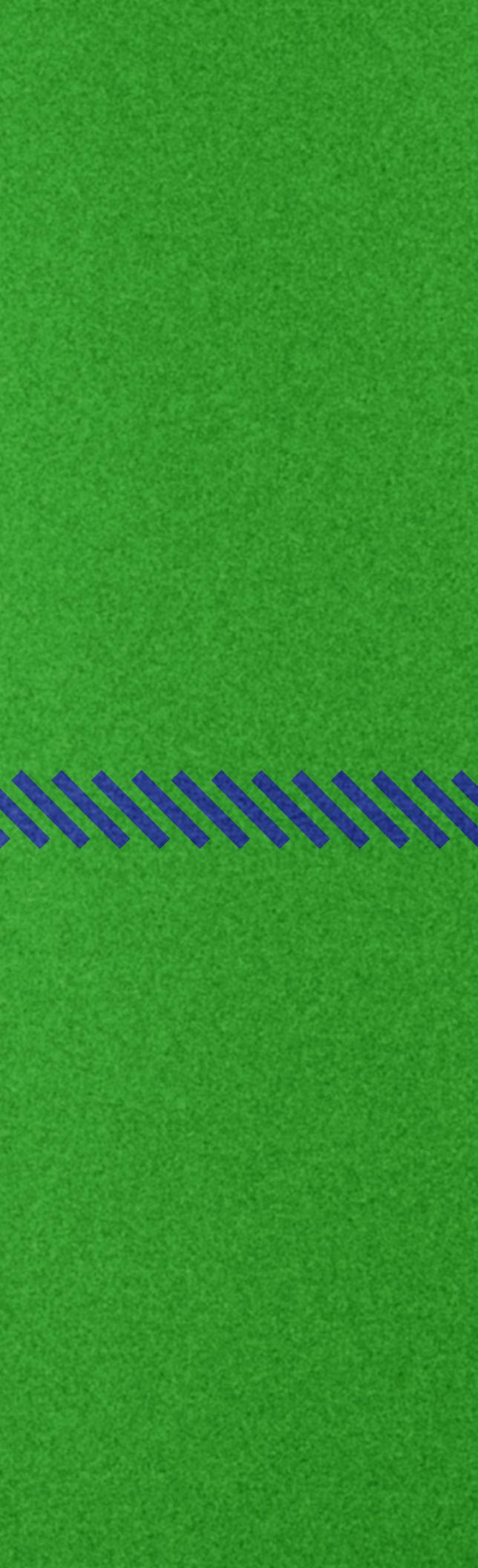
Mais la doctrine conventionnelle sur la consécration n'en tenait pas compte. C'est pourquoi cette déclaration comportait deux parties, alors qu'elle n'aurait dû en comporter qu'une seule....

Aujourd'hui, un demi-siècle plus tard, nous le voyons plus clairement : la Communauté lasallienne configure la Mission comme quelque chose de très différent d'un travail. Elle fait de l'École un signe. C'était déjà le cas en 1725, face à l'ordre social fait par la raison ; et en 2025, face aux relations humaines dans un monde organisé de manière inhumaine.

C'est pourquoi, en lisant la Bulle depuis son processus, nous nous rendons compte qu'après cette Déclaration du Frère, nous en avons besoin d'une autre aujourd'hui. Cette fois, sans aucune prolongation possible, elle doit porter sur la communauté lasallienne dans le monde d'aujourd'hui.







TROISIÈME PARTIE

03

Demain

# Un mouvement, une espérance : les éducateurs chrétiens en mouvement



**FRÈRE MARTÍN  
DIGILIO, FSC**

District d'Argentine-Paraguay. Conseiller général de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes.

Si l'immobilité est la possession,  
**le mouvement est l'espoir.**

Et l'espoir d'une pleine possession où il n'y aura ni mien ni vôtre.

**Parce que là, il n'y aura pas de propriétaires.**

**Là, personne n'imposera son nom** aux autres ou au paysage, parce que chacun aura son propre nom et que nous serons tous pour chacun, précisément **parce que nous sommes authentiquement nous-mêmes.**

**P. Mamerto Menapace OSB (*Madera Verde*)**

**L**es résonances du 46<sup>e</sup> Chapitre général continuent à battre fort dans le cœur de ceux d'entre nous qui partagent la Mission éducative lasallienne. Parmi elles, il y en a une qui est particulièrement claire et puissante : le besoin de penser et de vivre cette Mission comme un mouvement plutôt que comme une structure. Il ne s'agit pas d'un simple changement terminologique, mais d'un changement profond qui nous appelle à une véritable conversion : spirituelle, pastorale et ecclésiale. Nous sommes invités à nous reconnaître comme un peuple de Dieu en marche, une communauté animée par l'Esprit, une fraternité qui annonce l'Évangile dans les couloirs des écoles, dans les soupes populaires et au sein des marges où tant d'enfants et de jeunes attendent une parole de vie.

L'image de la chrysalide illustre bien ce moment de transition que nous vivons. Nous ne sommes pas seulement confrontés à une période de restructuration comme celles que nous avons connues : nous vivons une transformation profonde, troublante et stimulante. L'appel n'est pas de préserver ce que nous avons reçu en tant qu'héritiers, mais de donner naissance à la nouveauté en tant que pionniers, à partir du cœur du charisme. Cette prise de conscience interpelle profondément les Frères et les Laïcs engagés dans la mission, nous poussant à imaginer de nouvelles formes de communion, de mission et de leadership qui maintiennent l'Évangile comme une bonne nouvelle pour les pauvres, en particulier dans le domaine de l'éducation et de l'évangélisation.

Dès les premières réunions du Conseil général, il a été question du Mouvement Levain et de la nécessité pour tous ceux qui sont engagés dans la Mission lasallienne de se comprendre dans un mouvement de départ, un mouvement qui nous donnerait l'occasion d'une nouvelle naissance. À partir de là, le mot mouvement a été entendu à maintes reprises dans la réflexion du Conseil Général comme un mot qui décrit l'appel à partir de là où chacun de nous se trouve, pour rencontrer d'autres personnes sur l'unique chemin qui est celui de Jésus-Christ. C'est là que je me suis demandé si ce n'était pas aussi la manière de comprendre toutes les expériences très riches d'association qui existent dans l'Institut et la très longue expérience de participation des laïcs à la Mission éducative lasallienne, d'abord, puis dans la communauté, et ensuite avec des expressions de consécration. Ma question est la suivante :

comment respecter ce long chemin d'expériences très précieuses de communautés, de fraternités, de groupes intentionnels enracinés dans les cultures, et en même temps nous amener à un lieu commun ? C'est là qu'est née en moi la question de savoir si la manière la plus appropriée de soutenir et de permettre à l'Association de grandir ne serait pas un Mouvement des Éducateurs Lasalliens, dans le style d'une Association internationale de fidèles comme il en existe dans l'Église. Cette hypothèse fait l'objet de ces pages.

### **ASSOCIATION POUR LE SERVICE ÉDUCATIF DES PAUVRES : UNE VOCATION ET UNE MATURATION PERMANENTE**

Parler d'Association en termes lasalliens, c'est bien plus que de parler de gestion partagée, de participation à la gestion ou au gouvernement. C'est assumer une manière concrète de vivre l'Église : comme une communion de charismes et de ministères, comme un cheminement synodal où chaque vocation trouve sa place et son expression.

Au cours des dernières décennies, l'Association a mûri pour devenir une véritable expression de la synodalité. Ce n'est plus seulement un outil juridique ou organisationnel : c'est un mode de vie ecclésial. Nous nous reconnaissons comme associés parce que nous avons été touchés par le même charisme, convoqués à la même mission, envoyés par le même Esprit.

La synodalité, dans ce cadre, n'est pas seulement une forme d'organisation plus participative : c'est une manière spirituelle de marcher ensemble, de discerner en communauté, d'intégrer la diversité des vocations comme une richesse et non comme une tension. En ce sens, l'Association est l'une des manifestations les plus claires du fait que l'Église est un corps, une communion, une fraternité missionnaire.

Vivre l'Association par la synodalité implique le partage non seulement des tâches, mais aussi du sens et de la direction ; cela implique que la voix des Frères et celle des laïcs ne soient pas seulement complémentaires, mais aussi coresponsables. Nous sommes tous les protagonistes d'une même mission, diversifiée dans les services, les styles et les parcours.

Dans cette perspective, l'hypothèse d'un mouvement d'éducateurs chrétiens n'est ni le rêve d'un collectif fonctionnel ni une catégorie opérationnelle. Il peut s'agir d'un corps vivant où frères et laïcs cheminent ensemble, discernant, accompagnant, annonçant, éduquant. La vie religieuse, loin de perdre sa pertinence, y trouverait une nouvelle fécondité : celle d'offrir sa mémoire prophétique, son témoignage évangélique et sa disponibilité fraternelle pour que le charisme s'épanouisse dans de nouvelles formes communautaires.

En définitive, l'Association n'est pas une étape transitoire ou une réponse à une crise des vocations. Elle est une expression mûre de l'Esprit qui renouvelle l'Église de l'intérieur, à partir de la mission et de la communauté partagée. Dans la mesure où nous savons le vivre en profondeur, le charisme lasallien continuera à générer une vie nouvelle au sein du peuple de Dieu.

### **UNE ÉGLISE ET UN INSTITUT QUI SE TRANSFORMENT POUR RESTER FIDÈLES À LEUR MISSION**

L'Église, et la vie consacrée en son sein, c'est-à-dire nous, sommes dans un moment de profonde transformation. Vatican II nous a appris à regarder l'Église comme le Peuple de Dieu en pèlerinage, et le Pape François insiste sur une Église en mouvement, en constant discernement, capable de laisser derrière elle ce qui ne sert plus l'Évangile pour embrasser de nouvelles formes de fidélité créative.

Un mouvement d'éducateurs chrétiens ne peut naître que de cette perception d'une Église ouverte, participative et missionnaire. Cette vision n'est pas improvisée : elle repose sur une matrice théologique d'au moins quatre piliers qui s'entrecroisent pour former un modèle ecclésial au service de la mission éducative :

#### **Anthropologique**

Parce que nous partons d'une vision profondément humaine : nous croyons que chaque personne est faite pour la relation, la communauté et la croissance partagée. Au lieu de modèles individualistes ou verticaux, nous proposons une culture de la rencontre, du discernement communautaire et du leadership compris comme un service. Chaque éducateur, chaque ministre pastoral, chaque

agent de mission est une personne en chemin qui a besoin d'espaces où il ou elle peut être écouté(e), accompagné(e) et appelé(e) à déployer ses dons. Cette anthropologie relationnelle est la base de toute synodalité.

### Christologique

Parce que nous suivons un Maître qui enseigne en marchant. Jésus n'a pas trouvé de structures bureaucratiques, mais des communautés vivantes nées de la rencontre, de l'écoute et du dévouement. La pédagogie de Jésus, en dialogue, proche, et incarnée, est un modèle pour nos relations éducatives et pastorales. Eduquer en tant que chrétiens, c'est suivre ses traces : enseigner avec miséricorde, regarder avec compassion, éduquer avec fermeté et tendresse. Jésus n'a pas seulement transmis des contenus, il a transformé des vies. C'est ce à quoi nous aspirons nous aussi.

### Ecclésiologique

Parce que nous croyons en une Église qui n'est pas la propriété de quelques-uns, mais la maison commune de tous les baptisés. La coresponsabilité dans la mission n'est pas une concession de la hiérarchie, mais une conséquence directe du baptême. Les vocations laïques, religieuses et ministrielles sont entrelacées comme les fils d'un même tissu ecclésial. Dans cette façon de comprendre l'Église, il n'y a pas de rôles secondaires : nous sommes tous des sujets actifs de la mission. Ce n'est qu'à partir d'une Église véritablement synodale que peut émerger un mouvement qui embrasse et habilite toutes les vocations au service du Royaume.

### Charismatique-Lasallien

Parce que ce modèle n'est pas générique : il a un visage concret, un langage propre, une histoire vivante. Le charisme lasallien nous a été confié comme un don pour l'Église et pour le monde. L'éducation y est la médiation du Royaume, et la fraternité, sa forme concrète. Nous ne nous contentons pas d'éduquer des étudiants, nous ouvrons des chemins de transformation sociale et spirituelle. Le charisme nous apprend à regarder les pauvres non pas comme des bénéficiaires, mais comme des protagonistes. Il nous invite à vivre

l'école comme un lieu de salut et la communauté éducative comme un espace sacramental où Dieu se rend présent.

Cet horizon ne menace pas l'institutionnalité : il la fait mûrir, l'actualise, la rend féconde. Ce n'est pas la forme qui est en jeu, mais la fidélité.

### **DES STRUCTURES AU SERVICE DE L'ESPRIT**

Tout mouvement doit être soutenu par des formes concrètes, mais ces formes doivent être flexibles, vivantes et synodales. Une structure qui sert est une structure qui anime et non qui enferme ; une structure qui canalise et non qui impose.

Proposer des structures différencierées, mais complémentaires – l'une pour les Frères et l'autre pour le Mouvement des éducateurs chrétiens – n'est pas fragmenter le charisme, mais lui donner l'espace pour grandir selon sa diversité interne. Dans l'Église, les paroisses, les congrégations, les associations et les mouvements coexistent, tous au service de la même mission. Dans le cadre lasallien, on peut imaginer des réseaux internationaux qui intègrent spiritualité, pédagogie et engagement auprès des plus vulnérables.

### **L'HORIZON DES FRÈRES : LA RÉPONSE RADICALE À DIEU**

Dans ce contexte, beaucoup d'entre nous s'interrogent aujourd'hui : Quelle est donc la place des Frères dans la mission lasallienne aujourd'hui ? La réponse n'est ni dans l'administration, ni dans la nostalgie d'un passé glorieux, mais dans une reconfiguration vocationnelle.

Nous, les Frères, sommes appelés à être une mémoire vivante de l'Évangile dans les communautés éducatives. Nous ne sommes plus les seuls à être la mémoire, le cœur et la garantie du charisme, ni les seuls intendants de la mission, mais nous continuons à être des références prophétiques, des artisans de communion, des animateurs de discernement et des mentors spirituels. Notre témoignage simple, fraternel et proche continue d'être une force d'inspiration pour les laïcs, en particulier les jeunes, qui cherchent à vivre leur vocation en suivant pleinement l'Évangile.

Si notre communauté religieuse se comprend comme un « levain », la pâte de la mission partagée sera plus savoureuse, plus solide, plus abondante.

### **ET SI CE MOUVEMENT DES ÉDUCATEURS CHRÉTIENS S'ARTICULAIT COMME UNE ASSOCIATION INTERNATIONALE DE FIDÈLES ?**

La possibilité de constituer ce mouvement en association internationale de fidèles n'est pas seulement viable d'un point de vue canonique, mais je pense qu'elle serait souhaitable d'un point de vue ecclésial mûr. Cette figure permettrait de donner un canal juridique et pastoral à une expérience spirituelle qui est déjà réelle dans de nombreuses parties du monde avec une grande richesse et diversité de formes.

#### **Qu'apporterait ce mouvement ?**

- ◆ Une pleine reconnaissance de la vocation laïque dans l'Église.
- ◆ Une communion entre les cultures sans uniformité.
- ◆ Un processus de formation commun.
- ◆ Un dialogue institutionnel avec l'Église universelle.
- ◆ Une continuité charismatique à côté ou au-delà de la présence des Frères.

#### **Quels sont les risques à éviter ?**

- ◆ La cléricalisation du mouvement laïc.
- ◆ La bureaucratisation de la mission.
- ◆ Les tensions institutionnelles non résolues.
- ◆ Les inégalités de formation entre les contextes.

Cette forme canonique ne doit pas être une fin, mais un moyen au service du discernement, de la communion et de l'expansion du charisme.

## LA PASTORALE DES VOCATIONS : SEMER L'AVENIR AVEC ESPÉRANCE

Un Mouvement d'éducateurs chrétiens, s'il veut être fidèle à son inspiration évangélique et ecclésiale, ne peut se passer d'une pastorale des vocations renouvelée et transversale. Il ne s'agit pas d'une stratégie de recrutement de membres ou de soutien à des structures, mais d'un service au cœur de chaque personne : l'aider à découvrir sa place unique dans la communauté et dans la mission.

Dans un monde où tant de voix se confondent, où la fragmentation paralyse et où la peur de l'engagement grandit, proposer le discernement des vocations, c'est offrir un horizon de sens. La pastorale des vocations ne doit pas se limiter aux seuls candidats à la vie religieuse ou au ministère ordonné. Elle est appelée à embrasser toutes les formes de réponse à l'appel de Dieu : laïque, consacrée, matrimoniale, éducative, pastorale.

Ce ministère pastoral doit être audacieux, clairvoyant et profondément incarné. Il ne peut être intimidé par la culture de l'individualisme ni craindre une société qui se méfie de tout ce qui implique le don de soi, le sacrifice ou la transcendance. Au contraire, nous sommes appelés à montrer – par des gestes, des paroles et des témoignages – que la liberté la plus complète se réalise dans le don de soi, que l'épanouissement personnel ne s'oppose pas à l'engagement communautaire, et que le choix des valeurs de l'Évangile n'est pas un renoncement, mais une forme d'épanouissement.

Aujourd'hui, de nombreux jeunes ne rejettent pas Dieu, mais les images appauvries ou défigurées de Dieu que nous leur offrons parfois. C'est pourquoi une pastorale des vocations efficace est celle qui propose de vraies rencontres, des liens significatifs et des expériences communautaires profondes, où la question de la vocation se pose non pas comme une pression, mais comme une réponse naturelle à une vie partagée qui a du sens.

Ce mouvement peut être un lieu privilégié où jeunes et adultes rencontrent la Parole vivante, des témoins passionnés, des communautés qui incarnent la joie de suivre. Le témoignage des frères, des sœurs, des éducateurs, des animateurs, des administrateurs

et des catéchistes engagés est souvent le premier langage vocationnel que les jeunes comprennent.

C'est pourquoi prendre soin de la pastorale des vocations, c'est aussi prendre soin de l'avenir du charisme. Car il n'y aura de mission que s'il y a des personnes qui l'incarnent ; il n'y aura de communauté que s'il y a des personnes qui la soutiennent ; il n'y aura d'Évangile dans les salles de classe que s'il y a des éducateurs qui le vivent avec passion et constance.

### **ARTICULATION ENTRE LES RÉSEAUX ÉDUCATIFS, LE MOUVEMENT DES ÉDUCATEURS CHRÉTIENS ET L'ORGANISATION DES FRÈRES**

Un des défis les plus féconds qui émergent du nouvel horizon lasallien est de discerner comment articuler les réseaux éducatifs des Districts avec le Mouvement des Éducateurs Chrétiens et l'organisation des Frères. Il ne s'agit pas d'une question mineure ou simplement opérationnelle : elle touche au cœur même de la manière dont nous concevons le charisme aujourd'hui et dont nous le projetons dans l'avenir de manière synodale, coresponsable et globale. La RELEM, qui a récemment décidé de se constituer en deux Districts, avec trois réseaux éducatifs et un mouvement laïc de longue date dans les communautés intentionnelles, les fraternités et d'autres expressions et expériences formatives d'association qui durent depuis de nombreuses années, nous offre une expérience à regarder de près. Néanmoins, j'ose décrire brièvement quatre exercices de distinction sans séparation et la possibilité d'articuler sans confondre.

#### **Différences d'origine et d'objectif**

Les réseaux éducatifs de district sont des structures canoniques et institutionnelles qui ont pour but d'administrer, de coordonner et de renforcer le fonctionnement des œuvres éducatives. Leur mission porte sur les aspects pédagogiques, pastoraux, administratifs et de formation professionnelle. Ils veillent à la qualité de la proposition éducative, accompagnent les équipes de direction, systématisent les bonnes pratiques et garantissent le lien entre les ministères et l'identité lasallienne.

D'autre part, le Mouvement des Éducateurs Chrétiens et l'organisation des Frères ne sont pas nés d'un besoin de gestion ou de fonctionnalité institutionnelle, mais d'une expérience spirituelle, charismatique et ecclésiale. Leur but n'est pas de gérer des œuvres, mais de cultiver la vocation éducative comme une manière de suivre Jésus. C'est un espace large, transversal et vocationnel qui rassemble des frères, des laïcs, des éducateurs, des agents pastoraux, des animateurs, d'anciens élèves et des familles qui veulent vivre le charisme au-delà du cadre professionnel ou institutionnel.

## Deux logiques complémentaires

Les deux dimensions répondent à des logiques différentes, mais convergentes :

- ◆ Le réseau éducatif soutient le présent de la mission institutionnelle.
- ◆ Le Mouvement et les Frères peuvent nourrir l'avenir du charisme et sa projection ecclésiale.
- ◆ Le réseau garantit la continuité, les protocoles et le professionnalisme.
- ◆ Les Frères et le Mouvement peuvent favoriser la vocation, la spiritualité et la communion.
- ◆ Le réseau gère les ressources, les processus et les structures.
- ◆ Le Mouvement et les Frères peuvent rapprocher les personnes, les témoignages et les modes de vie.

Ainsi, l'un dépend de l'autre, et aucun des deux ne doit fonctionner sans lien avec l'autre. Là où il y a un filet sans mouvement, il y a une structure sans âme. Là où il y a du mouvement sans filet, il y a du feu sans canal.

## Formes d'articulation possibles

L'articulation peut être envisagée à trois niveaux :

- ◆ Identité-vocation : les éducateurs qui participent au Mouvement et les Frères peuvent y trouver une inspiration profonde pour leur travail dans les écoles, et vice versa : le témoignage professionnel et pédagogique vécu dans les réseaux peut être une semence vocационnelle dans le Mouvement et chez les Frères.
- ◆ Formative-pastorale : il est possible de générer des instances communes (conférences, retraites, programmes, communautés de vie et de mission) qui permettent le dialogue et l'expérience partagée entre les agents des deux domaines.
- ◆ Communauté-organisation : bien que les structures soient différentes, des ponts institutionnels peuvent être construits pour promouvoir la synergie, le respect mutuel, la planification intégrée et l'accompagnement interspirituel.

### Une écologie organisationnelle du charisme

L'enjeu est bien plus qu'une question d'ordre ou de gestion. Il s'agit d'animer une écologie organisationnelle du charisme, où chaque espace (le réseau, le Mouvement et les Frères) trouve sa place, son autonomie et sa connexion, sans absorber ni exclure l'autre.

Les Frères, ou le Mouvement, ne remplacent pas le réseau éducatif, mais le transcendent par leur ampleur spirituelle et ecclésiale. Le réseau n'absorbe pas le Mouvement, ni les

Frères, mais il en a besoin comme source d'inspiration, de prophétie et de discernement.

C'est dans cet équilibre dynamique que peut se développer une nouvelle forme de présence charismatique dans l'Église et dans le monde.

### VERS UNE NOUVELLE PENTECÔTE...

Le Mouvement des éducateurs chrétiens ne doit pas rester confiné à l'institutionnel. Il est appelé à être un Kairos ecclésial, un temps de grâce où l'Esprit fait naître de nouveaux langages pour annoncer le Royaume à partir de l'école et des marges. Il ne doit pas être un appendice de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes, mais une expression mature du charisme, enracinée dans l'histoire et projetée dans l'avenir.

De cette manière, le Mouvement Levain est une provocation spirituelle : il nous invite à nous reconnaître comme levain dans la pâte, comme levure qui ne se voit pas, mais qui transforme, comme petits gestes qui, dans ce qui est caché, font grandir l'espérance. Le Mouvement des Éducateurs chrétiens et les Communautés de Frères sont appelés à être ce levain lorsqu'ils forment des communautés éducatives vivantes, lorsqu'ils animent des processus vocationnels, lorsqu'ils accompagnent avec tendresse les plus petits et les plus vulnérables, lorsqu'ils traduisent l'Évangile dans la pédagogie quotidienne.

Mais cette nouvelle Pentecôte se joue aussi sur la scène plus large de l'Église et du monde. En ce sens, le Pacte mondial pour

l'éducation, promu par le pape François, nous offre une boussole. Son appel à « placer la personne au centre », à « éduquer pour servir », à « écouter les nouvelles générations » et à « créer un village mondial de l'éducation » est profondément en phase avec l'esprit du mouvement de départ que nous avons mis en œuvre en tant qu'Institut. Il ne s'agit pas seulement d'aligner les discours, mais de nous engager profondément dans une éducation transformatrice, inclusive, écologique et spirituelle.

Le Mouvement des éducateurs chrétiens peut être, dans ce contexte, une plateforme privilégiée pour incarner le Pacte dans les réalités concrètes de chaque continent. À partir de la diversité des cultures, des langues et des contextes, il peut offrir des chemins de communion, de formation interculturelle, de dialogue interreligieux et de leadership des jeunes. Il peut aussi être une voix critique contre les modèles éducatifs réductionnistes, mercantiles ou technocratiques, et une alternative qui défend la dignité, la fraternité et le sens.

Dans ce cadre, le Mouvement Levain n'est pas seulement le symbole d'un changement interne. C'est aussi une contribution

ecclésiale et sociale au rêve d'une humanité réconciliée par l'éducation. Nous sommes appelés à vivre ce temps comme une nouvelle Pentecôte : non pas comme un événement sporadique, mais comme un style permanent de mission, une manière d'être Église qui écoute, discerne et accompagne.

Nous sommes à l'aube de quelque chose de nouveau. Il ne s'agit pas d'une mode, ni d'un modèle de plus, mais d'une manière différente d'être l'Église et de vivre la mission. Un Mouvement d'éducateurs chrétiens n'est pas la réponse à une crise, mais l'expression d'une espérance. Une espérance qui s'incarne dans chaque salle de classe, dans chaque communauté, dans chaque cœur disponible pour marcher avec les autres.

Comme à Emmaüs, nous marchons sans trop savoir ce qui se profile. Mais le cœur brûle.

Il brûle quand l'éducation devient compassion, quand la salle de classe devient une table partagée, quand le charisme s'étend et se donne. Nous ne savons pas encore quelle forme prendra l'avenir. Mais nous savons qui nous suivons. Et nous savons que l'Esprit, comme à la Pentecôte, ne cesse de souffler là où il trouve des coeurs bien disposés.





# Vers le 4<sup>e</sup> centenaire



**FRÈRE DELENCE  
NGUËLÉ, FSC**

District d'Afrique centrale. Membre du Comité régional permanent des jeunes frères pour la RELAF.

**L**a Famille Lasallienne célèbre cette année le tricentenaire de la *Bulle d'approbation* de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes. Moment propice pour s'interroger sur notre avenir face à un monde de plus en plus fluctuant. Nous dégagerons notre désir, nos souhaits, nos songes vers l'avenir de l'Institut et de la grande Famille Lasallienne.

## NOTRE DÉSIR

La détresse humaine et spirituelle de la jeunesse et spécialement des pauvres a toujours été le moteur de l'action de la Famille Lasallienne. Mon désir pour l'Institut et la Famille Lasallienne est que l'on soit plus proche des pauvres, des vulnérables dans les périphéries sans oublier ceux des zones urbaines car notre intérêt

ne saurait favoriser les uns et négliger les autres. Nous aurons un regard holistique.

### NOS SOUHAITS

Nous travaillons en zone rurale avec les Pygmées à l'Est du Cameroun, l'éducation demeure une denrée rare pour cette minorité sociale pour laquelle l'Institut s'est engagé à tenir des Centres d'Éducation de Base. Ces Centres existent depuis plusieurs décennies. Par ailleurs, il est temps que nous passions à une nouvelle vision. Alors, nous avons deux souhaits :

- ◆ Intégrer les technologies numériques dans l'éducation pour offrir une éducation moderne et pertinente
- ◆ Promouvoir l'inclusivité et la diversité pour créer une atmosphère particulière animée par l'esprit évangélique de liberté et d'amour.<sup>1</sup>

### NOS SONGES VERS L'AVENIR DE L'INSTITUT ET DE LA FAMILLE LASALLIENNE

Nous avons une Famille Lasallienne et un Institut dont le monde a de plus en plus besoin. Notre action dans celui-ci reste importante ne serait-ce que pour ceux qu'elle touche. Alors, nous songeons :

---

<sup>1</sup> Déclaration sur la Mission Éducative Lasallienne.

## Voir plus de Jeunes s'intéresser à la mission éducative lasallienne

La Jeunesse Lasallienne est fortement représentée dans nos différentes écoles, notre rêve est que ces jeunes ne considèrent pas seulement nos écoles comme des lieux de formation mais aussi comme des espaces d'intégration, de croissance humaine et spirituelle. Que nos écoles et notre pédagogie favorisent la créativité et fournissent aux Jeunes les outils pour trouver et/ou créer de l'emploi.

## Mettre l'accent sur les différentes formes de pauvreté

L'orientation actuelle de notre Institut est les « périphéries ». Notre rêve est que notre mission s'étende vers ceux qui n'ont pas la possibilité d'accéder à l'éducation. Des actions sont déjà en cours, cependant, il y a encore beaucoup à faire pour les marginalisés, les indigènes et ceux qui font l'expérience de l'extrême pauvreté matérielle.

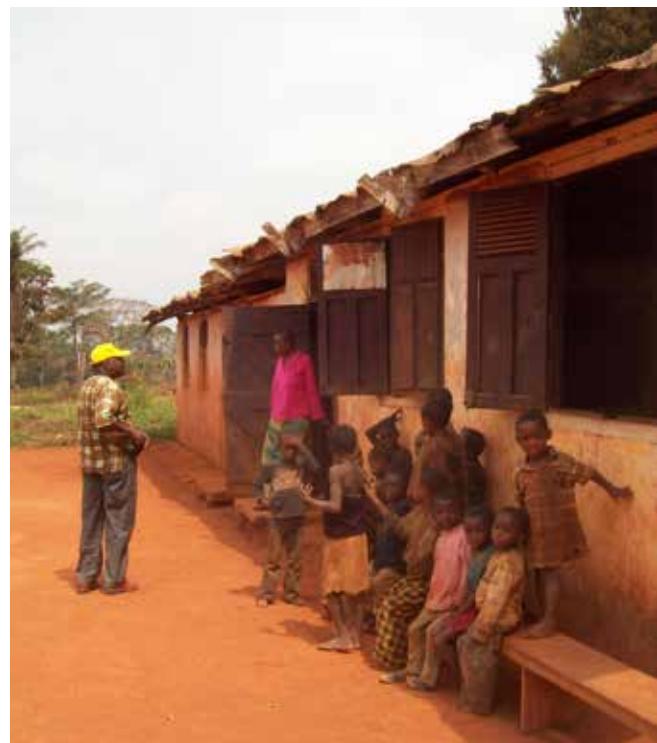
## Promouvoir la vocation lasallienne mais également celle de Frère des Écoles Chrétiennes

Nous sommes sans ignorer que tout homme est appelé à la sainteté. Depuis des décennies, des efforts sont fournis dans les Districts et Régions pour sauvegarder la mission éducative lasallienne. Par ailleurs, il est indéniable que des personnes qui dédient toute leur vie pour propager et continuer la mission de saint Jean Baptiste de La Salle par la consécration est importante. Des actions concrètes sont mises sur pied partout où se trouvent des Frères pour trouver des jeunes qui s'intéressent à leur vie. Celles-ci devraient être encouragées et appuyées.

## Renforcer le réseau lasallien international

Pour enrichir l'expérience éducative de nos enseignants et apprenants, des échanges internationaux seraient envisageables pour créer des liens entre les communautés éducatives de part et d'autre dans le monde.

Nous avons présenté notre désir, nos souhaits et nos songes vers l'avenir de l'Institut et de la Famille Lasallienne, nous voulons par là exprimer l'espoir que nous mettons dans cette « œuvre de Dieu » pour transformer notre monde selon l'Évangile.





# Porteurs d'espérance :

Rêves et passions qui motivent les engagements des Jeunes Lasalliens aux Philippines



**MME CHELSEA  
CATLI**

District Lasallien d'Asie de l'Est (LEAD). Coordinatrice du Bureau de la Jeunesse lasallienne à De La Salle Philippines.

« Je veux que l'on se souvienne de moi comme d'un **reflet des communautés dont je fais partie.**

La personne que j'étais avant, et celle que je veux être, est façonnée par mes valeurs, **les personnes avec lesquelles j'ai cheminé, et la mission que nous partageons** ».

Jenise Soqueña, Université de St. La Salle, PH

**C**es paroles ont été prononcées par une jeune responsable et volontaire lasallienne, actuellement présidente de la Commission des Jeunes Lasalliens, lorsqu'on l'a interrogée sur l'impact qu'elle espère laisser dans son école et ses communautés. Il est à la fois frappant et heureux que ces mots fassent écho à mon propre parcours de lasallien.

En 2022, j'ai eu la responsabilité de représenter les jeunes de la Conférence Régionale d'Asie Pacifique au 4<sup>ème</sup> Symposium International des Jeunes Lasalliens. Ce rassemblement mondial avait pour but de tracer l'avenir du Mouvement des Jeunes Lasalliens pour les sept années à venir. Bien que j'aie d'abord été en proie au doute et à l'incertitude quant à ce que je pouvais apporter, dire « *oui* » à ce défi est devenu une expérience transformatrice. Cela a approfondi ma compréhension de la communauté lasallienne – une communauté qui célèbre la diversité, répond aux besoins de l'époque et donne aux jeunes les moyens de façonner leur propre avenir. Après cette rencontre de deux semaines, j'ai ressenti un engagement renouvelé à partager l'autonomie que j'avais expérimentée avec mes jeunes camarades. Le voyage transformateur que j'ai ensuite entrepris a été de servir en tant que Coordinateur national des jeunes aux Philippines, en 2023.

Au cours de ces deux dernières années, j'ai été le témoin direct de la vivacité de l'espérance et de la passion parmi les jeunes, et j'ai fait miens ces espoirs et ces rêves. La plupart, sinon tous les jeunes lasalliens que j'ai rencontrés, ont une conviction profonde et une vision de ce qu'est leur communauté lasallienne idéale. Dans les différentes conversations, deux désirs restent constants : l'aspiration à une communauté qui favorise l'appartenance et l'engagement à rechercher les périphéries. Ce qui m'inspire le plus, c'est la façon dont les jeunes lasalliens orientent leurs passions – qu'il s'agisse de leadership, de sport, de volontariat, de journalisme ou d'art – en contribuant de façon significative à la mission lasallienne.

Cette passion pour le service ne naît pas en s'isolant ; elle est nourrie par une implication constante, le mentorat et le soutien. Un leader étudiant a partagé un jour un engagement que je crois profondément lasallien : « *être une étincelle qui inspire d'autres jeunes leaders*

*à agir et à prendre leurs propres engagements dans nos rêves communs* ». Cependant, nous savons que les jeunes ne peuvent pas transformer seuls l'espoir en engagement. S'il est clair que les jeunes sont passionnés, cette vision nécessite le soutien de ceux qui ont été façonnés par l'expérience – les adultes, les formateurs, les partenaires et les Frères. Ce soutien doit aller au-delà de l'orientation ; il exige de véritablement écouter, et de toujours créer ensemble des espaces de vulnérabilité et de croissance, et de s'assurer que tous les Jeunes Lasalliens – quelle que soit leur origine – ont la possibilité de discerner et de poursuivre leurs vocations. J'ai le privilège d'avoir reçu ce genre de soutien de la part de ma propre communauté, ce qui m'a permis de grandir dans la vocation que j'embrasse maintenant. Mais je sais que tous les jeunes de nos communautés ne peuvent pas en dire autant.

Lorsque nous parlons des rêves et des visions des jeunes lasalliens, j'ai constaté que nous en parlons rarement dans un sens individualiste. Plus souvent, nos rêves sont liés aux communautés dont nous faisons partie. Nous rêvons d'une communauté qui incarne la vision de « Un Seul La Salle » – une communauté mondiale qui est fière de travailler ensemble, un lieu où chacun est inclus et responsabilisé. Nous rêvons d'une communauté qui nourrit des aspirations et des vocations diverses. Nous rêvons d'une communauté qui sert. S'il y a un rêve que je porte en moi depuis le Symposium, c'est celui d'aider à construire une communauté qui s'engage continuellement avec les jeunes à réaliser leur vision d'une communauté lasallienne idéale et où les jeunes

lasalliens sont reconnus comme des contributeurs actifs à la Mission.

Aucune communauté n'est jamais parfaite, mais notre plus grande ancre est l'espérance. Espérer qu'en dépit des difficultés, nous pouvons nous efforcer de créer quelque chose de meilleur – chacun d'entre nous jouant un rôle dans le façonnement de la communauté que nous imaginons. L'espoir se transforme en engagement lorsqu'il est associé à l'action. Ce même espoir alimente la vision et le dévouement que nous apportons à nos œuvres, à nos passions et à notre engagement dans la mission. Dans différents exercices de discernement et écrits, nous sommes amenés à réfléchir à la question suivante : « *Quel est notre centre d'intérêt ?* ». Dans la même optique, nous sommes invités à déplacer notre attention vers les périphéries, là où se trouvent les préférés de Dieu. Il s'agit là d'un appel clair à notre communauté. Nous ne nous contentons pas de former des communautés qui responsabilisent. Nous le faisons avec l'idée d'accompagner, et de servir nos frères et sœurs dans les périphéries, et éventuellement devenir des porteurs d'espérance dans un monde qui a besoin de beaucoup de guérison.

Malgré le travail qui nous attend, nous continuons à croire. En tant que Famille Lasallienne, nous nous préparons à célébrer des étapes importantes en 2025 – l'Année de la Spiritualité Lasallienne, le 300<sup>ème</sup> anniversaire de la réception par les Frères de la Bulle d'Approbation, l'Année Jubilaire 2025, et le 75<sup>ème</sup> anniversaire de la proclamation de Saint Jean-Baptiste de

La Salle comme Saint Patron Universel des Enseignants. Ces moments sont de puissants rappels de notre mission collective. Quel meilleur moment que maintenant pour renouveler notre engagement au cœur de nos œuvres éducatives – les jeunes – et pour continuer à construire des communautés qui accueillent les nombreux dons que notre famille mondiale si diversifiée apporte ? C'est cette communauté que nous sommes fiers de refléter : une famille mondiale qui transforme l'espoir en action, ancrée dans une mission et des valeurs fondamentales partagées.

Dans un discours aux Commissions de l'Institut pendant l'Assemblée Plénière de 2024, notre Supérieur général, le Frère Armin Luistro, FSC, nous a rappelé que nous devons accepter que l'avenir est entre nos mains. C'est en rêvant avec audace que nous restons des pèlerins et des porteurs d'espérance, et en allant de l'avant, nous nous souvenons que l'Institut – notre Famille Lasallienne – n'est pas seulement l'héritage que nous avons construit ou l'impact que nous avons eu. Il s'agit aussi de ce que nous choisissons de faire ensuite, ensemble.



# Espérance et mission :

## l'avenir de la Famille lasallienne



**M. DYEISON THOM**

District Brésil-Chili.  
Membre de l'équipe de  
coordination pastorale  
du district.

**D**ans le contexte contemporain, marqué par de profondes inégalités et des défis culturels et sociaux, la fraternité universelle, proposée par le Pape François dans l'encyclique *Fratelli tutti*, apparaît comme un idéal central. Nous rêvons d'une Famille lasallienne qui soit une expression vivante de la fraternité, construisant des ponts de dialogue et de coopération entre les peuples et les cultures. Elle aspire à agir comme un agent de transformation pour affronter l'injustice et promouvoir la dignité humaine. Les communautés éducatives, religieuses et missionnaires lasallienes doivent continuer à être des lieux d'espérance, où se forment des citoyens du monde, engagés dans la construction d'un monde plus juste, plus solidaire et plus durable.

L'avenir de la Famille lasallienne se projette dans une continuité dynamique de sa mission éducative, guidée par les cinq valeurs

fondamentales proposées dans le projet Levain :<sup>1</sup> audace prophétique, solidarité, intériorité, culture de la rencontre et engagement pour une écologie intégrale. Inspirée par la vision de Saint Jean-Baptiste de La Salle et des premiers Frères, la Famille lasallienne doit continuer à s'engager dans la transformation sociale, en donnant la priorité à l'attention aux plus vulnérables, en promouvant une éducation humanisante et digne et en valorisant la diversité comme une richesse à célébrer.

Pour réaliser cet avenir, il est essentiel de renforcer certaines dimensions fondamentales de son identité et de sa mission. Tout d'abord, l'éducation intégrale doit rester une priorité, en considérant toutes les dimensions de l'être humain : intellectuelle, émotionnelle, spirituelle et sociale. Comme le soulignent *Les critères d'identité lasallienne*, il est nécessaire de continuer à promouvoir des méthodologies créatives et inclusives qui répondent aux besoins spécifiques de chaque contexte, en accueillant la pluralité culturelle et religieuse, tout en restant fidèles aux valeurs universelles du charisme lasallien.

La synodalité, élément central souligné dans le *Cahier MEL 60*,<sup>2</sup> doit être consolidée en tant que pratique quotidienne. Cela signifie qu'il faut encourager un leadership partagé, des processus décisionnels inclusifs et une coresponsabilité impliquant tous les membres de la communauté éducative. Cette approche favorise le sens de la communauté, stimule l'innovation et renforce l'unité dans la diversité.

---

<sup>1</sup> Accès au projet <https://www.lasalle.org/fr/projet-levain/>

<sup>2</sup> Accès à MEL 60 : [https://www.lasalle.org/wp-content/uploads/2024/06/CM60\\_FR.pdf](https://www.lasalle.org/wp-content/uploads/2024/06/CM60_FR.pdf)

Un autre aspect essentiel est le renforcement de l'action pastorale et de l'engagement dans la charité. Inspirée par les enseignements de *Fratelli tutti*, la Famille lasallienne doit intensifier sa réponse aux cris des marginalisés. Les projets destinés aux populations vulnérables, telles que les enfants de la rue, les migrants et les minorités ethniques, doivent être une priorité, en réaffirmant l'engagement en faveur de la justice sociale et de l'inclusion. Cette dimension pastorale doit être vécue comme un service concret à la fraternité universelle et à l'amitié sociale.

L'association, qui est un pilier historique du charisme lasallien, doit se renforcer continuellement. L'union entre les Frères lasaliens et les laïcs est essentielle pour assurer continuité de la mission. Comme cela a été souligné tout au long de l'histoire lasallienne, l'association n'est pas seulement un moyen d'organisation, mais une expression concrète de la communion et de la coresponsabilité dans la mission éducative. La consolidation des réseaux de dialogue et de coopération entre les différentes communautés lasallienes à travers le monde sera vitale pour promouvoir l'unité et la richesse de la diversité.

L'avenir de la Famille lasallienne se construira sur un engagement renouvelé en faveur de l'éducation comme outil de transformation sociale, de la fraternité comme principe inspirateur et de la synodalité comme pratique centrale. Gardant vivante sa mission de former de bons citoyens et des chrétiens engagés, elle continuera à être un exemple de témoignage évangélique et un

lieu d'espérance. Elle continuera également à agir comme un moteur de transformation dans un monde qui réclame la justice, la solidarité et la paix.

Dans ce sens, l'avenir des Frères et des Laïcs lasaliens est considéré comme un mouvement dynamique qui part des périphéries, tant géographiques qu'existantielles, reconnaissant que c'est dans ces espaces que se trouvent les défis et les opportunités les plus significatifs pour la mission éducative et pastorale. Cette approche reflète l'engagement envers Pacte Éducatif Mondial et les Chemins de Transformation proposés par le 46<sup>ème</sup> Chapitre général, reliant le local au global et le personnel à l'institutionnel.

Ainsi, appartenir à la Famille lasallienne signifie faire l'expérience de l'absolu dans notre vie quotidienne, nos rencontres avec les autres, nos tâches communes, spécialement lorsque nous découvrons les besoins et les talents des enfants et des jeunes, ainsi que les nôtres.<sup>3</sup>

La Famille lasallienne réaffirme ainsi sa vocation à être un phare d'espérance, éclairant des chemins de transformation personnelle et sociale, en avançant avec courage et engagement en proposant une éducation qui touche les cœurs et transforme les vies.

---

<sup>3</sup> Dialogue au sujet de la *Famille Lasallienne. Approfondir notre identité* (Rome : CIAMEL/Frères des Écoles chrétiennes, 2020).



## CONCLUSION

# Marcher dans la synodalité



**FRÈRE ARMIN  
LUISTRO, FSC**

District Lasallien d'Asie de l'Est (LEAD). Supérieur général de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes.

**D**ans le dernier quart du 17<sup>e</sup> siècle, Jean-Baptiste de La Salle, alors âgé de 29 ans, s'est trouvé activement engagé à jeter les bases d'une nouvelle famille religieuse dans l'Église. Cela ne faisait pas partie de son plan personnel ou de sa vision à long terme. Il a reçu la mission de sa vie non pas par un appel vocationnel extraordinaire, instantané et dramatique, mais par le biais de nombreux événements humains anodins qui l'ont poussé à agir avec intérêt et préoccupation en tant que disciple de Jésus. Toujours attentif à la voix de Dieu dans son cœur, un engagement a conduit à un autre jusqu'à ce qu'il soit complètement immergé et personnellement investi. Plus qu'un simple parcours personnel, le décor était planté pour qu'il soit le protagoniste d'un projet éducatif et un pionnier sous l'égide d'une communauté de Frères convaincus d'être eux aussi appelés par le Seigneur à ce ministère éducatif. Plus qu'une réponse efficace à un besoin sociétal existant, il regarde son itinéraire et reconnaît une rencontre empreinte de grâce avec le Dieu du voyage :

*« Dieu, qui conduit toutes choses avec sagesse et sérénité, et qui ne veut pas forcer les inclinations des personnes, a voulu m'engager dans le développement des écoles. Dieu l'a fait de manière imperceptible et sur une longue période de temps, de sorte qu'un engagement en a entraîné un autre d'une manière que je n'avais pas prévue au départ ».*

Le 300<sup>e</sup> anniversaire de la délivrance des lettres patentes du roi Louis XV en septembre 1724 et de la bulle d'approbation du pape Benoît XIII quatre mois plus tard, en janvier 1725, sont des événements marquants dans l'histoire de notre Institut. Ces reconnaissances officielles – royales et pontificales – ont offert une protection civile et ecclésiastique à la communauté alors naissante, apportant sécurité et stabilité à une fraternité fondée sur la foi qui ne correspondait pas nécessairement aux catégories connues de communautés religieuses à l'époque. À l'instar d'une carte d'identité d'entreprise, notre nouveau statut juridique a été un développement bienvenu qui a profité à nos écoles et à nos communautés. Ce fut un grand moment pour le jeune Institut qui, durant les premières années du mandat du Frère Barthelemy, comptait moins de 300 Frères résidant dans 28 communautés. Nous ne pouvons qu'imaginer le grand soulagement et la joie éprouvés en particulier par les Frères qui ont dû gérer les vulnérabilités organisationnelles et les menaces extérieures. À peine cinq ans après la mort du Fondateur, le sceau officiel d'approbation de l'État et de l'Église servait de vote de confiance et de validation de leur identité et de leur mission. Au cours des décennies suivantes, le nombre de Frères augmenta considérablement et de nombreux nouveaux établissements ouvrirent leurs portes. L'esprit de corps accru est une source d'encouragement pour tous les membres de l'Institut et renforce la confiance de ses dirigeants.

Si la stabilité organisationnelle a apporté de nombreux avantages à la congrégation, elle a eu un prix. La forme de la structure de gouvernance de l'Institut devra dorénavant se conformer aux définitions et aux attentes qui ont fourni la légitimité et l'autorité à la congrégation en premier lieu. Nous pourrions attribuer les réalisations collectives et l'impact de la Mission éducative lasallienne dans le monde au cours des 344 dernières années à la forme de gouvernement de l'Institut qui s'est avérée suffisamment résiliente pour survivre aux bouleversements sociaux et politiques survenus en France et dans de nombreuses autres parties du monde depuis trois siècles et plus.

Au fil des siècles et dans le cadre de ces paramètres définis, nous pouvons encore reconnaître de nombreuses stratégies innovantes qui ont été créées ou adaptées par le gouvernement central ou les principaux supérieurs locaux, soit comme une réponse créative aux besoins spécifiques des enfants pauvres, soit en tenant compte du contexte local ou de certaines exigences sociopolitiques. Les adaptations créatives et les nouveaux modèles de gouvernance sont apparus non sans débats et tensions entre leurs partisans et les membres de la congrégation. Mais ces efforts, même s'ils n'ont pas toujours été couronnés de succès ou avantageux pour l'Institut dans son ensemble, ont façonné et remodelé le cadre de gouvernance de l'Institut depuis sa fondation en 1680. Au cœur de cette tension créative se trouve la lutte des membres de l'Institut pour vivre dans une fraternité authentique et un service engagé de la mission éducative qui lui a été confiée par l'Église.

Alors que nous célébrons l'Année de la Spiritualité Lasallienne, 2025 est aussi un moment opportun pour répondre à l'appel du 46<sup>e</sup> Chapitre général et revoir la structure de gouvernance des Secteurs, Districts et Régions, spécialement dans la perspective d'une « vision globale de l'Institut par opposition à une confédération de Districts » et de notre désir de « surmonter nos peurs pour transformer notre diversité en richesse » (CG46, pp. 14-15). L'appel a été lancé en faveur de structures renouvelées pour l'avenir : « Les structures d'animation et de gouvernement de l'Institut doivent générer la coresponsabilité, la durabilité, la transparence et la solidarité pour assurer la vie et la mission de la Famille lasallienne dans le monde entier » (CG46, p. 28).

C'est la tâche de tous les Lasalliens aujourd'hui d'évaluer si nos cadres de gouvernance actuels nous permettent de remplir notre mission éducative globale de manière efficace et efficiente. Nous devons revoir nos politiques et nos processus, ainsi que nos relations de travail avec toutes les parties prenantes : élèves, enseignants, personnel, administrateurs, parents, mais surtout tous les autres groupes qui sont poussés en marge de la société et qui restent à la périphérie, en particulier les jeunes démunis.

L'invitation du 46<sup>e</sup> Chapitre général s'adresse aux individus, mais aussi aux communautés et aux institutions. Le processus préféré est d'entreprendre un pèlerinage synodal vers nos sœurs et frères des périphéries par un chemin moins fréquenté, mais en convoi – en passant patiemment par de multiples conversations lasalliennes pendant un certain temps, en écoutant attentivement les points de vue divergents des uns et des autres, sans débattre ni insister sur qui a raison ou tort, mais en permettant au consensus d'émerger de ces espaces sûrs partagés où nous pouvons rêver ensemble et par association. Il s'agit essentiellement d'une invitation à ouvrir nos cœurs à une conversion profonde – une métanoïa – afin que nos cœurs puissent vraiment être dans les périphéries : « Renforcer l'Association pour la Mission dans un esprit de fidélité créative, et travailler en synodalité pour répondre, ensemble et par association, aux besoins d'un monde qui crie depuis les périphéries, afin que nos ministères éducatifs soient des lieux de salut » (CG46, p. 35).

Que notre Dieu plein de tendresse nous accompagne sur la route et garde nos cœurs brûlants de foi et de zèle.

**Frère Armin A. Luistro FSC**  
*Supérieur général*











**Frères des  
Ecoles  
Chrétien**nes

La  Salle



**lasalleorg**

[www.lasalle.org](http://www.lasalle.org)

---

**ISBN:**

978-88-99383-42-8